Ecole de criminologie
Faculté de droit et de criminologie

Recueil d'entretiens de mémoire

La notion de responsabilité dans la prise en charge des jeunes délinquants

Analyse criminologique

Mémoire réalisé par

Elise Gantois

Promoteur

Isabelle Ravier

Année académique 2017-2018

Master en criminologie à finalité approfondie / spécialisée : criminologie de l'intervention

Table des matières

1. Entretien avec une ancienne juge de la cour d'appel de la jeunesse.....3
2. Entretien avec un éducateur d'un service post institutionnel (API).....24
3. Entretien avec un délégué d'un service de protection judiciaire (SPJ) 32
4. Entretien avec un chef éducateur d'une institution publique de protection de la jeunesse fermée (IPPJ) 56
5. Entretien avec deux intervenants d'un service d'actions éducatives et restauratrices (SARE).....77

1. Entretien avec une ancienne juge de la cour d'appel de la jeunesse

Ancienne juge de la cour d'appel section jeunesse: Le titre de ton mémoire c'est?

Elise : C'est la notion de responsabilité dans la prise en charge des jeunes délinquants. Et donc en fait j'aimerais vraiment voir plusieurs professionnels pour un peu justement parler de cette notion dans la prise en charge. Là, j'ai analysé pas mal de textes et j'ai beaucoup de théorie là-dessus mais j'aimerais vraiment savoir comment concrètement dans le travail avec les jeunes délinquants on peut utiliser cette notion et comment la travailler. Dans les textes c'est assez abstrait.

J: On utilise toutes les alternatives au placement et tout ça, les mesures de médiation, de...?

E: En fait là, j'ai interrogé une personne qui travaille en IPPJ, une personne qui travaille au SPJ, et j'aimerais bien encore interroger une personne qui travaille dans un SARE et sinon j'ai aussi interrogé quelqu'un qui travaille dans un service post institutionnel de l'IPPJ.

J: Oui l'API?

E: Oui l'API.

J: Moi j'ai arrêté depuis un an et demi presque.

E: Ah oui oui.

J. Enfin bon je continue parce que je continue à être impliquée... Moi je travaille dans une maison de justice dans la commission de probation et en même temps j'ai encore les deux ... qui m'ont succédés j'ai beaucoup de contacte avec ceux qui vont me téléphoner régulièrement. J'aime bien qu'on discute encore, je les coach un peu c'est normal. Mais donc au niveau... Donc moi c'est vraiment au niveau du... Donc moi j'étais à la cour d'appel hein. J'étais vraiment en fin de bout de course là, et c'était plus au niveau de ce qu'il y avait moyen de faire à notre niveau comme juge, je crois que même bon comme cour d'appel ce n'est pas la même chose que juge mais enfin on voyait bien le travail des juges puisqu'on... on était juste après eux et c'est vrai que la première chose que je pense est jugée, essayée de faire, c'était de responsabiliser les jeunes et notamment par les "PIG", c'est quand on voit les premières décisions dans de très nombreux dossiers, pas pour des délinquants hein, donc c'est vraiment

les "PIG" en premier lieu quoi. Donc des prestations de 30 heures hein, puisque à titre provisoire c'était toujours 30 heures et puis à partir de là on voyait ce qui se passait; soit le jeune avait pris conscience.. bon il devait prendre ses responsabilités, montrer qu'il était capable d'être plus positif, de s'amender, soit il s'en foutait et n'y allait pas, et ne le faisait pas, et alors on enchaînait avec d'autres mesures, et alors après bon dans tous les placements il y a quand même à l'IPPJ, il y a une responsabili... ils font un travail excellent à être quelqu'un, je trouve assez très intéressant aussi hein, c'est leur but hein c'est aussi d'essayer de faire comprendre conscience à leur responsabilité dans les actes qu'ils ont commis, tout en tenant compte de leur personnalité, du milieu familial, donc il y avait là la médiation qui était aussi pour proposer qui est un autre moyen, mais je crois que toutes les mesures peuvent être prises en un sens, même une réprimande on peut la faire dans un sens de responsabiliser le jeune. C'est dire bon "tu as commis un fait, on nous dit que c'est pas bien, on te réprimande et d'une sanction, enfin une sanction, une mesure qui devrait te permettre de comprendre qu'il y a des lois et qu'il y a un juge qui a dit que j'étais réprimander quoi". Mais je ne sais pas plus voir ce que tu te souhaites?

E: Par exemple dans la loi à un moment il mentionne dans la loi de 65 que la justice des mineurs poursuit des objectif d'éducation, de responsabilisation, de réinsertion sociale, de protection de la société, est-ce que concrètement c"est vraiment mis en oeuvre? Et est-ce qu'il y a eu une différence aussi depuis la réforme de 2006 où...?

J: Un peu quand même hein mais, plus dans... enfin moi je trouvais maintenant peut-être que les juges... Ce serait peut être bien d'aller voir aussi un juge qui est en fonction ou bien... Je ne sais pas si c'est possible pour vous, mais oui on...Je crois que le juge part du principe que les mesures vont dans le sens de la loi et il y a eu beaucoup plus de prestations d'intérêt général de... comment ça s'appelle encore ces trucs de groupe là...

E: Oui les médiations restauratrices

J: Oui les offres restauratrices, les médiations mais je trouve seulement depuis un petit temps quoi, parce que pendant le début ça a fort stagné, on a... Des mesures restauratrices je crois que j'en ai quasi jamais vu... Depuis 98 j'aurais du voir une différence... Et puis je trouve que progressivement on a vu maintenant pour arriver quand même à des... On essaie parce que même parfois quand il y a un dessaisissement en première instance, il arrive devant la cour d'appel ça arrive qu'on essaie de se dire "bon allez on va donner encore une chance d'en... sous la forme justement d'une prestation d'intérêt général ou pour pouvoir voir s'il est vraiment

dans un cheminement différent et donc ben encore à ce moment là il y en a beaucoup qui la saisissent pas hein cette chance... Mais bon quand même... Mais je trouve que progressivement y en un plus.

E: Ok

J: Je pense. Ça les SARE pourraient le dire.

E: Oui sûrement.

J: Mais parce qu'en fait comme juge on essaie de les responsabiliser par les mesures qu'on prend mais sinon le travail vraiment de responsabilisation est plutôt fait part les autres intervenants, que ce soit le SARE ou je ne sais pas, par des éducateurs dans les IPPJ... Donc c'est...

E: Oui c'est vrai

J: Dans les API tout ça sont... C'est vraiment leur rôle quoi. Mais bon on est là pour leur rappeler, pour faire comprendre que la mesure c'est dans ce sens là qu'on la prend aussi.

E: Oui leur expliquer le contexte de...

J: Oui voilà.

E: Et le sens?

J: Oui mais souvent les décisions sont... Je ne sais pas si vous avez déjà vu des décisions des juges, je les trouves quand même fort motivées quoi... On peut comprendre où on va en lisant le... Et bon et souvent s'ils sont placés euh les éducateurs vont lire avec eux le jugement et leur dire "bon voilà c'est ça que le juge veut dire tu dois comprendre, prendre conscience d'être responsable de tes actes, vis-à-vis de toi, vis-à-vis de tes parents, vis-à-vis des victimes" et je crois que là tout un travail se fait... Nous on est plus.. On oriente plus le..

E: Oui oui

J: Où on prend la mesure, moi je veux dire nous on est pas euh... Parce qu'à l'audience euh... Ça ne dure pas non plus longtemps quoi hein, je veux dire euh... Bon il y a souvent le procureur du roi je trouve qui joue souvent un rôle aussi..

E: Ah oui.

J: Un peu en remettant les choses en place clairement. Et donc je crois que ça doit avoir un effet sur le jeune, pas tous hein parce qu'il y en a qui s'en foute de tout, mais sinon je crois que ce qu'il dit... Parce que lui peut plus... Parce que comme juge nous on doit être neutre, donc on ne peut pas, on ne peut pas... M'enfin on peut quand même tenir compte de ce qui fait être son passé, c'est pas comme un adulte hein, on peut aussi euh... Mais le procureur du roi souvent, ou le procureur général ça dépend, je trouve un rôle important dans la la... la mise en garde et la... Ils vont lui dire ben "maintenant ça suffit"

E: Attention oui...

J: Oui et " ou tu changes de voie ou alors tu vas vraiment avoir de grave grave ennuis".

E: Oui oui ok... Et dans la loi aussi on parle que les mineurs peuvent en aucun cas être assimilés aux majeurs par rapport à leur degré de responsabilité et aux conséquences de leurs actes, vous expliquez comment cette différence qu'on fait entre les deux?

J: Ben je pense que justement le... Bon un adulte on va le sanctionner sans... Parce qu'il a commis une infraction sans visée réparatrice ou... fin je veux dire si on le place en prison... maintenant il y a aussi des visées réparatrices pour l'adulte, pour le responsabiliser, des peines de travail, hein les conditions probatoires, tout ça ça peut être aussi un volet pour adulte, pour le responsabiliser mais c'est vrai que pour le mineur la première idée est de... Enfin le premier but en tout cas, optique n'est pas de prendre une sanction pour le punir quoi. Il y a toujours... Il y a toujours un autre objectif à viser quoi. Dans... Ben donc quand on dit qu'il n'a pas la même euh... Oui degré... Il n'a pas le même degré de maturité, bon maintenant on fixe à 18 ans et le dessaisissement vise les 16 à 18 mais tout ça est un peu aléatoire quoi, voir un gosse de 18 ans qui est, qui est vraiment pas mûr et qui à l'âge de 15 ans il pourrait y en avoir euh... Moi j'en ai déjà eu un de 17 ans, et je lui en aurais donné 25 ans parce qu'il avait une autre maturité, mais bon on considère quand même qu'on doit tenir compte quand même d'une limite. Sinon, si on devait la mettre nous même se serait trop subjectif et... donc dans les... On part oui, on part du principe que ce sont pas des adultes et qu'il y a... qu'il y a... la minorité fait qu'ils sont moins responsables. C'est une circonstance atténuante dès le départ quoi, ben quand ils sont après dessaisissement, la loi dit bien qu'on doit tenir... Que le tribunal de la chambre spécifique qui les statues doit tenir compte de cet état de minorité au moment des faits, donc c'est clairement une circonstance atténuante quoi.

E: Du coup dans la loi aussi ils disent qu'un mineur qui a commis un fait qualifié d'infraction doit pouvoir prendre conscience de ses actes, mais concrètement comment est ce qu'on peut faire pour amener un jeune à prendre conscience de ce qu'il a fait?

J: Ben justement ça si vous allez voir les SARE et tout ça je crois que vraiment... Ou dans le travail dans les IPPJ de Saint Hubert, ils ont... bon c'est plus par des discussions beaucoup, par les réunions de groupe, ils ont beaucoup de réunion de groupe, les SARE ils commencent toujours d'abord par rencontrer le mineur, d'abord de voir, "bon qu'est ce que tu as fait, pourquoi tu as fait ça, qu'elle est.." un peu voir le milieu familial, ses études et tout, et bon, et à partir de là même si le mineur nie, je dirais qu'on test en partie son implication. Ils vont faire un travail pour l'amener à réfléchir justement "qu'est ce que tu as fait et quelles sont les conséquences de ton acte allez pour tes parents, qu'est ce qui a changé depuis que tu as commis un vol" et donc par là ils vont faire prendre conscience que oui la victime du vol " tu aimerais bien qu'on fasse à ta mère ?" Bon moi je ne suis pas un psychologue (rire) mais je veux dire ce sont des choses pour lesquelles ils amènent le jeune... Donc il y a la discussion et puis alors le fait de devoir travailler dans... avec des règles des... Enfin faire une prestation, par exemple ça les amènent à prendre aussi conscience que dans la vie on peut pas faire n'importe quoi, qu'on doit respecter les horaires, qu'on peut respecter un patron, qu'on doit faire ce qu'on nous demande, qu'il y a une équipe, et donc je pense que ce sont toutes les techniques qui amènent, la médiation aussi, une reconnaissance... Enfin bon ils ont commis des faits, et ils sont d'accord de... et il faut que la victime soit d'accord aussi, mais ça peut... la victime va parler de son vécu, de ce qu'elle a ressenti par... Je ne sais pas, on m'a arraché la chaîne, bon une chaîne ce n'est pas ça qui va me... la traumatiser à vie, peut-être que là justement il va comprendre qu'en fait oui c'est très traumatisant... Donc je pense que c'est comme ça qu'il... Beaucoup par la discussion, et alors plus la réparation dans les prestations d'intérêt général.

E: Mmh. Et alors une autre question que je me demande c'est, est-ce que le jeune deviendrait responsable en fonction de sa maturité collective ou comportementale ou est-ce qu'on doit considérer que quoi qu'il en soit le jeune est responsable et c'est comme ça qu'il le deviendra? Je ne sais pas si c'est très clair? En gros est-ce que la responsabilité serait liée à des capacités cognitives et à la maturité?

J: Je pense que pour certains oui, hein. Il faut dire aussi que dans les jeunes qu'on voit au tribunal de la jeunesse, enfin l'IPPJ et le SPJ sont aussi, euh... c'est déjà un pas les... le haut de

la société, c'est souvent des, beaucoup de jeunes qui vivent dans des situations assez précaires, et qui parfois ... aussi intellectuellement sont limites quoi hein... ils sont souvent.. bon il y en a hein, il y a des petits génies, y a tout ce qu'on veut qui délinque aussi, mais je crois que dans la grosse partie de... des mineurs qui ont des problèmes de délinquance, donc c'est vrai que la responsabilité parfois on peut la ressentir parfois fort atténuée ou comprennent pas quoi, on arrive pas à leur faire comprendre pourquoi est-ce que c'est mal ce qu'ils font, ou pourquoi est-ce que leur comportement ça ne va pas, donc c'est... il y en a qui ont des limites et parfois ils le disent dans des rapports en disant que... on ne pourra pas aller plus loin avec les jeunes quoi parce qu'il a des limites. Donc ça c'est quand même une différence oui. Mais c'est pas non plus, ils ont quand même tous un degré de responsabilité à mon avis minimum, mais certains, allez, quelques-uns ont vraiment des difficultés.

E: Mmh.

J: Ils travaillent beaucoup, parce que moi j'avais vu hein dans les IPPJ... Je salue leur travail parce que franchement... ça peut pas être évident quoi.

E; Oui non c'est sûr. J'ai fait mon stage à l'api justement cette année, et c'était situé vraiment dans l'IPPJ et du coup je passais aussi des journées dans l'Ippj et c'est vrai que...

J: On remarque qu'il y a des jeunes qui sont d'une immaturité et de désinvolture comme ça de... qui a un comportement qui est liés je pense à une déficience un peu intellectuelle. Pas tous hein mais certains oui. Et alors comme on n'a pas beaucoup de solutions pour les jeunes à problèmes psychiatriques, bien il y en a qui se retrouve en IPPJ alors que ce n'est pas vraiment leur place mais d'un côté...

E: Oui c'est ce qu'ils expliquent.

J: Oui c'est ce qu'ils disent hein oui. Donc ça responsabiliser ces jeunes c'est difficile hein.

E: Oui est-ce qu'ils ont vraiment les outils nécessaires?

J: Oui les outils nécessaires... Mais est-ce qu'il y a moyen de leur donner surtout parce que... Parfois quand on voit le parcours des jeunes et on se dit bon on n'arrive à rien, c'est un peu aussi euh...

E: Oui parfois c'est compliqué.

J: Oui très... très dur. Et alors parfois quand il y a une déficience ça n'aide pas non plus à responsabiliser les jeunes hein euh s'il n'y a pas des parents soutenants, tout le travail qui a été fait par l'IPPJ est mis à néant dès qu'ils sont dehors quoi parce qu'il n'y a pas de soutient, oui enfin il y a l'API de ce côté là hein

E: Oui mais pas à vie

rire

J: Oui mais bon ils ne savent pas palier à tous les problèmes non plus hein.

E: C'est qu'un temps après hein... C'est pas le but.

J: Oui... Enfin bon il faut se dire qu'il y en a quand même qui sorte.

E: Mmh. Il y en a.

rire

J: On a jamais vraiment fait beaucoup de statistiques mais...

E: Il faut se rattacher à celles-là.

J: Oui oui.

E: Et ça c'est une question qui est un peu liée, mais du coup est-ce-que le jeune, est-ce qu'il y aura un lien entre les capacités du jeune et ses devoirs? Par exemple l'obligation de respecter la loi par exemple c'est quelque chose qu'ils doivent faire normalement mais...

J: Chez certains oui enfin les valeurs morales euh... D'abord il y a aussi la société qui nous dis dans un sens, parce que même dans dans une école... je ne sais pas moi comme Saint-Michel, moi j'ai une nièce qui travaille là, elle est effarée de... des comportements de certains jeunes, donc on est pas dans un milieu précaire, bon parfois il y a des problèmes peut-être d'autres problèmes, mais je veux dire elle trouve qu'au niveau respect, le comportement c'est... en cinq ans elle trouve que ça... c'est catastrophique quoi, ça devient... Il y a vraiment une dégradation, mais ça c'est dans toute la société. Je crois qu'on... effectivement ça suit aussi à ce niveau là. Du coup au niveau familial aussi qui n'est plus aussi structuré qu'avant.. Les familles de plus en plus monoparentales, ça c'est...

E: Oui et donc l'évolution de la société...

J: Oui elle joue aussi à mon avis dans cette difficulté des jeunes à respecter leurs obligations parce qu'on leur a dit moins non qu'à notre époque et certains jeunes ne connaissent pas le non donc ne savent, savent pas qu'ils doivent respecter certaines choses. Leur morale est parfois plus bas qu'avant. C'est pour ça qu'il y a plus de délinquance hein, je pense pas que... mais il y a... il y a plus de difficulté peut-être à rattraper tout... à les remettre dans le droit chemin quoi, éviter la récidive.. Parce que l'encadrement général de la société est plus déficient.

E: Il y a un manque de repère. Est-ce qu'on pourrait dire qu'on devient responsable aussi en fonction de la manière dont on répond des conséquences?

J: Hem... Au niveau quoi financier alors ou...?

E: Par exemple ou justement la manière d'assumer son acte et de vouloir... par exemple je pense que dans la loi maintenant il y a aussi, le jeune peut proposer un projet et...

J: oui

E: et dans ce projet il peut peut-être justement essayer de répondre des actes qu'il a commis et des conséquences?

J: Oui je pense qu'il y a des jeunes qui sont proactifs dans leur façon de... appréhender la mesure et ce qu'on leur reproche et ces jeunes là à mon avis sont... Peuvent être l'acteur de leur... de leur responsabilisation alors... Il y en a qui subissent, y en a qui sont plus acteur, et c'est vrai que le projet, quand ils viennent avec un projet souvent on se dit bon allez il a déjà compris que... il y avait des choses à mettre en place, qu'il y avait des choses à changer... Maintenant il y en a beaucoup... ça dépend amplement. Regarde il y en a qui sont comme ça...les offres restauratrices aussi et là on voit qu'ils sont très acteurs qui se rendent compte que c'est à eux d'en sortir.

E: Mmh.

J: C'est pas pour ça qu'ils ne recommenceront peut-être pas à faire une bêtise plus tard mais au moins il y a un temps d'arrêt dans leur parcours et... mais ça dépend de nouveau des jeunes il y en a qui sont vraiment très... très passifs et qui attendent que ça passe et qui vivent ça comme... Enfin bon. En accueil quand on voit les 15 jours, c'est vraiment allez les rapports, les rapports où ils disaient "oui le jeune a compris, il a mis en place des choses, il a fait une convention avec ses parents par exemple, il a... et donc, et par contre d'autres jeunes on dit "ben il a rien compris, il a subi la mesure et...

E: En attendant que ça passe?

J: Et en attendant que ça se passe exactement quoi. Il n'y a pas de réflexion, et susciter la réflexion c'est pas toujours...surtout quand ils sont vers 14-15 ans ce sont des âges où ils sont quand même très insouciants, très jeune quoi. Peut-être que le degré de maturité a peut-être aussi un peu baissé avec l'évolution de la société.

E: Et je me demande aussi quelle est la responsabilité de l'adulte dans la façon de pouvoir justement rendre possible aux jeunes de devenir responsable? L'adulte a un rôle à jouer dans ce processus?

J: Oh à mon avis oui. Enorme même.

* Rire*

Parce que je crois que si on ne suscite pas euh... Bon il y a des choses qui vont lui faire prendre conscience bah... y en a qui vont se rendre compte par eux-mêmes de certaines conséquences de... de leurs actes mais il y en a beaucoup qui doivent être amenés à... parce que je pense qu'ils ne se rende pas compte, comme je disais tout à l'heure, ils ne se rendent pas compte que ben arracher une chaîne c'est pas simplement les 30 euros de la chaîne quoi, c'est que, il y a tout euh... Et donc si l'adulte n'est pas là, mais ça peut être parfois uniquement la famille hein, la est une famille peut être une très très bonne ressource de responsabilisation, et ça on le voit déjà au premier entretien, les parents sont là, ils comprennent pas, ils disent "bon mais écoutez voilà c'est comme ça on va prendre les choses en main, on va mieux surveiller, ou bien on va... on va aller avec... on va lui faire travailler pour qu'il indemnise la victime, quand il y a des choses comme ça les parents peuvent être aussi très fort acteurs de la responsabilisation, ou avec eux, avec son fils en tout cas, et sinon alors le relais c'est le... Je pense qu'ils ont besoin quand même d'un... de quelqu'un qui... Soit dans les SARE, soit dans les... par les éducateurs ou par le SPJ, mais le SPJ a un autre rôle pour moi, c'est pas vraiment le service qui va...

E: Non c'est aussi celui qui va un peu dispatcher.

J: Oui voilà il va un peu voir si des jeunes... et justement il faut qu'il... il réfléchit pas, ou n'est pas... se responsabilise pas, il va suggérer de lui faire autre chose avec les jeunes comme... Oui c'est plus son rôle d'orientation et mais... mais... mais les SARE et tout ça ont ce rôle là quoi hein.

E: Mmh.

J: Oui par la réparation, moi je trouve ça important. Et quand ils ont... quand ils sont déjà un peu déjà 16 ans et qu'ils sont capable d'un peu travailler comme job d'étudiant et tout, c'est de les faire participer parce que... Euh.. quand on touche au porte-feuille des gens euh... même les parents hein, c'est ça souvent qui les fait réagir hein...

E: Oui oui...

J: Parce que... Quand il doit indemniser les parties civiles, alors du coup on se réveille et on se dit "tiens il faudrait qu'il arrête de faire des conneries".

* Rires*

Mais bon...

E: Oui parce que là ça implique tout le monde du coup...

J: Oui mais bon je pense que oui ils ont besoin de guides, je crois qu'ils ont besoin... à tous les niveaux et il y a des différences suivant les âges, suivant le milieu familial. Y en a où on se rend compte que... le travail familial est important à faire avec les jeunes et les parents parce que il y a... Ça cache souvent d'autres problèmes hein... On est... C'est... cette délinquance quoi, déroule sur des problèmes scolaires alors est-ce que, il ne faut pas aussi les réorienter autrement, pour faire des tests ou des choses comme ça. Donc l'adulte est important, son rôle est important quoi.

E: Et alors est-ce que la responsabilité de l'adulte diminuerait lorsque la responsabilité du jeune augmente? Comme une espèce de balance où...?

J: Oui peut-être oui.Je pense... je pense que si les jeunes se responsabilisent, sont conscients de leurs actes, sont dans une voie d'amendement et tout euh... L'adulte lui fera plus confiance et lui laissera plus mener son chemin et... Je ne sais pas si c'est vraiment un contre balancier mais je pense que ça ça joue en tout cas. Les parents qui voient leur fils dans... dans la réparation, dans le regret, dans dans l'amendement, bon oui ils vont être soutenant au départ et puis à mon avis vont l'accepter et aller plus loin alors en laissant plus d'indépendance et de responsabilisation quoi. Je ne sais pas si c'est...

* Rires*

E: Non oui c'est ça qui est intéressant. Oui et je me demandais aussi jusque quand est-ce que l'adulte doit veiller sur le jeune à ce qu'il devienne responsable parce que...

J: Jusqu'à ses 18 ans ou plus? Moi je pense que c'est plus que 18 ans mais bon la loi est... la loi est la loi euh... parce que franchement il y a des jeunes qui à 18 ans sont comme ça relancé dans la vie et on les retrouvent en prison quelques temps après. Je crois que... Bah la loi dit maintenant on peut déjà aller jusqu'à 20 ans et dans le projet 23 ans. Je pense que pour certains ça devrait aller plus loin parce que... c'est... Maintenant parfois eux-même ne veulent plus, mais je pense que l'âge de 23 ans en tout cas était pas ... mais ça demande des moyens, vraiment... supplémentaire... ça on ne peut pas...je ne vois pas ce que... Je ne vois pas dans un avenir proche hein sauf si bon...

E: Et un des problèmes c'est qu'il risque d'y avoir plus de dessaisissement du coup comme c'est 23 ans c'est pas tous...

J: Oui, ça c'est vrai aussi. Il faut voir comment faire.

E: Justement je me demandais, qu'est-ce que vous pensez du dessaisissement en général?

* Rires*

J: Bonne question. Oui oui... Je dirais théoriquement, je ne trouve pas que c'est là la solution là la plus idéale et que... Bon mais maintenant il faut être conscient qu'il n'y a pas, il n'y a pas mille solutions alors soit notre solution a l'avantage aussi de les mettre dans des... Enfin il n'y a pas beaucoup... Je ne crois pas que c'est un avantage mais qu'est ce qui est mieux? Le dessaisissement ou appliquer directement des peines de prison comme en France quoi donc? Je crois que c'est un peu un... Bon avant on les mettait en prison c'est... Quand il était dessaisi ça d'accord c'était pas la solution quand ils avaient 17 ans... Maintenant il y a déjà à Saint Hubert les... les frictions des dessaisis mais je... bon l'idéal c'est qu'ils pourraient justement rester jusqu'à 23 ans dans des sections de dessaisis où on continue à faire un travail d'éducation et de responsabilisation. Ça je pense que oui. Parce que quand ils sont dessaisis et puis qu'ils prennent... Ils prennent deux portes hein, je trouve d'abord.. On ne sait jamais très bien. Mais les chambres spécifiques qui sont en première instance ou en appel, je trouve elles sont... Vraiment elles... elles tapent fort quoi, et ils se rendent par contre que... nous en tant que comment... (30min 28)On travail avec des mineurs, je crois qu'on a plus conscience que mettre un mineur deux ans en prison, mais ça c'est une abération quoi hein. Donc mais... Aussi ce sont des gens qui travaillent avec des adultes souvent et je pense, je trouve qu'ils ont

pas assez conscience de la minorité du jeune et des conséquences pour pour sa vie future quoi. Et donc dans ce sens là c'est ça que je n'aime pas dans le dessaisissement. C'est le... Ca devrait vraiment être un un tribunal que de professionnels de la jeunesse et qui... et qui tiendrait vraiment compte de la minorité s'il faut comment appliquer peine, mais sinon dire... il y a un moment il y a des jeunes on sait vraiment plus quoi en faire quoi... alors quoi faire? Les mettre en IPPJ jusqu'à..? Oui mais les IPPJ n'en veulent plus hein. Il y a des jeunes on ne sait pas, bon maintenant ils sont pas... C'est pas la majorité. Il y a peut être trop de dessaisissements euh... mais il y a des jeunes vraiment qui ne comprennent pas, et qui sont...

E: Justement c'est quel genre de jeune ça qui font l'objet des dessaisissements?

J: Souvent des jeunes avec qui on a essayé beaucoup de choses euh... Au départ de la prestation, mais ils commencent tôt souvent vers 13-14 ans, et puis il y a un milieu familial déficient, que ce soit côté père ou mère, et alors on va aller d'abord un... une prestation.. D'abord une mesure de surveillance, puis une prestation, puis encore un placement en accueil, et puis un deuxième placement en ouvert, mais il va fuguer, puis un troisième, puis un quatrième, puis il va continuer à délinquer euh... bon il est souvent en décrochage scolaire, il y a plus rien, y a pas... y a plus de règles, ils sont... Ils sont plus dans la rébellion envers la société parce qu'il estime qu'on ne le comprend pas, qu'on fait rien pour eux et c'est un cercle vicieux et il continue continue continue jusqu'à un moment où on a tout essayé bah, qu'est ce qu'on peut encore faire pour eux quoi... Après on leur tend encore des perches et tout et... oui c'est le choix; ou c'est comme en France à partir de 16 ans ou 14 même ça je ne sais plus, on peut donner des peines de prison, ou alors on prend une autre option tout à fait on supprime ce dessaisissement et on se dit qu'on peut laisser des jeunes jusque 21 ans dans des IPPJ avec un cadre éducatif mais fermé, comme une sorte de prison finalement hein, parce qu'une IPPJ fermé c'est une sorte de prison hein.

E: Oui.

J: Il faut pas rêver, ils sont quand même enfermés, mais c'est vrai qu'on travaille avec eux. Donc est-ce que... ça pour moi ce serrait la solution idéal, mais là de nouveau il faut mettre des moyens hein. Et ils le proposent pas dans le nouveau projet de loi hein, dans l'ordonnance là... Ils proposent pas de supprimer le dessaisissement. En tout cas Bruxelles... Dans la communauté française non plus hein je pense?

E: Non non... je ne pense pas non plus.

J: Non. L'idéal pour moi ce serait ça mais mais bon... mais en attendant nous on fait... nous on applique la loi hein, on n'est pas là pour la changer, ça c'est le législateur, et et c'est vrai que souvent par des jeunes où on a essayé beaucoup beaucoup de choses, ou alors des jeunes qui ont commis des crimes, enfin des actes terroristes par exemple, très tard quand il avait plus de 17 ans et avec qui le travail en IPPJ marche pas, donc on va pas non plus continuer pendant des années un... c'est ça c'est ça le problème du... de ne pas, si on n'a pas de dessaisissement c'est qu'avec certains jeunes l'IPPJ ça ne marche pas, ça veut dire qu'on ne sait plus quoi faire au niveau éducatif alors qu'est ce qu'on fait avec...

E: Mmh... Il reste plus que...

J: Oui et alors on se dit bon ben y a pas de sanction pénale jusqu'à 18 ans disons, et à 18 ans mais tant pis ils font les... Enfin si vous avez un jeune qui a tué un autre quand il avait 17 ans et demi ou commis des actes vraiment grave de hold up sans... avec violence et tout, vous allez libérer à 18 ans alors? C'est très difficile comme question quoi. Il n'y a personne qui a vraiment la réponse au problème du dessaisissement ou de là... de la sanction des mineurs à partir d'un certain moment quoi.

E: Mmh. Et est-ce qu'il y aurait un lien entre le dessaisissement et la responsabilité? Ou est-ce que ce serait les moins responsables qui serait dessaisi ou..?

J: Euuuh... Oui je pense que d'une certaine façon oui parce que s'ils avaient pris conscience de leur responsabilité, ils auraient changé de comportement, ils auraient pas persisté dans la délinquance, ils auraient retrouvé quand mêmes des accrochages euh... Oui ce sont des jeunes qui... bon maintenant là dedans il y a comme je disais tout à l'heure, il y à des jeunes qui sont un peu intellectuellement euh... Ils sont au départ dérresponsabilisés et donc ils payent un peu pour ça quoi.

E: Oui... C'est une question délicate.

J: Oui. Mais maintenant que je travaille à la maison de justice et que je fais... Quand on voit toutes les peines de travail euh... ça a quand même beaucoup d'impact sur les gens hein. Ça je trouve que les gens... souvent de part les rapports des assistants de justice, elles disent il nous dit combien il a compris, et que... on voit que ça peut avoir vraiment un effet très positif.

E: Oui.

J: Mais de nouveau là aussi il y à des adultes qui sont... enfin on se demande pourquoi est-ce qu'on leur a donné une peine de travail, ils sont incapables de la faire parce qu'ils sont pas dans un... Ils n'ont pas les capacités justement de se rendre compte qu'on leur fait une fleur, qu'ils vont pas en prison pendant 18 mois mais qu'on va les aider à se réinsérer dans la société et tout. Ils ne se responsabilisent pas et alors on envoie le dossier et ils payent les pots cassés quoi. C'est un peu comme les mineurs à un moment donné quoi.

E: Oui. Et donc ce sera des peines qui sera adapté à certaines personnes mais pas toutes quoi?

J: Oui parce qu'à la place du dessaisissement oui on pourrait imaginer que pour certains faits, très grave, on... On pourrait les maintenir au delà de dix-huit ans ou jusqu'à 23 ans c'est possible...

E: Et après?

J: Et après vous savez si il l'a commit à 17 ans, et qu'il va en IPPJ jusque 23 ans, ça fera déjà 4 ans, à cet âge là c'est énorme hein.

E: Oui oui c'est beaucoup.

J: Maintenant bon la société n'est pas prête pour ça.

E: C'est ça qui est compliqué aussi parce qu'il y a un peu là... une sorte de pression entre la protection de la société, et en même temps la réhabilitation...

J: Oui et c'est le même problème avec les adultes hein.

E: Oui oui... Dans tous les cas oui...

J: Si vous dites je sais pas, un jeune a commis un crime assez odieux quand il avait 17 ans et que vous dites "ah mais il va rester de toute façon que jusqu'à 23 ans ou on pourrait dire jusqu'a 25 hein je sais pas" mais dans l'aide à la jeunesse les victimes vont sauter au plafond hein... Moi j'ai déjà eu des procès où quand ils n'avaient pas le dessaisissement ils avaient l'impression de perdre quoi, la victime avait perdu alors que bon... la mesure de toute façon c'est pas ça qui est le...

E: Oui oui...

J: Mais on peut comprendre aussi que leur douleur... et que pour eux ils veulent avoir une réparation et que le jeune paye au moins pour ce qu'il a fait quoi.

E: Oui.

J: Mais bon c'est toujours le même... un problème quoi. Mais donc ce dessaisissement qu'on trimballe depuis des années et des années, à mon avis on va continuer encore un peu. Je crois qu'en Flandre ils n'ont pas décidé de le supprimer?

E: Je n'ai pas vu ça mais c'est peut-être possible, il faudrait que je me renseigne.

J: Oui je ne sais pas non plus très bien. Oui parce que les envoyer en prison parce que ça les responsabilises, c'est quand même un grand point d'interrogation hein.

E: Oui ça c'est sûr.

J: Ça protège la société. Ils disent souvent " ah j'ai compris quand ils vont parfois entre deux moments en prison quand ils ont eu 18 ans mais qu'ils reviennent encore pour des choses, ils disent que ça leur a vraiment fait comprendre mais... moi je suis pas sûr il n'y a pas eu de travail avec eux donc... je pense pas, je pense que le travail qu'on fait dans les IPPJ eh... est beaucoup plus important et efficace que...

E: Oui le jeune aurait plus de chances d'avoir un déclic dans les....

J: Bah oui.

E: dans les mesures de protection. Ce serait même presque dans l'intérêt aussi des victimes que...

J: Mais oui mais de la société aussi, mais évidemment de tout le monde. Mais bon mais ça coûte très cher hein de mettre... d'avoir un système....

E: D'avoir un encadrement...

J: Un encadrement important hein. Donc avoir ça pour toutes les jeunes qui aurait entre 18 et 25 ans euh...Enfin qui aurait commis les faits avant 18 ans hein. Parce que bon on ne va pas remettre en... en cause la majorité pénale mais... donc pour tous ces jeunes, pour tous les dessaisissements en fait... resteraient dans l'aide à la jeunesse quoi.

E: Mmh.

J: C'est ça qu'il faudrait.

E: Oui.

J: Et continuer un travail.

E: Est-ce que ça pourrait être envisageable de créer un service qui s'occuperait...

J: Mais il y en a pour l'instant beh la section des dessaisis à... Mais souvent dès qu'il n'y a plus de places ils vont en prison, une fois qu'ils sont vraiment jugés euh...ils sont souvent là quand ils sont dessaisis en première instance et puis... mais qui n'ont pas encore, qui ne sont pas encore soit en appel, ou ils vont devant les chambres spécifiques, mais en attente parce qu'à ce moment là ils sont toujours dans l'aide. Mais une fois qu'ils ont été condamnées, ça dépend s'il reste encore de la place ou pas. Parce que sinon ils retournent... Ils vont en prison quoi. Ou ils sont libérés s'ils vont en sursis ou...

E: Et cette section des dessaisis alors c'est qu'en fermé que ça se passe?

J: Oui oui.C'est quand il y a une exécution provisoire ou qu'ils étaient déjà un peu... et que le juge d'instruction leur a délivré un mandat d'arrêt en fait hein.

E: Mmh. Et je me demandais si vous pensez qu'on peut éduquer uniquement sous contrainte?

J: Euh... Non je ne crois pas. Je trouve que ça a des limites la contrainte, s'il n'y a pas un minimum... euh... de volonté du jeune... euh... je ne crois pas que la contrainte suffira à... elle est nécessaire dans certains cas hein, ça il ne faut pas, ce n'est pas à négliger la contrainte reste nécessaire mais... le mieux c'est quand on a le consentement et du jeune et des parents, donc à ce moment-là faire un travail peut-être plus intéressant... Maintenant peut-être que de la contrainte au départ permet d'ouvrir les yeux à certains jeunes, donc je pense que la contrainte reste nécessaire quoi mais... mais justement dans tous les projets du jeune, les offres restauratrices, tout ça sont des moyens pour le jeune aussi de... de pouvoir sortir un peu de la contrainte en disant beh voilà moi je... Je veux proposer ça parce que...

E: Mmh... Et par rapport à la sanction est-ce que ça favorise ou ça empêcherait l'accès à la capacité de répondre de soi-même?

J: La mesure?

E: Oui la sanction en général.

J: Oui.

E: Est-ce que ça amène les jeunes à devenir responsables? Ou ce serait tout l'effet inverse?

J: Mmh... Je pense que oui, enfin j'espère

* Rires*

que... on n'est pas dans un système de sanctions hein dans la protection de la jeunesse, on est vraiment dans un... système protectionnel et donc de mesures censées aider le jeune à se rééduquer, à se responsabiliser, donc on... Comme on ne peut pas considérer que ce sont des sanctions, bien que quand on les enferme dans l'IPPJ, c'est comme une forme de sanction mais qui est prise dans le sens de l'aider hein. Donc logiquement ça devrait peu l'aider à se responsabiliser quoi.

E: Oui.

J: Logiquement oui. Maintenant bon... Il y en a ils y rentrent et ils se disent je vais payer hein, je vais faire mes 3 mois hein, et puis je m'en fou donc... c'est pas gagner. Celui là peut être qu'il va ressortir en ayant rien compris quoi.

E: Oui c'est ça. De nouveau ça dépend du jeune.

J: Mais oui. Oui et de la façon dont on l'aborde aussi, et dont il est pris en charge parce que bon... c'est vrai que normalement... hein ils font... du très bon boulot dans les IPPJ mais bon... le jeune y répond pas de la même façon non plus suivant leurs capacités et tout donc...

E: Mmh... Et justement par rapport... enfin entre le choix de faire une mesure plutôt en IPPJ ou plutôt une offre restauratrice, qu'est-ce qui peut décider que telle sanction sera plus adapté a...

J: Et bien il faut dire que d'abord on a un dossier qui est... peut-être pas la toute première fois qu'un mineur commet un fait de délinquance il peut ne pas être connu du tout et donc là souvent la la première réaction va dépendre quand même de la gravité des faits et du besoin de responsabilisation du jeune, de la façon dont il va se présenter, donc il va.. Devant les parents donc on voit tout de suite s'il y a une prise en charge possible en milieu familial euh... Souvent c'est ce que je disais on part d'un première sanct... enfin mesure de surveillance avec prestations d'intérêt général ou pas, ou des conditions à respecter, et puis alors à ce moment-là va se faire construire un dossier quoi. Ou avoir tout un rapport, le spj va faire un rapport donc là on va voir déjà des éléments en plus, et il va se renseigner au niveau scolaire, il va se renseigner un peu dans tous les domaines et donc on construit un.. un dossiers parfois si on... il y a d'autres problèmes, on peut avoir un examen médico-psychologique. Donc ce sont

toutes des... des éléments qui font qu'on va se diriger vers plutôt un placement dans un COO parce qu'on se rend compte qu'il faut absolument éloigner le jeune de sa famille parce que... on doit analyser un peu son comportement et tout et deuxièmement ça dépend des places hein, il faut par rêver hein.

* Rires*

On ne va pas mentir non plus, et on ne sait pas toujours en faire ce qu'on veut, parfois on les renvoie chez eux,alors qu'on se dit que... et parfois ils vont en fermé alors que...

E: Oui oui...

J: Peut-être qu'on aurait pu essayer d'abord un ouvert... Mais bon ça... Ça c'est vraiment les moyens quoi.

E: Mmh. C'est avec ce qu'il y a quoi.

J: Oui. Et il ne faut pas oublier non plus bon peut-être plus à Bruxelles mais, quand ils sont de service et ils reçoivent.. parfois c'est dix, quinze jeunes...bon ils ne sont pas beaucoup secondés... Donc, c'est vrai que les décisions sont un peu... suivant les moyens suivants... ça fait souvent réagir aussi quand même les décisions. Elles ont quand même un impact sur la famille, sur les jeunes... On essaie de prendre en conséquence, en considération tous ces éléments quoi, tous les éléments qu'ils peuvent quoi.

E: Oui donc c'est vraiment du cas par cas...

J: Oui. Maintenant il faut pas oublier qu'il y a des jeunes qui se foutent de la gueule du juge hein. Quand ils arrivent et le juge dis je ne vais pas le remballer chez lui hein, il va devoir aller quinze jours en accueil hein parce qu'il il y en a qui n'ont aucun respect, qui sont désinvoltes et tout et... par contre il y en à un autre qui va, qui va être dans le regret et qui veut dire euh... fin.. oui qui va vraiment avoir une autre attitude et suis là ben on va le renvoyer chez lui avec une mesure de surveillance quoi.

E: L'attitude du jeune fait beaucoup aussi?

J: Fait beaucoup aussi oui. Il y a qui sont... vraiment dans l'arrogance mais terrible quoi!

* Rires*

C'est fou hein?

E: Oui oui... Justement un éducateur de l'IPPJ disait que parfois le jeune pouvait aussi avoir ce déclic justement devant le juge, quand il voit ses parents qui...

J: Oui oui... la victime...

E: Quand il voit le juge; oui; qui redit les faits qu'ils voient l'effet que ça fait et qu'au final ça peut aussi être un moment...

J: Ah je pense que c'est un moment important dans le parcours du jeune parce que oui, on redit les faits c'est vrai qu'on a, comme on disait, le procureur du roi qui peut aussi un peu taper sur les doigts en disant bon, il résume tout, il...

E: Mh-mh.

J: Oui, son parcours, on fait état de ce qu'il y a dans les rapports de l'ippj et tout donc ça peut avoir un impact sur le jeune, si je peux dire. Hum...

E: Mh-mh. Et donc si vous deviez donner une mesure qui visait le plus la responsabilité ce serait laquelle dans le système actuel ?

J: Mmh... Ça dépend où on en est avec le jeune...

E: *Rires*

J: ... mais je trouve franchement que la prestation d'intérêt général est une chose qui amène le jeune, vraiment, a bien les..., comment ils appellent ça, dans les concertations en groupe ?

E: Oui, oui.

J: ça je trouve que ça amène quand même bien le jeune a être responsable. Maintenant s'il est déjà en ippj, l'API pour moi sera un des moyens.

E: Mh-mh.

J: Bon moyen pour les responsabiliser, mais on a quand même tout un arsenal de moyens à chaque étage pour responsabiliser le jeune quoi, mais c'est la prestation, la concertation en groupe, l'offre restauratrice, tout ça sont... qu'on doit vraiment développer plus, mais je crois...

E: Mh-mh.

J: Puisque ça a un impact réel.

E: Oui, oui.

J: Ils ne sortent pas de ça normalement. Certains passent à travers, hein, mais ceux-là qu'on retrouve alors placer après.

E: Mh-mh.

J: Mais sinon pour quelqu'un qui a commis un premier fait ou qu'on sent qu'il entre doucement dans la délinquance ou je trouve que ça c'est un très bon moyen, quoi. De ne pas enlever du milieu familiale mais de travailler avec le milieu familial. J'aime bien aussi, comment ça s'appelle ? Heu..., la sa... sam... La Samio. Non, pas la samio. La samio ?

E: Ah oui, la Samio, oui.

J: Ça aussi c'est un bon moyen pour heu...;

E: C'est intensif.

J: Oui, c'est intensif et il y a un suivi, ils savent que... Et ça évite le placement aussi et ça le responsabilise quand même.

E: Mh-mh. C'est assez parallèle à L'Api.

J: Oui c'est ça, mais avant placement quoi, oui.

E: Oui. Ils parlent même d'une fusion qui pourrait peut-être se faire prochainement.

J: Ah oui ?

E: On verra. *Rires*

J: Ça dépend aussi tellement de la personnalité du jeune et tout qu'on peut pas dire qu'il y a une mesure idéale pour responsabiliser le jeune, mais je crois que justement, dans la façon dont on a conçu le nombre de mesures... C'est pas très clair dans la loi, ça je suis d'accord * Rires * Mais sinon il y a quand même pas mal de moyens quoi... On a donné quand même au juge pas mal de moyen pour évoquer plusieurs pistes, heu, voir avec le jeune ce qu'on peut faire, quoi.

E: Oui.

J: Et ça je pense que dans le projet se sera encore plus développer, hein.

E: Mh-mh.

J: Du côté néerlandais c'était plus développer d'ailleurs. Ils faisaient plus de...

E: Oui, les sanctions alternatives, je pense que c'est assez ...

J: Oui, des sanctions alternatives il y en a quand même beaucoup hein.

E: Mh-mh.

Silence...

E: Ben, on a un peu fait le tour, je ne sais pas si, heu, vous avez encore quelque chose à rajouter ?

J: Non, mais c'est intéressant votre travail hein.

2. Entretien avec un éducateur d'un service post institutionnel (API)

Elise : alors voilà donc je fais mon mémoire sur l'interprétation de la mise en oeuvre de la notion de responsabilité dans le travail avec les jeunes délinquants et c'est pour ça que je voudrais rencontrer plusieurs acteurs justement pour parler autour de cette responsabilité et d'ailleurs la première question c'est de savoir un peu ta mission et un peu le but du travail.

Éducateur API : En tant qu'éducateur ?

E : Voilà c'est ça.

E A : Ben c'est de pouvoir suivre un jeune en extérieur, de pouvoir, bah, une certaine vérification, de voir un peu comment fonctionne le jeune à l'extérieur, tout en sachant qu'on est mandatée donc des comptes à rendre à un juge. Mais c'est un peu aussi l'intermédiaire entre le jeune et la famille, le jeune et l'école, le jeune et le sport, le jeune..., à tout ce qui tourne autour d'un jeune; au fond de pouvoir associer un peu toute personne qui est autour. Quand je dis sa famille, ça peut être aussi un oncle, une tante, de voir un peu où est ce qu'il va, de pouvoir remettre un cadre, surtout de pouvoir mettre des règles.

E : Mh-Mh. Et en fait, la loi de 65 elle mentionne à un moment l'administration de la justice des mineurs poursuit les objectifs d'éducation de responsabilisation et de réinsertion sociale ainsi que de protections de la société. Comment tu comprends ces objectifs ?

A : On est amené à réinsérer les jeunes dans la société, donc c'est à dire qu'un remplacement après un acte commis, un "trike" qui a été fait à l'interne de pouvoir aider le jeune à pouvoir se réinsérer de pouvoir remettre des choses en place et donc en ça on est dans l'aide. Je ne sais pas si je réponds à la question.

E : Oui. Et comment est ce qu'on peut amener les jeunes à devenir responsable ?

A : Tout dépend de ce qu'on entend par responsable. Puisque, je veux dire, il est responsable de ses actes, entre autre, voilà ils ne reconnaissent pas toujours qu'ils sont responsables de leurs actes. Ils sont souvent dans le déni, maintenant ça dépend d'un jeune à l'autre. Ça dépend aussi si on a un primo délinquant ou si c'est un jeune qui a connu plusieurs faits. Maintenant on est toujours à un début le travail. Soit le jeune prend l'aide directement ou ne prend pas

l'aide leur nombre. Ou alors même par rapport au travail de l'API, bah, certain prenne l'API aussi comme porte de sortie.

E : Mh-mh.

A : Ça c'est le gros souci.

E : Et sinon aussi dans la loi de 65, la réforme fait en sorte que heu... Ils ont aussi mentionné que les mineurs ne peuvent en aucun cas être assimilée aux majeurs quant à leur degré de responsabilité aux conséquences de leurs actes. Tu comprends qu'il y ait une différence entre la responsabilité des adultes et...

E A : Bah déjà des, fin, par rapport à la responsabilité de toute façon les peines sont différentes.

E : Mh-mh.

E A : Puisque déjà les peines des centres fermés et centres ouverts ben, sont basés par rapport à celle des adultes.

E : Mh-mh.

E A : Mais en parallèle, un jeune, on est pas dans une sanction, dans une prison, on est dans un truc d'aide même si c'est pris par la plupart des jeunes comme une sanction, mais c'est de l'aide avant tout. C'est des éducateurs, c'est pas des matons ou... Donc c'est le but de remettre un projet en place aussi. Je trouve que c'est la grande différence hein.

E : Mh-mh. et puis après, l'article continue aussi en disant que les mineurs ayant commis un fait qualifié l'infraction doivent être amenés à prendre conscience de leurs actes. Comment est ce que concrètement, on peut emmener un jeune à prendre conscience de ce qu'il a fait?

E A : Bah il y a plusieurs choses, il a y a les discussions où on peut faire prendre conscience de l'impact de son geste, par rapport à tout le travail par rapport aux victimes. Tout le travail de conscientisation, puis il y a toutes des activités qu'on peut faire avec aussi, l'amener à avoir une autre valorisation de l'humain par le biais des activités, d'être valorisés, maintenant il y a toutes les activités à caractère social. Toute l'aide qu'on peut amener aux sans-abri, toute l'aide qu'on peut amener dans des services ou autre où là on leur fait prendre conscience, c'est avant tout les prestations aussi. Où là ils prennent conscience que, heu, se mettre à la place de l'autre. Parfois il peut y voir des clichés d'eux, hein.

E : Mh-mh. Sinon est ce que tu penses qu'il y a un certain niveau de maturité cognitive ou comportementale à partir duquel, enfin, à partir de ça le jeune devient responsable ou enfin tu penses plutôt que c'est en considérant que le jeune est responsable qu'il deviendra responsable? Je ne sais pas si c'est clair.

E A : Moi je veux dire le degré cognitif n'a rien à voir. Je pense que si un jeune a envie, avec ses capacités intellectuelles qu'il a, bien souvent, préférons les jeunes qu'on a, malgré tout il peut se responsabiliser. Simplement ça doit être un de reconnaître ses faits et de savoir pourquoi il les fait et de savoir un peu comment il peut pallier; voilà si c'est uniquement le côté argent et voir un peu comment il peut pallier à ça. Je pense pas qu'on peut avoir un gamin limité parce que les jeunes limités ils ne comprennent pas ce qu'ils font, c'est la prise de conscience. Comment est-ce qu'on peut avoir des gamins très intelligents et... on parlait des matraques et infligeant à jamais les usa jamais eu donc ils ne sont jamais prêt à se remettre en question.

E: Et donc là c'est un peu le même genre de question mais un peu en d'autres termes; est-ce qu'il y aurait un lien de corrélation entre les capacités du jeune et son devoir où est ce que ce serait plutôt lui qui devrait intégrer ce qui lui tombe dessus entre guillemets, enfin quoi qu'il arrive.

A : *Rire*

E: Oui je sais c'est un peu compliqué mais peut-être commencer plutôt par est-ce que tu crois qu'il y a un lien entre les capacités du jeune et le devoir qu'il doit accomplir? Est ce que tu crois que si par exemple il a moins de capacités il devra moins accomplir son devoir par exemple de ne pas commettre de délit ou est-ce que ça ça n'a rien à voir quoi, enfin quoiqu'il arrive même s'il n'a pas trop de capacités il devra quand même assumer?

A: Il devra oui mais tout dépend des capacités qu'ils ont, si ils sont placés ils auront la même peine. Maintenant voilà on doit partir nous des capacités qu'ils ont. Maintenant s'adapter aussi au discours hein, je pense que par rapport au langage judiciaire du juge ben voilà un jeune qui n'a pas tout compris comme des familles qui n'ont pas compris ben on va, on va leur expliquer tout.

E: Oui

A: Donc je pense qu'il ne faut pas attendre plus d'un jeune qui est plus intelligent d'une certaine manière maintenant on va attendre plus sur le plan scolaire d'un jeune qui a les capacités bien sûr mais pas au niveau du travail je pense.

E: Et du coup est-ce que tu penses qu'on devient responsable en fonction de la manière dont on va répondre des conséquences? Est ce qu'on devient responsable en fonction de la manière dont on répond des conséquences de l'acte? Par exemple un jeune commet un acte est ce qu'il va devenir responsable en fonction de si par exemple il va l'assumer ou s'il en a rien à faire...

A: S'il reconnait déjà son fait ben il prend sa responsabilité. C'est plus facile à travailler avec un jeune qui va reprendre conscience de ce qu'il a fait qu'un jeune qui est dans le déni, parce que s'il reconnait pas son fait le travail il est déjà un peu à l'échec. Que s'il reconnait son fait on peut un peu discuter voir un peu ben qu'est ce qui l'a amené à faire ça et comment éviter un prochain fait.

E: Est-ce que le jeune qui a commis un délit était considéré comme responsable avant qu'il l'ait commis ou est ce que il est devenu en fonction de sa manière d'y répondre? C'est un peu la même question.

A: Oui non, elle n'est pas bête en fait puisqu'il y a des jeunes pour eux n'ont rien commis donc c'est la justice qui fait qu'ils deviennent responsables.

E: Oui voilà.

A: Puisqu'ils ne sont pas innocent, enfin quand on voir les adultes il y a un parallèle; et c'est d'office ils sont... Des mesures ont été prises. Donc même si le jeune est accusé de et qu'il n'a rien fait il aurait eu un placement. Comme les adultes on ne les place pas.

E: Et qu'est ce qu'il en est de la responsabilité de l'adulte dans la façon de rendre possible aux jeunes justement de pouvoir répondre de ce qui lui est arrivé?

A: Donc de l'éducateur ?

E: Oui de l'éducateur ou de toute la famille enfin les personnes qui encadrent.

A: Bah si déjà la famille dit clairement que le fils n'a rien fait déjà c'est renforcer le jeune donc ça empêche un certain travail de pouvoir se faire entre autre. Donc voilà une famille qui est collaborante qui reconnaît que le jeune garçon a déjà fait un fait c'est déjà un premier pas. Le jeune reconnait avoir fait le fait bah c'est un deuxième pas. Donc le travail sera beaucoup

plus facile puisque personne ne cache la réalité on va le dire comme ça, maintenant si le jeune reconnaît comme dans certaines familles on a, le fait bah ça aide la famille à reconnaître bah sinon pour les parents souvent leur fils n'a pas fait ceci n'a pas fait cela. Notamment chez Mohammed.

E: Mmh.

A: Chez lui c'était ça au début lui a reconnu qu'il avait fait ce fait donc la famille a dit "ah oui il a fait ça".

E: Ah oui parce que s'il dit oui la famille va le soutenir...

A: Ah bah oui il va soutenir que son fils n'a jamais fait ça hein. Ça c'est un peu les liens familiaux notamment dans certaines familles maghrébines. Maintenant voilà l'adulte c'est l'écoutent qui va leur permettent aussi et la confiance qu'on peut avoir avec eux. Des jeunes vont peut être nier jusqu'à un moment donné et puis sous le travail de confiance vont prendre conscience de l'acte qu'ils ont fait et peuvent entamer le travail après.

E: Mmh

A: Sur la prise de conscience toujours demander de travailler en IPPJ, que ce soit en interne ou en externe pour qu'il y ait prise de conscience de l'acte commis. Comme dans la plupart des dossiers je pense ben souvent le jeune ne reconnait pas avoir fait, c'est tout le travail des IPPJ.

E: Et est ce que tu penses que la responsabilité de l'adulte diminue lorsque la responsabilité du jeune augmente? Tu vois comme si c'était une sorte de balance, comme si lorsque l'adulte prend moins de responsabilité par rapport aux jeunes, le jeune en a plus et inversement? Ou bien ce sera plutôt toujours le rôle des adultes de veiller à ce que le jeune devienne responsable et quoi qu'il arrive l'adulte sera responsable du jeune quoi? Ou est-ce qu'a un moment l'adulte transmet une part de responsabilité qui fait que...?

A: *Rire* Qu'est-ce que tu veux savoir exactement?

E: En gros est-ce que la responsabilité de l'adulte diminue lorsque la responsabilité du jeune augmente?

A: Qu'est-ce que tu entends par adulte?

E: Par exemple les parents enfin ou l'entourage. L'entourage du jeune.

A: Parce que si tu prends au niveau entourage, plus les parents vont prendre conscience du fait que le jeune à un problème plus le jeune va devoir le travailler. Si par contre les parents sont dans le dénis, le jeune va jamais avancer au fait.

E: Mmh ok.

A: Donc voilà je veux dire au niveau famille c'est comme ça maintenant plus les adultes vont essayer de travailler ensemble et essayer de faire prendre conscience aux jeunes de ce qui est bien et pas bien, plus le jeune va être obligé de se mettre au travail.

E: Et est-ce que tu penses que du coup chacun va devoir répondre de sa place ou bien est-ce que parfois l'adulte devra répondre à la place du jeune, quand le jeune commet quelque chose

A: De toute façon au bout du compte l'adulte doit toujours répondre à la place du jeune puisque c'est nous les parents qui sont civilement responsable, au niveau argent, maintenant si au niveau placements c'est toujours le jeune qui subit ou qui... pas qui subit tout le temps mais qui... qui va prendre en charge, maintenant voilà les parents ils vont toujours subir.

E: Mmh

A: Sans spécialement voir qu'il y a un dysfonctionnement chez eux.

E: Et quand tu regarde un peu toutes les mesures qui existent dans l'aide à la jeunesse, tu penses que ce serait laquelle qui aiderait justement le mieux le jeune à devenir responsable?

A: Toutes les prestations entre autres. Tout le bien qu'ils peuvent donner d'eux même à la société. Je pense que c'est le premier maintenant voilà les placements peuvent avoir du sens aussi maintenant parfois on multiplie les choses et on va pas à l'essentiel non plus. Maintenant si le jeune n'est pas prêt à travailler il travaillera jamais. Maintenant les placements sont utiles maintenant il y a une phase où la remise en question se fait part les... à travers les prestations ou voilà certains jeunes vont seulement se mettre à travailler à partir du moment où ils sont suivis à l'extérieur.

E: Oui

A: J'ai pas tellement de...

E: Il n'y a pas une mesure parfaite?

A: Non...

E: Mmh.

A: Tout comme y en a qui auront un seul placement et qui va reprendre la route tout comme y en a qui auront 15 placements et qui qui vont jamais reprendre la route hein.

E: Ça dépend du jeune?

A: ça dépend du jeune; Ça dépend de la volonté du jeune aussi. Puis le profit que le jeune attend aussi. Y a des jeunes qui ont commis un fait et c'est une erreur de parcours ou deux-trois faits et qui reviennent une fois, deux fois placés et qui après vont comprendre, comme il y en a qui prennent tellement de plaisir à ce qu'ils font aussi.

E: Tu crois que du coup plus on intervient tôt dans la délinquance plus ça aura un impact?

A: Je pense que oui. Plus une mesure est prise dans des dossiers où le jeune a fait fait fait des faits, à un moment donné si tu le mets 15 jours ça n'aura pas de sens. Maintenant si tu as un jeune qui fait un fait et le lendemain il est placé, ben c'est vrai que c'est action réaction hein.

E: Et donc du coup tu crois qu'il faudrait créer une nouvelle mesure plus adaptée ou bien celles qui existent conviennent?

A: Ben une mesure qui est apparue c'est la médiation. Bon la médiation peut permettre certains choses mais à partir du moment où il en a effectivement envie maintenant bon on aura bon créer plein de choses, c'est pas pour autant que... On peut proposer tout ce qu'on veut à certains jeunes mais s'il a pas envie de prendre il prend pas hein. Jusqu'au jour où il devient adulte et il passe par la prison et il se rend compte que "ah à tout compte fait on a voulu m'aider". Maintenant on va créer d'autres solutions mais c'est déjà pas mal hein.

E: Oui c'est ça.ça fera peut-être trop multiplié? C'est bientôt fini, je voulais juste savoir ce que tu pensais du dessaisissement?

A: Par rapport aux dessaisissements, on en parle beaucoup il y a certains dossiers où on parle très vite aux jeunes du dessaisissement or qu'ils sont au premiers fait, maintenant voilà dans la tête de certains jeunes ça peut faire peur comme certains n'en ont rien à faire, ils prennent pas conscience de l'enjeu puisqu'ils sont encore mine... mineurs ou gamin dans leur tête, maintenant quand on les entends parler bah untel à pris autant... Oui ils ont pris autant mais ils ne se rendent pas compte que le casier judiciaire il est présent. Maintenant l'histoire pour eux

c'est tel juge dessaisi, un autre juge dessaisi pas. Maintenant le dessaisissement ben c'est un pas vers la prison. Maintenant les jeunes ne savent pas toujours non plus qu'un dessaisissement c'est quand toutes les mesures d'aides ont été proposées. Je pense qu'on leur parle de dessaisissement mais on ne leur explique pas hein.

E: Et du coup tu penses que le dessaisissement serait une manière de le responsabiliser comme un adulte ou ce serait un échec?

A: Je ne sais pas si on a déjà des retours maintenant depuis des années il y a des jeunes qui sont dessaisis... Bah ils peuvent comprendre comme tout à chacun au niveau mineur ils peuvent comprendre comme chaque adulte peut comprendre aussi au niveau des prisons donc il n'y a pas vraiment de juste milieu hein. C'est quand le jeune sera prêt à vouloir avancer sans rester dans la délinquance.

E: Et ce sera du coup une sorte d'échec de responsabilisation?

A: Un échec de la responsabilisation non. Parce que je veux dire qu'à un moment donné ils peuvent prendre conscience que voilà il suffit qu'il y ait le déclic en fait et tant qu'il n'y a pas ce déclic ils vont jamais... Responsable de leurs actes ils le sont déjà tous à la base hein.

E : Est-ce que tu penses qu'on peut éduquer uniquement sous la contrainte ?

A : Non la contrainte est juste un moyen qui favorise l'accès dans certain cas. Une bonne éducation est une base de transmissions de valeurs au sein des familles. L'importance c'est que tous les jeunes aient un rythme de vie correct associant les attentes de la famille et du jeune.

E : D'accord. Et est-ce que tu penses que la sanction favorise ou empêche d'être responsable ?

A : La sanction permet simplement de recadrer les choses mais n'empêche en aucun cas le jeune de grandir. Le jeune reste responsable à tout moment... Il doit juste acquérir de bonnes bases. Le recadrage par la sanction ne peut être que positif.

E: Ok je ne sais pas si tu as quelque chose à rajouter?

A: Non...

3. Entretien avec un délégué d'un service de protection judiciaire (SPJ)

Délégué : Mais c'est vrai, et il n'y a pas toujours beaucoup d'études je trouve sur ces questions-là. Quand tu regardes, en tout cas où tu entends parler les gens de terrain par rapport à la question tu vois tu as toujours des gens des grands penseurs ou des avocats ou ce genre de chose qui écrivent dans des, parfois, dans les magazines spécialisés qui en parlent au moment d'une réforme mais en dehors de ça je trouve que ça passe quand même pas mal à la trappe et moi c'est aussi un petit peu une remarque je m'étais faite. On est tellement dans l'individuel que forcément on travaille cette notion de responsabilité sur un plan individuel mais c'est rare, il y a rarement des questions, tu vois même au niveau de l'équipe au SPJ, des réflexions plus larges à sortir vraiment de ce cadre individuel, de ce plan individuel et de prendre un peu plus de recul et de sortir à un niveau réseau-macro et de se dire voilà mais dans quelle mesure la responsabilité collective n'est pas engagée sur telle ou telle et telle chose tel phénomène tu vois donc voilà . C'est vrai que c'est un truc qui m'a quand même titillé dans le cadre de mon travail par exemple c'est qu'il y a cette notion aussi de dessaisissement qui revient quand même très régulièrement pour certains jeunes provenant de certains quartiers spécifiques et là tu te dis mais c'est bien gentil de mobiliser cette, cette notion de responsabilité individuelle du jeune quand tu vois finalement que les conditions de vie dans lesquelles ils se trouvent qui sont d'une construction sociale et donc la responsabilité collective de la société étaient engagés. Tu vois il y a comme ça un paradoxe c'est qu'on est en train d'essayer de mettre des choses en place au niveau individuel en mobilisant cette notion-là alors que finalement en vivant dans un quartier par exemple ce qu'on appelle le territoire de relégation avec un fort degré de stigmatisation avec toute une série de caractéristiques par rapport au territoire aussi la question de la mobilité mais aussi le taux de chômage exétéri exétéra, un ensemble de facteurs tu te dis mais voilà systématiquement, il y a des choses qui se répètent dans certains quartiers depuis 25 ou 30 ans et je veux dire voilà on est un peu finalement une fabrique à marginaux parce qu'il y a un moment donné tu vois on fait systématiquement le constat que ces jeunes voilà bon ne se remettent pas en question, n'évoluent pas, on mobilise toute une série de enfin, c'est assez interpellant il y a des jeunes vraiment où on a des parcours où les placements les IPPJ se multiplient les services qui interviennent aussi sur place dans les directement dans les familles en ambulatoire se succèdent. Il y a des jeunes qui feraient

parfois bien une grille d'évaluation de tous les services de l'aide à la jeunesse parce qu'ils ont envie de filer tout le mondes et donc c'est quand même interpellant de voir autant de mesures mobilisés et sans pour autant que le changement soit impulsé alors que les jeunes parfois sont même demandeurs, donc ça c'est particulier. Est ce que tu veux que je reprécise dans le micro quelle est ma mission et le but de mon travail ?

Elise : ça serait pas mal ça serait très bien.

D : Ouais ben donc délégué SPJ depuis un peu plus de sept ans maintenant et donc j'interviens autant avec les mineurs en danger qu'avec les mineurs délinquants. Auparavant mais je travaillais à l'ASBL X qui travaille exclusivement avec les mineurs délinquants et c'est vrai que cette question-là, à l'époque voilà on était deux ou trois ans je pense après la réforme et on en parlait encore de cette notion de responsabilité donc suite à la réforme en 2006 maintenant ben voila moi j'interviens dans le cadre d'une mesure de surveillance la plupart du temps , avec tous les dossiers qui sont ouverts donc qui consistent à vérifier l'application des conditions émises par le juge aux jeunes et à la fois mais si c'est peut-être pas toujours libellé comme ça moi je le libelle comme ça quand je me présente auprès des jeunes c'est à la fois une mesure de contrôle mais en même temps c'est une mesure d'aide. Si les conditions sont imposées moi je suis là aussi pour aider le jeune à remplir ces conditions pour autant que ben voilà ce soit dans mes cordes, ce qui n'est pas toujours évident. Effectivement il y a aussi des études sociales qui peuvent être demandés par le juge de manière générale je dirais plus spécifiquement pour la question du dessaisissement voilà lorsqu'il s'agit d'évaluer cette question-là il y a à la fois une étude sociale qui est réalisé par le SPJ et alors une expertise réalisée par deux experts psychologues et psychiatres. Ça c'est pour la mission mineurs délinquants. La casquette mineurs délinquants je veux dire dans le cadre de mon boulot. Et pour les mineurs en danger je développe plus là où c'est hors sujet ?

E : Oui, tu peux dire vite fait.

D : Mais voilà c'est d'appliquer les décisions qui sont prises par le tribunal au niveau de la mesure cadre et plus particulièrement je veux dire là les mesures concrètes qui sont mises en œuvre par le directeur de l'aide à la jeunesse donc à la fois dans la coordination des moyens la recherche d'institutions et alors de tout le travail avec les familles lorsqu'il n'y a pas de

services qui interviennent réellement. Et toute la notion aussi de d'évaluation d'état de danger, ça fait aussi partie des missions du délégué dans ce cadre-là.

E : C'est intéressant de repartir de la loi. Donc par exemple quand la loi 65 dit que l'administration la justice des mineurs poursuit les objectifs d'éducation de responsabilisation et de réinsertion sociale et de la protection de la société, comment toi tu comprends ces objectifs et comment tu peux les mettre en œuvre dans ton travail de tous les jours ?

D : Ce sont des notions qu'on mobilise un peu tous les jours sans forcément prendre un peu de recul sur ce que ça veut dire à la base tu vois je pense qu'on le sait mais je pense qu'à un moment donné on est tellement dans le mouvement dans une dynamique continue que finalement on agit sans forcément remobiliser ses concepts là est très clairement l'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre par... par les juges de la jeunesse et donc en lien avec la loi de 65 au départ on était plus dans quelque chose qui était de l'ordre de l'éducatif un niveau protectionnel puis avec la réforme on a dû s'instituer la question de la place de la victime aussi la responsabilisation du jeune alors la notion de mesures réparatrices aussi donc la question de la responsabilisation du jeune de la réinsertion sociale de la réparation parle de protection de la société. Finalement ce concept de la protection de la société il est vraiment mobilisés sont des mots qu'on entend dans la bouche du juge pendant certaines audiences au cabinet. lorsqu'on est face à un jeune qui a commis vraiment des faits très très graves mais en dehors de ça je pense vraiment que dans aller je veux dire dans 90% des cas on parle vraiment de mesures d'ordre éducatif responsabilisation et réparation. Ca on est vraiment là-dedans et je pense que c'est parce que je n'ai peut-être pas forcément des statistiques en la matière mais la notion de réparation est très présente et je pense par exemple à un service comme l'ASBL X., je pense qu'il y a au moins la moitié des dossiers qui sont suivis par le tribunal par lequel passe l'ASBL X. Pour une mesure de prestations. maintenant comment dire le projet pédagogique de l'ASBL X. a évolué aussi, a changé. Maintenant le souci c'est que nous on n'est pas forcément au courant de ça donc c'est un peu, les enjeux institutionnels font que parfois c'est un peu compliqué de se croiser, de pouvoir discuter tout ça, c'est con mais c'est comme ça et en attendant ben voila je pense que l'ASBL X. maintenant propose ce qu'on appelle des prestations qui s'appellent activités organisées ou ce genre de choses donc là ils sont vraiment mobilisables mais on n'est pas vraiment sur l'aspect réparation là par contre c'est vraiment enfin voilà soutenir le jeune dans toutes les demandes qu'il peut avoir donc ça signifie aller dans un établissement scolaire au genre de choses donc c'est un peu une certaine

manière détourner de faire le même travail que le délégué tu vois mais je pense qu'ils le font très bien aussi ils ont plus de temps pour le fait d'être donc c'est très bien donc là, je dévie un peu c'est un peu hors sujet mais en tout cas c'est une des nouvelles missions et une autre nouvelle mission aussi c'est bon il y avait les concertations restauratrices en groupe, c'est un petit peu un autre nom maintenant j'ai l'impression mais voilà de plus en plus à ce genre de truc qui se met en oeuvre et là c'est plus des jeunes qui sont ensemble touché par la même problématique et qui vont en parler avec des personnalités qui peuvent parler de la thématique alors moi j'en ai eu un il n'y a pas longtemps, un bon gros consommateurs de stup qui ne se remettait pas plus que ça en question par rapport à ça et vendeur aussi par la même occasion et on a eu l'impression pendant trois semaines après avoir fait ce module là et voilà qu'il avait pu un peu plus comprendre d'autres choses que toujours le même discours provenant du juge ou d'un des représentants de l'autorité quoi donc je pense qu'on tend vraiment vers ça je pense aussi aux médiations et auteur victime qui dans le brabant wallon ne décolle pas des masses dans d'autres arrondissements oui mais on est dans cette logique de sortir un peu plus de l'intervention du tribunal et se recentrer vraiment plus sur une forme de règlement à l'amiable encadré et validées finalement par un accord du tribunal ou du procureur du roi. Donc voilà ça c'est quand même quelque chose qui est présent depuis après 2006.

E : Tu sais pourquoi il y en a moins au brabant wallon qu'ailleurs ?

D : Je pense savoir sur base de ce que je savais à l'époque parce que j'étais en interne. L'organisme qui organise les médiations c'est X et donc la direction n'était pas très très chaude pour une question de point de vue personnel finalement de tout ce que ça pouvait impliquer au niveau des enjeux par rapport à toutes ces transformations à la loi 65 elle a quand même duré pendant pratiquement un peu plus de 40 ans donc il y a eu des pratique qui étaient instaurées depuis pas mal de temps et donc ça a été du changement maintenant mais voilà c'est vrai que quand il y a des réformes il y a toujours des coquilles des trucs qui ne se font pas, il y a des failles donc cela nécessite évidemment que ce soit à peaufiner mais là je pense qu'on était clairement dans des obstacles des freins qui étaient mis en place, un manque de volonté, unir vraiment d'ailleurs il y a eu des problèmes à ce niveau-là, le procureur avait écrit à l'inspection pédagogique pour dire « ils font de la résistance ils ne font pas leur boulot à ce niveau-là. C'était pas de la paresse ni quoi que ce soit c'était une question de « on n'est pas convaincu et donc on le fait parce qu'on doit mais voilà » donc j'ai l'impression que ça évolue un petit peu quand même mais on avance sur des oeufs mais c'est pas le la position de

toute l'équipe c'est vraiment la direction quoi c'est comme ça que j'ai ressenti en étant interne à l'époque. Réinsertion sociale ? Oui c'est parce que j'ai pas forcément plus encore pu parler de ça mais oui enfin je pense que c'est un concept un peu bateau dans ce cas-ci. Lorsqu'à partir du moment où tu places des jeunes en ippj c'est bien gentil mais voilà. Le problème c'est qu'on est dans des interventions individuelles et que je reviens encore un exemple parce que je suis en plein dedans mais ça vaut pour moi j'ai fait un focus sur un quartier mais on a quand je discute avec d'autres collègues qui travaillent à gauche et à droite dans l'arrondissement on a plein quartiers, des cités sociales par exemple où tu te dis voilà avec beaucoup de précarité de logements sociaux et ceteri et cetera, enfin voilà tout un ensemble de facteurs qui font que, tu as un jeune qui fait des délits et on voit et on peut identifier, alors voilà, il y en a c'est pour des raisons économiques ils ont envie d'être comme les autres à consommer, ils n'ont pas les moyens et donc à un moment donné ils se retrouvent enfin il y a une forme d'apprentissage aussi au contact d'autres jeunes qui sont déjà dedans et finalement il y a des combines, les jeunes entrent dedans et se retrouvent finalement pris et à un moment donné arrêté et passent devant un tribunal en attendant et oui il y a peut-être des faits qui sont graves qui vont amener un placement en ippj et après quoi ? Il y a quand même rarement des gros problèmes en ippj avec des jeunes qui pètent les plombs. Je pense que ça m'est arrivé peut-être deux fois dans mes dossiers depuis que je travaille. Ce n'est quand même pas souvent alors oui le jeune va en relance, etc, voilà mais concrètement il n'y a pas de problème majeur ça veut dire que le placement se passe très bien mais qu'est ce qui fait qu'au moment où ces jeunes sortent, retournent dans leur milieu de vie et recomettent à nouveau des faits ? C'est parce que s'ils sont à un moment donné dans leur contexte de vie il y a quelque chose qui fait qu'il y a à nouveau quelque chose qui à tendance à passer à l'acte et donc c'est bien gentil on peut placer ma foi le placement va se dérouler de la même manière sauf qu'à un moment donné le jeune va être lassé, je retourne en ppj et de lui-même dit : « 1. ça ne me fait plus peur, 2. ça ne sert à rien puisque je vais retourner chez moi et on va refaire la même chose » donc voilà c'est un peu réinsérer socialement on n'a pas les clés nous au niveau de l'aide à la jeunesse c'est un autre niveau que ça doit se réfléchir et se discuter pour agir sur ces conditions de vie donc c'est bien gentil de pointer finalement de mettre une étiquette sur le dos de quelqu'un sur la tête de quelqu'un mais à un moment donné mais voilà moi je pense que la société évolue pas très joli quoi il y a des … enfin ça fait pas super longtemps que je travaille mais j'entends ce discours là et je le constate moi-même entre le début et maintenant les situations se complexifient quoi vraiment très fort et j'ai pas l'impression avec ce qu'on voit dans toutes les formes etc etc même si on entend qu'il y a de moins en moins de chômage

fin quand on décortique un petit peu le tour on a compris qu'on se fait entuber et qu'on essaie de nous faire gober n'importe quoi donc la société oui pour certaines personnes ça va mieux pour d'autres ça va pas forcément mieux donc il faut pouvoir avoir ce regard en général et voir que les plus précarisés continuent à en ramasser plein la tronche et donc voilà je pense que c'est vraiment au niveau de la prévention où il faut beaucoup plus axer les choses plutôt que de se concentrer systématiquement sur les mineurs délinquants et profiter aussi pour faire une réforme d'un événement particulier pour dire « ah il faut tout révolutionner changer tout le bazar » parce que voilà finalement concrètement ça n'a pas beaucoup de sens, c'est réagir à l'émotion du moment mais on pose pas les vraies questions.
Donc réinsertion sociale, moyens quoi.

E : Et par rapport au fait d'être responsable ça signifie quoi et enfin comment tu peux aider à devenir responsable ?

D : Déjà je pense qu'on ne devient pas responsable comme ça quoi. Alors théoriquement nous théoriquement, si on suit vraiment les grands concepts dans la loi un dossier arrive chez nous on a une mission de surveillance, enfin après une mission de surveillance il y a plein de choses qui peuvent se mettre en place, c'est super génial quand on est les mineur délinquant. En attendant on est censé tenir le cap des six mois pour la phase provisoire. On les dépasse tout temps. Il y a des raisons pour ça mais voilà normalement on est censé endéans les six mois de rendre un jeune responsable conscient de ses actes. C'est ça maintenant la réalité entre le principe théorique et la réalité il y a une différence mais voilà ça peut être renouvelé, cette période de six mois ça peut être élargie si non on aurait pas mal de problèmes et donc y'a pas de soucis mais théoriquement c'est comme ça que ça a été pensé à la base. Il faudrait vérifier c'est vraiment marqué mais en attendant devenir responsable il y a des jeunes qui sont plus responsables que ce qu'on pense. Ce n'est pas parce qu'ils ont commis un fait qu'ils ne sont pas responsables je pense qu'à un moment donné, mais il y a une question parfois de moyens on utilise des moyens illicites pour se procurer telle ou telle chose donc voilà oui c'est contraire à la loi et en même temps on n'a pas toujours la possibilité de faire autrement pourtant pourtant ben voilà il y a des jeunes responsables qui m'épatent quoi. Ils ont vraiment des ressources, savent se débrouiller parce qu'il y a aussi de ça dans la notion de responsables moi aussi au travers de cette notion je vois la notion d'être capable de s'autogérer, d'être relativement autonome donc tout en étant jeune aujourd'hui c'est compliqué d'être responsable aussi. Je trouve même une fois qu'on a passé 18 ans on est censé être oui avoir la majorité

avoir tous les droits et devoirs etcétéri etcétéra, c'est très bien mais en attendant allez combien de jeunes se plantent après les 18 ans notamment dans ce qu'on met œuvre, je veux dire les projets d'autonomie, parce que ça on met en œuvre aussi pour les 36.4 et aussi pour les 38 je veux dire pas autant j'en sais rien j'ai pas de chiffres mais on le fait quand même et on se rend compte que ça marche pas plus que ça parce que les jeunes ne sont pas prêts mais aussi parce que la société ne laisse pas non plus on leur demande d'être responsable mais les conditions sont pas faites que pour pouvoir réellement se démerder à 18 ans. Donc déjà 18 ans et alors pour des jeunes plus jeunes, des mineurs d'âge … responsable ? ce qu'on met en œuvre, c'est quand même je trouve que c'est pas mal non plus même si enfin voilà je critique ça mais d'une manière ou d'une autre je pense que le travail qui est mis en œuvre par les services avec lesquels on collabore régulièrement à dépasser par la … je pense que on voit trois on parle mais voilà l'ASBL X aussi il y a vraiment cette idée de faire réfléchir le jeune et je crois que ça c'est important. On est dans une société qui tourne à 2000 à l'heure et je pense que, déjà moi à l'époque quand j'étais jeune, je ne sais pas 13 14 15 ans on réfléchissait pas on était con à cet âge-là. Je pense de manière un peu générale mais enfin voilà je pense que c'est utile quand tu as fait une erreur parcours à un moment donné d'avoir ce genre de moyen pour réfléchir, se dire « bon ok voilà on essaye de réfléchir voir pourquoi tu t'es retrouvé dans cette situation-là » et souvent on creuse on se rend compte qu'il y a d'autres problématiques à travailler aussi. Mais il y a quelque chose qui est mis en place et dans la plupart des cas je trouve que c'est quand même globalement approprié. Maintenant moi je garde quand même l'idée que dans la plupart des cas dans une grosse grosse majorité des cas les mineurs délinquants sont des mineurs en danger donc point d'interrogation, pourquoi ça n'a pas été ? Signaler un moment donné, soit les parents où je sais pas qui dans l'entourage direct n'a pas demandé une aide parce que là parfois il y a moyen de travailler autrement et de ne pas mettre cette étiquette-là du jeune délinquant. Donc ça c'est un peu ce que je veux développer. C'est systématique je trouve. Il n'y a pas une situation où tu te dis « tiens il y a séparation parentale conflictuelle qui est venu foutre le bordel, un parent fragilisé ou un parent décédé aussi » il y en a quand même pas mal et puis finalement le passage à l'acte délinquant c'est le symptôme d'un dysfonctionnement d'une problématique qui n'est pas forcément visible à la base. Là on est dans du social, on est dans un travail à la fois éducatif mais un peu du thérapeutique aussi dans certains cas, voilà c'est une intervention assez plurielle mais je pense que cet aspect-là, du thérapeutique, ne ressort pas très fort dans les textes de loi.

E : La loi dit aussi que les mineurs qui ont commis un fait avec infraction doivent être amenés à prendre conscience des conséquences de leurs actes, et tu crois que quelles mesures seraient le mieux adapté pour que ça puisse effectivement être le cas et enfin comment on peut faire pour que nos jeunes puissent être amenés à prendre conscience de ses actes ?

D : Je pense que ça passe déjà par l'audience introductive d'audience au cabinet, le juge très clairement met le cadre nous déjà je crois que les choses sont très claires dès le départ, alors chacun avec son style, pour ceux avec lesquels je travaille mais bon voilà les choses sont clairement nommées et je pense que déjà sur cette base là c'est rare d'avoir un jeune qui n'a pas les compétences intellectuelles pour comprendre qui est qui est nommé, je pense que en général le message passe. Maintenant au-delà du message comme je disais il y a quand même pas mal de services qui peuvent être mobilisés pour travailler ces questions-là, et donc comment y arriver sans que ça soit comment dire une forme de conditionnement si tu vois ce que je veux dire parfois ça dépend un petit peu des juges mais je trouve qu'il y en a quand même l'un ou l'autre en particulier qui a cette tendance d'être un petit soldat tu vois ? le jeune parfait qui ne doit pas péter de travers, ne pas mettre un orteil de travers il ne doit pas y avoir quoi que ce soit ça doit être nickel hors je pense que moi j'ai quand même … je cède un peu de filtres chacun à son filtre entre les informations récoltées dans le cadre entretiens sur le terrain et ce qui remonte auprès du juge, je crois que ça c'est de notre responsabilité. Je pense qu'il y a une certaine tolérance à avoir. Je prends un exemple particulier je pense que quand enfin voila quand j'ai un jeune qui qui se retrouve devant le tribunal pour avoir consommé, juste consommer les stup, occasionnellement ! Bon voilà pas de chance il s'est fait choper et le parquet par exemple ici sur le brabant wallon, tu sais bien, ils sont très regardant par rapport à cela. Tu te dis, « mais zut alors ! » bon, voilà on en attendant il y a des mesures qui sont prises mais elles sont mises en oeuvre le temps passe puis tu évalues à ce que tu penses être la fin du parcours et tu te dis tiens ben voilà oui il ya encore eu consommation mais quand tu creuses un petit peu et que tu arrives à objectiver le fait que par exemple voilà ça arrive exceptionnellement qu'on n'en est pas à quelque chose de problématique, une consommation problématique, là par contre tu vois je peux avoir ce filtre là à dire bon ça passe quoi. On peut demander la clôture. C'est une manière de faire maintenant voilà moi ce que je ne veux pas me dire c'est que je suis un peu le bras droit de ce genre d'autorité mandante qui dit « voilà en gros il doit être comme ça je ne dois pas péter de travers et respecter tout à la lettre » ça n'existe pas des gens parfaits donc un moment donné ça fait aussi partie de l'apprentissage du jeune j'estime dans sa vie de pouvoir tester, expérimenter des

choses après on réfléchit on en discute on conscientise et ça ça fait partie du travail social à composer avec les jeunes aussi. Ce n'est pas toujours perçu comme ça, d'autant plus en travaillant au spj et je pense que voilà c'est quand même quelque chose qui devrait être ancré dans les pratiques. Maintenant, je me répète un peu, ce qu'on procède concrètement pour faire prendre conscience au jeune de ses actes.
Après il y a une question, je crois que j'en ai parlé au téléphone, c'est la menace d'une contrainte plus élevée plus forte ou là, le premier truc qui en fait qui fait peur réellement quand tu vas au tribunal : le juge, sa manière de réagir,
il y en a qui gueulent il y en a qui ne gueulent pas. bon enfin voilà ça dépend de la distribution des dossiers entre les juges en tout cas du point de vue des jeunes, après mais il ya cette menace de l'ippj et les avocats jouent le rôle déjà d'informations à dire, bon, voilà « là tu as bien déconné donc attends toi à ce qu'il y ai une mesure qui soit quand même bien rentre dedans ». Maintenant comme première mesure il faut dire que c'est quand même rare, il faut vraiment que ce soit très grave pour qu'il n'y ait aucune remise en question dans le discours c'est à dire d'évoquer la place de la victime, le fait d'éprouver nommer de l'empathie pour la victime ça c'est un élément qui est déterminant dans l'évaluation de la situation par le juge quand le jeune peut dire, même s'il y a certains faits qu'il ne reconnaît pas, s'il reconnait certains faits tu dis bon ok enfin dans la phase provisoire le juge essaie de mesurer un petit peu tout ça et de se dire bon ben voilà il reconnaît deux faits sur les 5 mais les deux faits qu'il reconnaît il les reconnaît bien let pour les autres il amène des nuances, où il dit que ce n'est pas lui, en même temps on est dans une phase provisoire donc il n'est que suspecté d'avoir commis il n'est pas encore … on n'est pas en phase de jugement et donc, là le seul boulot du juge et demandait un devoir d' enquête complémentaire pour voir s'il ya plus d'infos qui permettent de motiver ou non si c'est bien le jeune concerné ou pas qui a commis les faits. Tu me dis si je me perds parce que …

E : Non, c'est très bien. Est-ce que vous pensez qu'il y a un certain niveau de maturité cognitive comportementale à partir duquel le jeune devient responsable ? En gros est ce que le jeune on le considérera directement comme responsable ou c'est petit à petit en se forgeant qu'il va devenir responsable ?

D : Difficile de répondre à ça.
On a des jeunes, alors c'est plus rare, mais à partir de 12 ans on peut avoir des jeunes en 36.4. Alors bon donc forcément on se doute qu'à cet âge-là ils sont peut-être un peu moins

conscients des conséquences de leurs actes bien qui en a qui sont très éveillés, déjà très surprenant en terme de degré de maturité à 12 ans mais bref je pense qu'il y a une question de temps. Facteur temps, facteur expérience aussi. il ya des gens qui ont 25 ans qui sortent rarement de chez ceux qui ne découvrent pas la vie donc forcément n'ont peut-être pas forcément non plus la même représentation du monde et le même degré de maturité par rapport à un élément. Un élément particulier, un phénomène social ou autre chose. Je pense que il y a ces facteurs-là qui jouent : le temps, l'âge, les expériences et maintenant il y a l'entourage qui est déterminant aussi, la capacité du jeune ou l'absence des capacité à pouvoir parler, exprimer, verbaliser échanger, réfléchir, tout ça c'est un ensemble de facteurs mais c'est très compliqué de pouvoir dire … Il y a des jeunes qui ont vécus pendant leurs premières années de vie des choses que voilà que tout le monde ne vit pas donc forcément ça amène certains jeunes à avoir plus de maturité que d'autres. Donc tu peux peut-être te dire « voilà à quinze ans il est plus mature que l'autre qui en a 18 » mais bon voilà maintenant il y a des jeunes aussi qui ont un retard, une déficience mentale ça c'est encore un autre chapitre mais ça fait partie du public parfois avec lequel on travaille, dans le cas 36,4 et là évidemment c'est plus compliqué, et tu te dis il y a des limites pour ce jeune là mais le tout c'est de pouvoir trouver les relais approprié aussi, quand c'est possible.
Je sais pas c'est du cas par cas quoi vous répondre à ta question est donc certain niveau de maturité je pense qu'en tout cas avant 15 ans c'est compliqué. Plus compliqué. Je pense qu'il y a un truc-là qui se passe entre 15 et 16 ans tu te dis ouais … on peut plus facilement en discuter. Maintenant après, maturité c'est bien gentil mais encore une fois comme je t'ai dit c'est pas parce que un jeune est mature et a bien compris ce qu'on lui a dit que forcément ce qui était nommé transparaît dans les actes. Il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte évidemment.

E : Du coup est ce que tu penses que le jeune va devenir responsable en fonction de la manière dont il va répondre de ses actes ou on le considère comme ça quoiqu'il arrive ?

D : Mais on l'est de toute façon, partiellement, et on le devient davantage au fil du temps ce que je te disais. Maintenant on n'est que dans un … ce que le jeune montre, renvoie, exprime c'est un peu la face de la partie visible de l'iceberg après entre ce qui est dit et ce qu'il y a en dessous tu vois ce qui se passe réellement dans la vie de tous les jours on sait pas vraiment vérifier ça quoi. Si ce n'est en se basant sur les avis d'autres personnes. Donc quel est l'indicateur qui permet de dire qu'un jeune prend peut-être plus conscience de ses actes,

respecte un peu plus, parce que c'est un peu ça les conditions, ce sont des conditions où on dit la société prescrit que tu ailles à l'école (c'est d'ailleurs très bateau quand on regarde) et que la plupart des conditions sont débiles ne pas commettre de faits (merci mais c'est la loi) aller à l'école (ok mais la plupart de notre public est quand même mineur donc soumis à l'obligation scolaire) respecter l'autorité parentale (la vie belle) donc il ya quelque chose qui est là qui est prescriptif qui est bateau et qui vient aussi un peu en support finalement des parents qui ne parviennent pas toujours à exercer ce contrôle parental. Pour d'autres, ils l'exercent mais voilà le gamin fait des conneries en dehors de la maison, les parents ne sont pas au courant donc c'est après coup qu'ils en prennent conscience et donc eux mettent quelque chose en place et augmentent de contrôle sur leurs enfants donc le contrôle est toujours présent, le judiciaire le parental et le social aussi d'une certaine manière. Donc ce sont des éléments extérieurs qui vont amener le jeune qui est en interaction avec un petit peu cet ensemble, cette sphère d'acteurs, a prendre un peu plus conscience de ses actes mais aussi à rentrer dans le rang. Mais voilà il y a un peu ce côté là et moi c'est parfois ça qui me dérange alors j'ai peut-être plus forcément au bon endroit là où je travaille maintenant pour exprimer ça, mais à la fois je peux comprendre et en même temps je me dis on est parfois dans quelque chose qui est de trop, tu vois. Comme je te l'ai dit tout à l'heure il faudrait qu'il soit parfait, il faut pas pas d'échec à l'école, c'est que tu n'as pas assez travaillé alors qu'est ce qu'on va mettre en place une école de devoirs ? de la remédiation ? il va falloir un prof particulier, tu peux plus rentrer trop tard le soir, parce qu'il faut que tu étudies, donc et quoi ! si t'es pas suivis par le tribunal et tu te plantes à l'école bah oui il ya quelque chose qui se met peut-être en place mais c'est pas pour autant qu'il y a tout ça tu vois. Cette forme de prescription, ok.
Tu as un petit souci au niveau de la gestion des émotions ? genre « je vais aller voir un psy ». Problème à l'école ? tu vas … Directement il faut répondre à ça parce qu'il faut que le jeune rentre dans les rangs. Ça c'est un peu le côté côté chiant de ce travail là et des interventions.
Donc responsable : c'est pas le jeune un jour qui va dire « voilà je suis plus responsable » c'est toujours par rapport au regard que l'autre porte sur le jeune donc ça dépend de comment il va répondre aux injonctions qui lui sont données. Encore une fois.

E : C'est un peu subjectif.

D : C'est une notion à la fois objective et subjective quoi subjective aussi certainement.

E : Et du coup, mais tu en as déjà parlé, la responsabilité des adultes, dans la façon aussi d'aider les jeunes à devenir responsables, donc les parents, les famille, tout l'entourage, tu as aussi parlé du milieu justement qui n'était pas forcément …

D : Le milieu, c'est une problématique, voilà c'est la question qui prend une dimension systémique donc c'est compliqué de résumer ça en en trois minutes mais en gros il y a l'environnement familial, qui est très certainement à remettre en cause, parce que bon, c'est d'ailleurs là que le travail peut être le plus efficace. Sur ce plan-là. C'est le plan le plus restreint avec le suivi individuel du jeune. Donc nous, nos moyens sont relativement approprié pour ça. Si on considère par exemple qu'un jeune qui est irresponsable, enfin, qui est censé être responsable mais qui était responsable, qu'on doit éduquer parce qu'il a commis des faits, et que cette raison est due au fait, par exemple, que des parents séparés et qui se font la guerre, qu'il y a une absence de cohérence éducative enfin voilà tu connais un petit peu, on appelle pas ça, des tensions, une absence de communication, le jeune profite de ces failles pour finalement commettre des faits et peut-être attirer l'attention, ce genre de choses. Tout ça on peut travailler, il n'y a pas de souci, pour autant que la famille soit un minimum demandeuse aussi, il faut le dire, mais en tout cas les moyens sont là. L'approche est là. Donc pas de souci. Si maintenant on a d'autres circonstances c'est là qu'on touche à d'autres niveaux que le familial enfin on parle de précarisation de paupérisation des familles, c'est un problème qui est, je parle pour le brabant wallon, je fais référence au diagnostic social du CAAJ qui évalue un petit peu les problématiques et les besoins sur l'échelle de la province et de l'arrondissement judiciaire, on se dit voilà ça c'est une problématique qui est récurrente, à tous les niveaux. Qu'est-ce que nous on peut faire. Aller frapper à la porte du CPAS ? ok mais les gens l'ont déjà fait la plupart du temps. Alors oui il y en a qui ont besoin de vous, qu'on les booste un petit peu, mais je veux dire dans l'ensemble si les gens perdent leur boulot et n'ont pas accès au chômage, à moins d'être vraiment loin et de se crasher, les gens font spontanément la démarche d'aller au CPAS ou ce genre de choses. Mais malgré tout, même s'il y a toujours entre guillemets les moyens de venir au minimum à bout de ses besoins via le CPAS, il y a quand même une perte de capacité de pouvoir d'achat, de pouvoir d'agir des familles, qui pousse certains jeunes parfois à commettre des faits. ça fait partie d'une réalité. Qu'est-ce que nous on peut faire là-dedans ? Qu'est-ce que nous, en tant qu'adultes responsables, puisque cette notion de responsabilité elle pèse énormément sur les épaules des délégués, des travailleurs sociaux en général mais c'est un truc qui est à la mode dans la société, un terme qui revient très régulièrement, il faut toujours trouver un responsable. Et

c'est la même chose pour les professionnels qu'on est, à ce niveau-là nous on est un peu impuissants face à ces constats là. Et donc la réponse doit venir d'un autre niveau. C'est bien d'appuyer sur le niveau individuel et de reporter la question de la responsabilité sur les épaules du jeune et des familles puisque civilement responsables, ce sont les parents. Il ne faut pas l'oublier non plus, en terme de responsabilité. Il y a ça aussi. Mais on se pose la question. C'est bien cette notion de responsabilité. C'est le jeune qui a commis le délit qui doit payer d'une certaine manière, les parents parce que : défaut d'éducation et civilement responsables, le délégué qui a peut-être pas fait son boulot qui n'a pas vu qu'il y avait telle problématique et enfin voilà cette notion de responsabilité est beaucoup plus présente pour les 38, pour les mineurs en danger mais elle se pose aussi pour les mineurs délinquants mais la responsabilité de la société, la responsabilité collective elle est où là dedans ? On sait pas trop, enfin je veux dire, il devrait y avoir des choses avec toutes les réformes qui se passent et qui affectent les familles par exemple à différents niveaux mais je veux dire qu'il ya tellement de mouvement au niveau politique dans les réformes qui sont mises en place à gauche et à droite et les systèmes qui permettent à la société de comprendre ce qui se passe, aux professionnels aussi d'identifier ce qui se passe, de pouvoir communiquer auprès de la population, pouvoir faire remonter auprès du politique qu'il ya des choses qui ne vont pas ces trucs-là ne fonctionnent pas. Par exemple, pour le Brabant Wallon le caaj d'après ce que je sais aujourd'hui il est encore là mais de toute façon ça ne va plus exister, avec la réforme qui va intervenir l'année prochaine et en attendant tous les travaux de ces derniers mois du caaj il n'y a plus rien qui tient la route. Donc ça veut dire que pendant x temps n'y a plus rien qui se fait en attendant il y a quand même eu un diagnostic, il y a quand même des appels à projets, plein de trucs qui ont été refusés tu vois, par le ministre aussi, il faut le savoir, pourtant sur des problématiques qui concernent énormément séparations parentales conflictuelles, c'était la plupart des projets qui avaient été proposés dans le cadre du plan de financement de l'année dernière de l'appel à projets est donc tout ça ça passe à la trappe donc tu te dis, bien nous on va continuer à avoir le traitement de ce qui déborde, du surplus où le symptôme c'est le fait de délinquance et les jeunes qui s'illustrent de cette manière-là, et en attendant il y a quand même ces problématiques qui ne sont pas travaillées dans le cadre de la prévention. Donc c'est vraiment regrettable et je veux dire les jeunes d'aujourd'hui qui sont dans ce contexte-là seront peut-être les mineurs qui ont peut-être 5, 7, 8 ans maintenant, seront peut-être les mineurs délinquants avec lesquels on va travailler dans dix ans parce qu'à un moment donné, il y a des faits. Et ça je peux le dire ça je j'affirme haut et fort, c'est systématique quand tu creuses tu te rends compte qu'il y a une situation de mineurs en danger là en dessous, et le mineur en

danger, est ce qu'on parle aussi en termes de responsabilité ? Je veux dire là le mineur il n'est pas responsable de sa situation de danger. On doit l'aider et pourtant si ça ne se passe pas, là c'est la responsabilité collective qui est engagée.
Tu me dis si je me perds.

E : non non, c'est très intéressant

D : Tu me flattes pour que je continue !

E : Est-ce que tu penses que lorsque la responsabilité de l'adulte diminue, la responsabilité du jeune augmente ? comme une espèce de balance ?

D : Ce mouvement de balancier dont tu parles je ne le ressens pas je ne le vis pas forcément. Je ne le constate pas tu vois. Mais pour des questions d'argent très clairement les parents autant qu'ils soient identifiés en Belgique pas trop dans la dèche, ils passent à la caisse après un jugement, ça c'est clair. Maintenant ce que je constate quand même souvent, quand même assez régulièrement j'entends même les juges dire ça, c'est à dire « oui bon vous allez … » comme ça on clôture la phase provisoire par exemple, la juge explique « ben voilà ce qui va se passer, je vais renvoyer le dossier au procureur du roi qui va décider si oui ou non il y a une audience publique et cette audience publique elle va être aussi réfléchie. C'est possible à partir du moment où il y a des victimes à indemniser. Alors ça peut-être la sncb quand il y a un wagon qui est détérioré, ça peut être la voisine parce que j'ai pété sa vitre, ou enfin tu vois, bon voilà. Il faut que la victime se constitue partie civile. Tu passes en audience publique, il y a une évaluation du dommage etceteri etcetera à la demande de la partie civile qui est analysée par le tribunal et puis ça va prendre alors soit c'est statué directement parce tout le tout dossier est complet, on le rentre, ça veut pas dire sur les bancs mais voilà il n'y a pas besoin de l'audience ultérieure. Parfois si parfois ça mais un an voire deux ans parfois je vois dans les listings d'audience, tient ce nom-là revient, et tu vois que c'est la suite alors qu'au protectionnel les décisions ont déjà été prises, une réprimande et merci au revoir. Au civil par rapport aux faits qui ont été commis c'est toujours en cours x temps après. Mais dans le discours des juges, au moment de clôturer parfois ce qui est dit, et autant par le juge que par les parents, j'ai pas de grandes tendances à dire c'est 52,8% , il y a des parents qui disent ça, mais voilà je l'ai quand même entendu, ils disent «va travailler, un petit job d'étudiant, pour nous rembourser. » Nous on va payer ça mais voilà ça lui apprendra, ça le responsabilisera, ça

oui. C'est quand même un mot qui revient, et enfin c'est comme ça qu'on apprend, il n'aura qu'à s'assumer, c'est souvent ça qui revient, mais en se disant le parent c'est un peu comme une banque qui va prêter, qui va rembourser, ou une assurance et puis l'assurance se retourne vers toi en disant bon ben maintenant t'allonges, tu vas bosser et tu vas un peu apprendre ce que c'est d'assumer ses actes en allant travailler alors que finalement, 1. c'est la responsabilité des parents c'est comme ça, c'est la loi et 2. il y a quand même eu un travail. Je veux dire dans certains cas, un certain nombre cas mais la majorité des cas, donc je dis à une prestation donc il y a déjà eu 30 heures en phase provisoire, enfin maximum 30 heures ou maximum 150 heures par phase de jugement, donc enfin je veux dire voilà il y a quoi, une double peine ? Une peine au niveau de la justice ou au niveau familial ? enfin j'en sais rien. C'est pas comme ça, c'est pas systématique dans toutes les familles mais c'est un truc que j'entends un peu plus souvent.

Par contre hormis à cette phase là où les choses sont très claires quand les parents sont identifiés, que ça passe en audience publique, que les dommages sont identifiés, que les parents sont condamnés à payer, en dehors de ça, moi ce que je comprends pas parfois c'est que tu as des parents qui sont voilà mes parents qui sont séparés ok on convoque les deux parents à la première audience et parfois tu as un parent qui ne vient pas. Alors une fois ça arrive, bon.

Mais il y a comme ça certaines situations où ce tu te dis le tribunal, le parquet constate forcément qu'ils brillent par leur absence, que les parents ne viennent pas aux audiences. Il n'y a rien, ça ne suit pas derrière.

Donc nous on peut les contacter voilà, etcétéri etcétéra, ah oui bon, voilà nous on se voit plus depuis trois ans ou non je suis en dispute avec sa mère, je paye juste la pension alimentaire et puis c'est bon comme ça. Et tu te dis, ouais ok. Et quoi, voilà c'est une réflexion à part mais en attendant tu te dis que autant le jeune est suivit, on parle de responsabilité du jeune mais celle des parents et parfois des parents absents comme ça, parce que c'est peut-être justement cette absence d'une des deux figures parentales qui fait qu'à un moment donné, enfin, tu vois.

il n'y a pas de réaction de la part du parquet, du tribunal par

rapport à cette absence-là, je trouve ça bizarre.

E : Qu'est-ce que tu penses du fait qu'on puisse éduquer uniquement sous contrainte. Est-ce que tu es d'accord avec ça ou pas ?

D : Moi je pense que c'est un cocktail, l'éducation. Et pour qu'il soit bon il faut de la nuance, il faut de la finesse dans les mesures. Des différents ingrédients, et je dis ça parce que c'est bientôt l'heure de l'apéro…

Il n'y a pas de mode d'emploi pour être parents, alors je ne suis pas parent, donc c'est très facile d'en parler, mais moi je regarde beaucoup ce qui se passe chez les autres et forcément avec les gens avec lesquels, enfin le public avec lequel je travaille, j'écoute beaucoup, je suis quand même assez observateur, par rapport à ce qui est dit et c'est clair que de toute façon quoi qu'il en soit même quand on pense faire bien parfois on fait mal quand on pense faire mal mais on fait bien et donc je veux dire c'est de toute façon quelque chose de dynamique. Mais il y a quand même des moments clés je pense dans le développement de l'enfant alors ce qu'on entend quand même assez régulièrement c'est que, lors la petite enfance entre environ 15 mois et quatre ans, c'est là qu'il faut affirmer le cadre aussi donc c'est de pouvoir dire non, pouvoir mettre des règles, les expliquer, sans violence. Parce que ça c'est quelque chose qui n'est pas acceptable je pense qu'on peut éduquer sans violence. Même si parfois les mots utilisés peuvent être violents, on a quand même tout un public qui est violent physiquement avec leurs gosses. Des parents qui sont non violents avec leurs gosses ça ne ça ne règle rien, ça reporte les problèmes sur la génération suivante. En attendant, oui, je pense que de la contrainte il en faut un minimum, ça c'est clair.

Maintenant il faut aussi de la finesse. Il faut surtout du dialogue, parce que je pense qu'il y a quand même beaucoup, assez régulièrement, on se rend compte qu'il y a un problème de dialogue. Je prends un exemple, un truc qui m'a frappé encore il n'y a pas si longtemps que ça, c'était il y a trois semaines, j'arrive chez un mineur délinquant justement, et tu te dis voilà qu'est ce qui se passe ici ? Ils attendent, ça fait trois fois que je viens en famille, quand j'arrive, je suis avec le gamin dans sa chambre, la mère vient et il commence à parler. D'abord à moi, et puis ensuite entre eux. Et quand je leur pose la question « mais pourquoi vous ne faites pas ça ? c'était fort de dialoguer entre vous » parce que dans les problèmes énoncés c'est « on ne se parle pas, on ne se voit que pour les repas, à table il ne parle pas et donc je sais pas ce qu'il fait, je sais même pas à l'école ou il ne mets rien dans son journal de classe » ce genre de choses. Et en fait ma venue est l'occasion pour la mère et le fils de se parler. Sinon en dehors de ça ils ne se parlent pas, ne se comprennent pas et ça fait quatre ans que ça dure. Donc tu te dis que quand même, ah oui ! Je pense que le dialogue c'est quelque chose de super important donc voilà. Il y a de la contrainte qui est nécessaire.

Maintenant je sais pas si c'était ce niveau de contrainte là dont tu parlais ?

Je pense qu'il y a un niveau de contrainte que les juges ont à leur disposition, qui est à un tout autre niveau et je pense que parfois ça remet les idées en place mais encore une fois ça a tout à fait ses limites, parce qu'encore une fois pour toutes une série de jeunes, c'est le contexte de vie dans lequel ils sont qui fait qu'ils passent à l'acte délinquant. Donc à un moment donné ce niveau de contrainte est super, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, les placements se passent très très bien, et puis quand le jeune rentre en famille enfin oui chez lui en famille, dans le quartier ou ce genre de choses et hop ! C'est reparti pour un tour. Donc, en gros, ce niveau de contrainte là, avec cette intention-là, ça ne sert à rien … A pas grand-chose. Si ce n'est de dire au jeune « tu as des compétences, mais quand tu rentres dans ton milieu enfin … tu as des qualités, tu es capable ! » Mais dès que le jeune
rentre chez lui, ça dure trois mois puis c'est reparti.
Donc c'est encore une fois de plus remettre une couche sur le fait que lorsque tu es chez toi, t'es pas capable de. Donc finalement il y a de la nuance à avoir par rapport à la question-là que tu me poses. En tout cas dans l'exercice de leurs compétences éducatives, les parents doivent mettre des limites, un cadre, des contraintes, ça c'est clair. Maintenant c'est une question de dosage.
Et pour les mesures qui peuvent être mises en œuvre par le juge, c'est du cas par cas, mais en tant que juge quand tu as déjà placé plusieurs fois le même jeune dans l'ippj, à moins de te dire « je veux protéger la société » ok, s'il le dit, il l'assume, mais au moins c'est dit, mais en dehors de ça tu sais que ça va pas changer grand-chose. C'est là que c'est regrettable. Et donc ça pose vraiment, en tant que travailleur, la question du sens du travail qu'on réalise sur le terrain, avec les familles, les jeunes. Parfois tu te dis pas convaincu.

E : Dans quelle mesure l'imposition d'une sanction sur un jeune en formation va-t-elle favoriser ou empêcher sa capacité de répondre de lui-même ?

D : D'accord, ok. Et quand tu parles de sanctions qu'est-ce que tu veux dire par là ?

E : Sanction, je sais pas par exemple un placement en ippj, des prestations ou bien ça dépend …

D : Le terme « sanction » est un synonyme du terme punition et l'intention du législateur très clairement «c'est pas de punir c'est d'éduquer » et donc on joue sur les mots mais en tout cas c'est quelque chose qui ressort dans la loi et je me souviens notamment de Thierry Moreau

qui avait fait un appel qui avait gagné son appel et fait sortir un jeune d'ippj bien plus tôt que prévu parce que la juge a utilisé le terme « punir » alors qu'on était en phase provisoire et qu'à ce stade là je ne peux pas être considéré comme étant puni ou sanctionné parce que c'est une mesure éducative.

On est dans une phase provisoire, il n'est pas encore jugé et ça fonctionne à ce niveau-là, quand les avocats des jeunes sont attaqués. Donc pour essayer de répondre à ta question, ce n'est pas facile, déjà il faut se poser la question « est ce que les jeunes concernés seraient en mesure potentiellement à un moment donné de pouvoir répondre par eux même ? s'auto-éduquer, ou je ne sais pas si c'est le bon terme, en tout cas mais pouvoir répondre à ça. Encore une fois il n'y a pas de … oui et non, parce qu'il y a ce facteur temps en fait qui est là et qui est bien spécifique, dans le sens où on regarde parfois dans les pv. Un nouveau dossier arrive bon c'est pas dans la majorité des cas mais tu regardes la date et tu dis « tiens le dossier arrive maintenant ? On est en octobre et les faits ont été commis en février ». Ok. Quel est le sens pour le jeune de l'intervention, comment il peut comprendre non seulement la raison pour laquelle il se retrouve devant un juge et puis ensuite les sanctions ? Son point de vue, du jeune, c'est quand même souvent comme ça qu'il le considère, d'ailleurs il faut souvent réexpliquer : non t'es pas encore jugé, ce n'est pas une punition c'est une mesures test pour te tester pour voir si tu es capable. Il faut vraiment réexpliquer ça parce que dans sa tête des jeunes, je suis devant un juge donc je suis puni.

Donc le sens de l'intervention pour le jeune et déjà c'est pas clair mais ensuite étant donné que c'est pas clair dans la tête du jeune, qu'est ce qu'il se passe ? tu as commis ça comme fait, oui, d'accord mais pour un jeune il y a six mois c'était il y a cinq ans ans et ça c'est pas le genre de discours que les juges aiment bien. Ça dépend encore une fois d'un juge à l'autre mais ça peut favoriser des mesures plus contraignantes et tant que peut-être c'était la seule fois où le jeune a commis des faits, qu'il a bien capté que finalement c'est une grosse connerie et qu'il ne devait pas commettre ce type de faits, taper dans la tête d'un gars … ok. Peut-être qu'il ne le fera plus, peut-être qu'il le refera aussi trois ans plus tard, on n'en sait rien, en attendant depuis le moment où le fait été identifié jusqu'au passage devant le tribunal, il n'y a plus rien eu et là tu dis « mais à quoi on sert alors du coup ? puisqu'il semble que finalement c'était un dérapage unique. Dans quelle mesure la mesure qui est prise ne risque pas de venir remuer le couteau dans la plaie ?

C'est assez compliqué à pouvoir répondre à ça, il faudrait que je puisse revoir peut-être un peu sur cette question-là au niveau de mes dossiers comment les choses … mais parfois oui.

Le genre de cas de figure comme ici je pense que ça peut un peu venir bouleverser finalement une prise de conscience spontanée du jeune, du fait d'avoir commis un fait.

E : Un peu comme quand tu disais que le jeune allait devoir trouver un job d'étudiant pour rembourser, ça peut être vu comme une forme de sanction.

D : Sauf que là, c'est une double sanctiohn.

E : Et si tu devais choisir une mesure qui serait la plus adaptée au fait de permettre aux jeunes de devenir plus responsables, ce serait laquelle ?

D : Le placement saint-hubert, enfermé. *Rires*

E : Intéressant ! *Rires*

D : Mon passage à l'asbl X m'a quand même convaincu, même si je n'y ai travaillé que six mois officiellement, et j'ai quand même fait toute une année comme ça plic ploc de stages, j'ai assez de recul que pour dire, et encore maintenant ici aussi où on collabore souvent ensemble, c'est le type de mesure où vraiment ça a du sens parce que au-delà de ça il ya un travail vraiment. Il y a deux phases, un travail de réflexion qui prend du temps et pour la prise de conscience le facteur temps je l'ai dit c'est une donnée importante, donc forcément, et c'est adapté. Je veux dire c'est modulable on n'est pas sur quelque chose de prédéfini. Un jeune gars a commis tel fait, on va aborder « ça ça ça et ça », merci au revoir on passe à la prestation.
Il y a évidemment des thématiques de base qui sont abordées mais ensuite c'est évolutif aussi en fonction de la situation du jeune. Mais il y a une approche aussi relative à la dynamique familiale où dans cette phase-là, la première phase, il y a comme ça à la fois un travail de réflexion individuelle mais comme ça aussi une approche systémique auprès de la famille où on va essayer de faire rebondir les parents, de pouvoir un peu voir et dire voilà, qu'est-ce que vous pensez de l'évolution de votre fils. Qu'il puisse l'entendre, nous faire circuler l'information. Ça ça vient parfois rétablir des choses qui ne fonctionnaient plus dans une famille donc ça, je trouve ça super intéressant, première chose. Deuxième chose, la construction d'un projet du jeune. Son projet. On ne vient pas avec l'idée que tu vas aller faire

ça là-bas, merci au revoir, on parle des compétences, des éventuels expérience aussi du jeune, de ses envies et puis ensuite on met en œuvre, en fonction des possibilités, du
réseau de partenaires, la prestation en tant que tel et je trouve que (alors j'avais fait un travail d'évaluation là dessus, c'est du temps où je travaillais dans un SARE donc ça fait longtemps, je ne sais plus exactement mais bref) on était quand-même dans une grosse majorité de réussites.
La prestation se solde sur une évaluation positive du lieu de prestation de la personne qui encadre le jeune. Et donc ça vient le revaloriser et il y a cette impression aussi d'avoir symboliquement réparé le dommage causé par ce fait. Comme c'est libellé dans la loi.
Voilà, il y a ces aspects-là. On est en terme de mesures la plus appopriée, on est dans de l'individuel, une approche systémique familiale donc du thérapeutique mais aussi de la réflexion, de la prise de conscience, une forme de responsabilisation qui est là malgré tout, mais une expérience sur laquelle le jeune va pouvoir se reposer pour se dire « voilà, j'ai bossé, je sais un petit peu ce que c'est même si je sais pas encore réellement ce que c'est » mais c'est quand même un orteil dans le monde du travail et donc c'est super intéressant et ça permet aussi à certains jeunes de reprendre confiance en eux et puis de tracer leur route. Quand on parvient à faire ça on a déjà tout gagné. Enfin, on a fait le maximum quoi. Parce que c'est déjà très complet comme approche.
Donc ça vraiment, moi je suis convaincu de la démarche et c'est aussi pour ça que dans le Brabant wallon Il tourne quand même pas mal quoi. Il est quand même très sollicité. Donc ça, ça reste quand même la mesure qui m'a convaincu.

E : D'accord. Il y en aura une tu penses qui ne correspondait pas du tout à ce principe ?

D : C'est du cas par cas mais c'est ce que je t'ai dit, les placements dans des ippj quand tu sais qu'il y a eu trois mois ou six mois de placement, le jeune retourne chez lui et ça redémarre, alors soit parce que c'est le quartier soit parce que c'est des circonstances, certains facteurs qui font que, soit parce que c'est au niveau familial que ça déconne. C'est à ce niveau-là qu'il faut travailler.

E : Oui et sinon tu saurais me dire un dernier mot sur le dessaisissement ? Comment est-ce que tu le perçois en général ?

D : Disons que moi ça me dérange très clairement le dessaisissement parce qu'on a l'impression que les décideurs politiques n'ont pas assumé pleinement le modèle qu'ils ont construit et donc que c'est un peu la soupape pour permettre de calmer les choses, ne pas accuser le système tel qu'il était avant la réforme et encore ici actuellement, après la réforme de ce système laxiste. Parce qu'on est dans cette société où il faut que le responsable paie. Il faut identifier le responsable, on est dans un contexte comme ça où il faut toujours pouvoir tout expliquer et rendre justice alors que la justice n'est pas juste en soi. Mais soit. Encore une fois cette idée de « la justice n'est pas juste » moi je ne trouve pas ça juste pour certains jeunes. Il y en a qui vont très clairement ok voilà terminé merci au revoir, désolé mais on ne sait rien faire. Mais c'est exceptionnel. Et ce que moi je constate c'est que le caractère exceptionnel, en tout cas à mon niveau à moi, mais c'est quelque chose qui est très difficile à évaluer parce que j'ai essayé de le faire (je vais t'expliquer tout de suite) mais au niveau du brabant wallon on assiste à une augmentation de la mesure du recours aux études sociales et investigations, expertise en vue d'un éventuel dessaisissement. Ça ne veut pas dire qu'il y a plus de dessaisissement, mais à partir du moment où tu poses la question, c'est risqué d'y répondre favorablement. Hors moi ce que je constate, et j'en reviens à mes petits jeunes de mon quartier là-bas où je me dis : eux, à eux seuls, on n'est pas mal ! Le nombre de situations pour lesquelles la mesure a été envisagée, systématiquement moi je joue mon rôle de filtre, comme agent de terrain à dire "ok mais voilà les circonstances tchik tchak tchik" et puisque tu me posais la question précédente, quelle est la mesure la plus appropriée, moi je reviens systématiquement avec cette mesure de prestations. A dire c'est une autre expérimentation, c'est permettre au jeune de se dire « ok tu as finalement un but dans la vie », en étant à la société qui est finalement d'avoir la même chose que toi ou moi à 18 ans, on a envie d'être bien fringué, on a envie de bien paraître, on a envie d'avoir le dernier téléphone et ce genre de chose, quand t'as pas de pognon c'est un peu compliqué, donc finalement ce sont les moyens qui change d'atteindre ces buts l. Ce qui me pose problème c'est qu'on pourrait montrer dans cette logique éducative justement et d'insertion de réinsertion sociale d'autres moyens d'atteindre ces objectifs-là. Le dessaisissement n'en fait pas partie, très clairement.

Donc moi je reviens à ces petits jeunes là en question, je pense que ça pose vraiment un souci. On est dans quelque chose qui est en augmentation dans le brabant wallon, alors c'est très difficile à évaluer cette question, je ne sais pas si toi tu as trouvé les chiffres, mais moi j'ai recherché à notre niveau. J'ai recherché au niveau du tribunal, au niveau du parquet, j'ai appelé le parquet directement en disant à la criminologue, Madame G. : « vous avez des chiffres ? » « non on ne fait pas ça ». Tu vas rechercher au niveau de la fédération Wallonie-

Bruxelles, il y'a pas de chiffres. J'ai demandé via mes contacts persos, l'informaticien, un informaticien via « image » de la cellule.

« Est-ce que vous pouvez me sortir des chiffres par rapport à ça ? » ok pas de souci ! Je les ai reçus ! je les ai reçus, ils sont incomplets. Il m'a donné tout ce qu'il pouvait. Alors il manque des arrondissements, mais pas n'importe lesquels. Charleroi, Mons, Tournai, je pense qu'il y en a encore un autre, je ne sais plus lequel, mais bon. Je sais que ce sont des gros arrondissements qui donnent bien, je crois que Liège aussi n'était pas dedans. Bruxelles était dedans. Bruxelles là c'est du haut niveau mais pour le reste, voilà ces gros arrondissements Charleroi Liège et Mons on ne les voit pas et pourtant ce sont des gros arrondissements, donc on se doute qu'il y en a.

On ne sait pas avoir une vision claire de dessaisissement en fédération Wallonie-Bruxelles, c'est compliqué et au-delà de ça, même si j'avais eu les chiffres complets de tous les arrondissements il faut bien se dire que les toutes les statistiques reposent sur l'encodage des agents administratifs qui sont surmenés, dépassés, qui encodent parfois mal, qui n'encodent parfois pas du tout, en état d'être surmené parfois certains services je pense que alors c'est pour autre chose, c'est pas pour les dessaisissements mais toute une série de choses qui ne sont pas encodées par le SAJ de Bruxelles je pense. Ou bien c'était bien lui que j'ai poussé bref un service aussi, un des deux sur Bruxelles donc il n'y a pas de stat possible. C'est pas sur la question du dessaisissement, mais c'est régulier que pour telle telle telle ou telle chose, on ne sait pas évaluer, ce sont des tendances générales, mais il y a une marge d'erreur qui est tellement importante, que ces chiffres ne sont pas précis et significatifs et j'aurais eu les résultats, un aperçu global de la question du dessaisissement pour ce qui était envisagé et puis pour ce qui a été réalisé, tu ne sais pas répondre à ça. Et donc c'est particulier, moi j'ai comme ça plusieurs questions que je me pose par rapport à la

fédération, et je me dis à moins de connaître quelqu'un de bien placé au cabinet qui veut bien répondre aux questions c'est difficile d'avoir une visibilité sur certaines choses. Mais de source orale au niveau du Brabant Wallon, c'est en augmentation.

Le fait d'envisager le dessaisissement est en augmentation et donc pour moi c'est clairement un échec du système protectionel ici, fin de l'intervention, de nos interventions. Parce qu'à partir du moment où tu ne parviens pas avec le nombre d'intervenants, de services qui sont disponibles pour travailler avec les mineurs qui ont commis des faits qualifiés infraction tu te dis « qu'est-ce qui vous faut, les gars ? »

Donc ça veut dire que nous à notre niveau on répond pas suffisamment. Il y a autre chose. Alors soit il y en a un qui est complètement timbrés, neuneu qui abritait quelqu'un, on en a vu

quoi, donc je veux dire on est et encore, même ceux-là n'ont pas été dessaisit. Moi j'ai eu deux meurtriers, on pourrait se dire c'est le top du top, au-dessus à moins de faire un attentat terroriste ou là tu en buttes 25 ou 150 j'en sais rien, quand tu buttes quelqu'un pour moi, de mon point de vue c'est un des faits, le fait le plus grave que tu
puisse commettre dans la société. Ces deux jeunes-là n'ont pas été dessaisis.
Et par contre, quand tu as des jeunes qui commettent des faits de vols de manière répétée avec les faits de violence, consommation et que ces trucs-là restent, on est dans de la récidive, ben là on envisage le dessaisissement ! Et on y va ! Pour certains, on y va !

E : Donc ce seraient les plus responsables ou les plus irresponsables qui seraient dessaisis ou aucun des deux, ça n'a rien à voir avec ça ?

D : Le tout c'est qu'on se met déjà d'accord sur la notion de responsable. Ensuite moi je pense que, je reviens là-dessus, un jeune qui a bien compris que consommer, c'est encore autre chose, mais vendre de la beu, ça ne va pas. C'est illégal point. Commettre des vols c'est illégal point. Mais qui continue, donc il est conscient, donc on peut se dire qu'il est responsable ! Son discours : « oui je sais bien donc je porte atteinte aux biens et aux personnes » et c'est même libellé comme ça, alors c'est peut-être plus un discours de juriste, il porte atteinte aux biens et aux personnes ok c'est un discours de juristes ça ! C'est le discours de son avocat peut-être, mais parfois, ça m'est arrivé une fois, donc on ne peut pas faire de généralité, où le jeune tient ce type de discours là, il dit : «mais je continue quand-même parce que ma mère est au cpas, on est quatre, moi j'aimerais bien m'acheter
des freingues etc etc. le truc c'est qu'après bon voilà ces dérives, voilà tu vends, tu amasses, tu continues, tu développes le business, donc là, ça part totalement en vrille. Mais donc responsable, je ne sais pas, mais on dessaisi l'absence de changement. L'absence de changement, ça ne change pas on récidive on efface en tant qu'intervenant, à la puissance en tant que juge aussi, et à un moment donné, c'est aussi… oui le dessaisissement est parfois perçue comme comment dire, ce qui va susciter un électrochoc . Donc le parquet demande, requiert le dessaisissement. On a une ordonnance, une étude sociale, une expertise, les rapports, c'est ensuite laissé à l'appréciation du procureur et puis lui à un moment donné en audience publique va dire « je requiers quand même » ou il peut changer ses réquisitions. S'il décide de réquérir, il doit requérir, Ok. Le juge va lui-même encore apprécier la situation et décider seulement après s'il est dessaisi. Après nous on n'est pas là aux audiences.

Dans toutes ses phases là il y a encore pas mal de choses qui peuvent se passer, le jeune peut encore dire « maintenant regardez, enfin voilà, je suis d'accord de faire telle mesure, j'ai maintenant un travail. Ça risque d'être entre guillemets, contre-productif si jamais vous me dessaisissez, et ce genre de choses ».

C'est parfois nommé comme tel. On a envie de susciter un électrochoc parce que pendant tout ce laps de temps-là, entre les différentes phases que je viens de te nommer, il y a peut-être un changement qui va intervenir. Et au bout du compte si ce n'est pas le cas, le juge dira qu'il a raison et puis prendra quand même cette mesure de dessaisissement.

Donc oui, c'est le dessaisissement. Il est vraiment l'échec pour moi du système.

Mais je pense qu'à chaque fois il faut ramener cette question il faut ramener cette question à un niveau plus large les difficultés, les problématiques au niveau individuel. Il faut se poser la question « est ce qu'on est face à quelque chose qui est spécifique à ce jeune, à cette famille-là, puisque c'est ponctuel ou récurrents, et est ce qu'il ne faut pas remonter au niveau de l'analyse la compréhension du phénomène, remonter d'un ou deux crans pour se dire ok mais alors si individuellement on n'arrive pas à induire ce changement, alors qu'il faut l'induire par autre un niveau d'action. Il faut remonter d'un ou deux crans et ça, ce n'est pas à notre niveau, au niveau de l'aide à la jeunesse qu'on parvient à faire ça, mais par-contre, il faut l'ouvrir et là ça pose problème parce que c'est laisser ses moyens, de pouvoir en parler de communiquer et de faire remonter ça auprès du politique pour moi ils sont court-circuités pour l'instant donc on n'arrive à rien. Et donc ça, ça ne peut que se répercuter sur les jeunes pour qui l'intervention actuelle ne fonctionne pas. Et ceux pour qui ça fonctionne on ne va pas se plaindre, ça marche ! Mais en tout cas c'est en augmentation.

E : C'est parfait, je pense que j'arrive au bout de mes questions. Je ne sais pas si tu as encore quelque chose à ajouter ?

D : Non. Bon courage pour ta retranscription !

4. Entretien avec un chef éducateur d'une institution publique de protection de la jeunesse fermée (IPPJ)

Elise : Voilà donc, en fait je fais mon mémoire sur la notion de responsabilité donc dans la prise en charge de jeunes délinquants parce que c'est une notion qui revient souvent et je voulais un peu voir en gros comment elle était comprise et comment on pouvait travailler ça avec le jeune et tout ça. Pour commencer j'aimerais bien savoir votre mission.

Chef éducateur : Moi je suis en résumé le chef éduc' 1er gradué de la communauté française, donc je gère 12 éducateurs et 3 formateurs. Par rapport à ça mes missions personnelles c'est tout ce qui est organisationnel très clairement mais je reste à la base un éducateur dans le sens où j'ai quand même été un éducateur pendant 9 ans avant d'être chef de section, donc voilà je suis quand même dans le groupe, je mange avec les jeunes, quand il y a un souci avec un éduc j'essaie de trianguler par rapport à tout ça… et nos missions en général en tant qu'éducateur, bah voilà on nous confie des jeunes, pendant 3 mois donc des jeunes qui ont commis des infractions assez spécifiques, dans le sens où il doit y avoir atteinte aux personnes parce que sinon on ne sait pas travailler vu qu'on travaille beaucoup l'empathie et il faut que les faits pour lesquels les jeunes ont été arrêtés, leur occasionnent au moins 5 ans d'emprisonnement s'ils étaient adultes.

E : Ok

X : Un bête vol de pomme... En gros on est là pour 3 mois non renouvelable, maintenant on renouvelle parfois à notre demande dans le sens où s'il y a des projets qui se terminent, fin qui ne sont pas terminés, où il manque 15 jours, 3 semaines, 1 mois, parfois 3 mois, on a déjà fait aussi, on propose au juge de renouveler. Mais on n'a plus la main par rapport à ça puisqu'il y a maintenant il y a la cellule qui gère toutes les entrées, donc on n'a plus la main, on a déjà été refusé, donc on doit lâcher les jeunes… c'est un peu embêtant…

E : Ah oui, oui, j'imagine.

X : Comme dans l'autre sens on propose aussi dans la continuité pédagogique pour qu'un jeune sorte de chez nous, on termine ses 3 mois, on se dit pour lui retour familial impossible, institution ; on n'a pas trouvé pour l'instant, on propose un placement en éducation de centre ouvert, avec le retour le weekend c'est "mgd" qui prend la décision, on a été refusé il y a pas

longtemps aussi. Voilà nos missions, et les missions éducatives de base d'une IPPJ quoi, forcément.

E : Oui, oui, oui. D'accord… Et sinon, ma promotrice me conseillait de partir d'abord de la loi pour voir un peu comment vous la comprenez et en gros enfin il y'a un article qui dit que l'administration de la justice des mineurs poursuit des objectifs d'éducation, de responsabilisation, de réinsertion sociale et de protection de la société… est ce que vous avez l'impression que c'est vraiment mis en place actuellement ou bien... ?

X : Oui, je pense que oui. Maintenant chacun a sa propre vision, je veux dire en terme d'éducation, je pense que le centre ouvert prend plus à cœur cette partie-là, il y a tout le problème de la fugue. Je ne pense pas que la notion de protection de la société soit plus vues en ouvert, parce que la forcément il y a la fugue... Nous on est plus dans l'éducationnel, nous on a clairement cette vision de la protection de la société. On se dit que les jeunes s'ils sortent de chez nous, certains sont dangereux mais pas tous hein, je ressens cette différence, parce que j'ai travaillé à l'ouvert.

E : Ah oui, d'accord

X : On sent ici vraiment qu'en terme de dangerosité du jeune à l'extérieur, ils sont plus loin dans leur parcours délinquant on sent ici cette notion de protection. Bon, là maintenant au niveau de la loi, globalement oui, moi je pense qu'elle atteint ses objectifs, sinon je fais pas ce boulot-là. Si j'estime qu'on n'éduque pas bien les jeunes … Maintenant, c'est clair qu'il y a des lacunes, mais ce sont des cas particuliers…pour certains jeunes, on n'a pas les réponses, pour moi la lacune principale du travail en IPPJ ce sont les jeunes avec des problèmes psychiatriques. Et là on est vraiment au début, on en a un pour l'instant, on en a eu plusieurs, on essaie, il n'a pas sa place ici, clairement, ce n'est pas un délinquant, et on ne sait pas l'éduquer dans le sens où il ne répond pas à nos stimulis etc… mais d'un autre côté on ne peut pas le mettre dehors non plus parce qu'il est dangereux, et quand on demande des orientations vers la psychiatrie, malheureusement on nous dit « non c'est un délinquant, il est passé par une IPPJ », et tout le monde se renvoie la balle, ou alors on nous dit « oui on peut le voir en 6, 7, 8 entretiens pré-admission, donc au final nous on l'a prolongé chez nous, ça fait déjà 6 mois qu'il est là, et après 5 mois et demi nous dire «pour finir, on ne le prend pas parce qu'il est trop dangereux »

E : Ah oui, d'accord.

X : Donc ces jeunes-là il y en a plusieurs, il y en a beaucoup, ces jeunes-là tournent dans les IPPJ, et n'ont pas leur place en IPPJ…parce qu'on est impuissant, on ne sait rien faire pour eux.

E : ils ont leur place nulle part du coup

X : je pense qu'ils ont leur place en psychiatrie, ils doivent régler certaines pathologies avant, et puis après bien-sûr il y a un travail éducationnel, un travail de protection de la société, on est bien d'accord, je pense qu'il y a un chaînon manquant entre la psychiatrie et l'aide à la jeunesse, ils sont à 2 en défence social, en tant que mineurs il n'y a plus de places, il y a qqs places, mais voilà, pour ces jeunes-là, je pense que l'aide à la jeunesse ne remplit pas sa mission, la loi ne remplit pas sa mission… pour les autres je tends à espérer qu'on fait du bon boulot * Rires *

E : * Rires * c'est sûr… Et je me demandais aussi, en tant qu'intervenant comment on peut amener un jeune à devenir responsable ?

X : On a une panopolie de mesures, c'est l'expérience qui fait un peu ça, on essaie de les amener à réfléchir, de les amener à se rendre compte de leurs actes, de ce qu'ils ont fait, du mal qu'ils ont fait etc… On a des techniques pour discuter avec eux mais au final c'est toujours le jeune qui doit avoir le déclic et c'est toujours le jeune qui doit décider « oui ok je m'y mets », je me mets à réfléchir, je suis prêt à me remettre en question, et à discuter, maintenant, globalement, on va dire 75% des jeunes, ont les capacités d'introspection mais il faut le vouloir. Il y a certains jeunes qui arrivent ici, clairement qui sont intelligents, qui ont ces capacités et qui nous disent " Monsieur j'ai que 15 ans, 16 ans, vous pouvez dire ce que vous voulez je continue et j'arrêterai à 18 ans ".

E : Ah d'accord *Rires*

X : C'est assez rare mais il y en a. Mais donc ces jeunes-là on fait de l'éducationnel stricte, du sanctionnel stricte, mais on ne va pas plus loin pcq ils ferment la porte. à partir du moment où le jeune ferme la porte… Ici on travaille beaucoup l'empathie… Donc via l'empathie, via... La phrase magique c'est « Voilà t'as aggressé quelqu'un, il s'est passé ça, imagine si c'est ta mère, ton père, enfin, une fois qu'on connait la famille, ta grand-mère » et là ça fait un peu « tilt », et là on ouvre quelques portes… mais si le jeune n'a pas envie… on peut pas l'obliger…

E : oui… ça dépend de lui… Ils disent dans la réforme de 2006 que les mineurs ne peuvent en aucun cas être assimilés aux majeurs quant au niveau de leurs responsabilités et aux conséquences de leurs actes, vous comprenez qu'il y a quand-même une différence ?

X : Je comprends qu'il y a une différence et qu'on doit laisser la chance aux mineurs… on ne peut pas les cataloguer comme un adulte à 16 ans ou 17 ans pour certains… pour d'autres mineurs, je pense que la justice... Moi je remarque ici que plusieurs fois que plusieurs fois, surtout en centre fermé quoi qu'en centre ouvert aussi, certains mineurs… on est en bout de course, on a tout essayé, ils ont fait du centre ouvert, ils ont fait des activités restauratrices, ils ont fait des travaux d'intérêt généraux,... et on en est au même point, pour ces jeunes-là, même s'ils ont 16 ans, la justice doit se dessaisir, et c'est mon avis personnel. Et malheureusement ça ne se fait pas. Et donc, ces jeunes-là tournent dans les IPPJ, contaminent d'autres jeunes et voilà, heureusement ce n'est pas un grand pourcentage, il y a certains gens on ne sait rien faire, on les connait, et malheureusement pour ces jeunes là cette petite partie de jeunes là, on devrait les assimilés à des adultes… ici on a plusieurs jeunes, hein, qui sont en attente de dessaisissement qui doivent être vus par un psychiatre, ça prend du temps, depuis que je suis là, ça va faire 5 ans, ou 6ans que je suis chef de section ici en centre fermé, j'ai eu 2 ou 3 jeunes dessaisis.

E : oui, pas énormément quoi...

X : En 5 ou 6 ans quoi... Et c'étaient des jeunes qui étaient vraiment loin en bout de course et on les traîne dans les IPPJ… il y a 10 places ou 12 places à St Hubert pour les mineurs dessaisis c'est pas assez.

E : ah oui d'accord.

X : On annonce à un jeune, et on en a un pour l'instant ici, qui est en bout de course, qui a fait toutes les IPPJ possibles et inimaginables, qui a fait des émeutes dans d'autres IPPJ des tentatives d'évasion, etc, etc... il n'a rien à perdre, il a ses capacités, donc on va pas dire qu'il a des excuses, il est en attente de dessaisissement, il y aura bientôt une décision qui va tomber, et puis quoi ? On va le laisser chez nous parce qu'il n'y a pas de place ailleurs, il va finir son placement chez nous, comment il va réagir ? Là il y a un souci…

E : Oui.

X : Pour ces jeunes-là, je ne dis pas qu'ils doivent aller en prison hein, loin de là, mais il faut aussi une mesure alternative. Par rapport à ça, je pense qu'à un certain moment, une fois

qu'ils ont tourné dans l'aide à la jeunesse, qu'ils ont fait « leurs preuves dans le mauvais sens du terme », qu'il n'y a pas de remise en question, qu'on leur a donné plusieurs fois la chance et que c'est pas possible, bah il faut stopper… c'est pas une question d'âge, c'est pas une question de… à partir du moment où les jeunes sont déclarés conscients de ce qu'ils font par un psychiatre et qu'en IPPJ on arrive à des constats systématiques d'échec, ou des fugues, ou de la récidive extérieure, c'est pas le fait de les faire attendre dans les IPPJ qui va les faire changer. Aussi pour cette petite partie de ces jeunes-là, il faut à un certain moment prendre des décisions.

E : Et du coup vous pensez que, fin, c'est les jeunes les plus responsables ou les plus irresponsables qui, alors, pourraient être dessaisis ?

X : Les responsables, on peut les dessaisir en étant non exécutoire. Je pense qu'un jeune qui comprend ce qu'il fait, qui est responsable de ses actes, mais qui récidive et qui n'accroche pas aux mesures d'aide, il y a un moment où on peut le dessaisir. Maintenant on fait la part des choses. Les jeunes très dangereux, qu'on sait très bien qu'on va dessaisir, qu'on va remettre dehors, qu'ils vont continuer, on les dessaisis de façon exécutoire et d'autres jeunes, où on se dit bah, ils sont responsables, ils ont peut-être compris, de toute façon, on ne fera plus rien pour eux dans l'aide à la jeunesse, on les dessaisi de façon non-excécutoir… on leur donne la dernière chance, en leur expliquant bien qu'ils sont responsables et qu'ils comprennent qu'au prochain délit, tu assumes, tu vas chez les adultes !

E : Et exécutoire, ça veut dire qu'il va directement à Saint Hubert ?

X : A Saint-Hubert et après il peut être jugé en tant qu'adulte et aller en prison.

E : Ok. Et vous, vous pouvez donner des avis alors, non ? Pas du tout ?

X : Légalement, même un mineur qui vient chez nous, ça arrive souvent, on a une ordonnance de placement avec les faits, on travaille les faits, on travaille le placement. Pendant ce placement là il y avait déjà une audience publique de dessaisissement qui était prévue, techniquement, on n'a rien à y faire, je veux dire ce sont des faits antérieurs, donc nous on essaie d'y aller pour écouter un peu ce qui s'y dit, pour pouvoir orienter le jeune quand il revient, parce que parfois ils ne comprennent pas les tenant et aboutissant, donc on essaie de mettre un éducateur avec pour expliquer un peu les choses. Mais légalement, cette audience est prévue, on ne peut pas amener de nouveaux faits. Donc logiquement on ne peut pas venir avec un rapport et dire « mais non, tout ce que vous avez fait avant ça ne compte pas parce

que chez nous il réagit bien au projet ». Le juge nous demande forcément comment ça se passe, mais voilà, il n'y a pas de… Et comme dans l'autre sens non plus. Allez, j'invente, essayer de s'évader ou faire une prise d'otages, ou quelque chose comme ça. Ici en plus, les rapports d'incidence qu'on va envoyer ne peuvent pas contribuer à l'enfoncer encore plus.

E : C'est bien séparé. L'article dit aussi que les mineurs délinquants qui ont commis un fait doivent être amenés à prendre conscience de leurs actes. Est-ce que vous travaillez ça ici ?

X : On travaille la notion d'empathie. On se réfère beaucoup aux victimes. On commence d'abord par là. Et puis forcément au mal qu'il a fait à sa famille, etc. ça c'est clair. On appuie là-dessus, ça c'est sûr.

E : Et c'est un travail avec les psychologues, avec les éducateurs ?

X : on travaille sur plusieurs plans. La psychologue travaille dans son bureau en collaboration avec les éducateurs. Il y a des éducateurs référents. On n'essaie pas de mélanger et de poser 50 fois la même question au jeune. Quand un jeune arrive ici, il a un éducateur référent. Et lui peut en choisir un deuxième. L'éducateur avec qui il s'entend bien. La psy travaille dans son bureau, forcément elle a des réunions pluridisciplinaires et on échange. Entre guillemets, on use aussi de tactique, toi tu apporte ça, moi j'apporte ça, etc. Maintenant, ce sont plus les référents qui vont creuser. Et quand ça prend, forcément on peut travailler ensemble, on peut faire des réunions avec la psy etc. Et on finalise le placement chez nous pas une activité restauratrice et donc on remarque que pour certains jeunes, pas tous, il doit aussi avoir les capacités de réflexion, etc... Certains jeunes mettent un point d'honneur à choisir une activité restauratrice en rapport avec leur fait. Donc du style, j'ai agressé une personne âgée, donc il va travailler dans un home.

E : Et c'est eux qui amènent ça alors ?

X : Voilà, l'éducateur référent amène la panoplie, nous ici à l'IPPJ on l'a déjà fait,... On l'a déjà fait avec des animaux, des personnes âgées, des personnes handicapées, des SDF, etc voilà on donne un peu la panoplie. C'est ouvert aux éducateurs, c'est eux qui alimentent ce vivier d'expériences, les éducateurs en connaissent d'autres, de par l'école, j'ai un pote qui travaille là-bas, donc ce sont eux qui prennent les RDV, je vais dire entre guillemets. On présente la panoplie au jeune, forcément, avant, l'éducateur référent et la psychologue mettent des barrières, un jeune qui est là pour abus sur mineur, on ne va pas aller le faire travailler

dans une crèche, quoique, on l'a déjà fait ! Pour des jeunes pour lesquels on a confiance, de toute façon il y a toujours un éducateur qui est avec.

E : Oui oui.

X : On laisse d'abord la porte ouverte au jeune, on lui donne la panoplie, on lui dit « voilà demain tu vas avoir une réunion avec la psy et ton éducateur référent, tu dois pour ton projet choisir toutes les sorties que tu devras faire, visiter un internat etc etc etc, et une activité restauratrice. » Qu'est-ce que c'est ? On lui explique, quelles sont les possibilités, on lui montre la panoplie et il réfléchit. Et souvent on remarque que le jeune arrive avec une activité en rapport avec son fait. A la psychologue d'ouvrir la porte ou de la fermer, suivant l'état d'avancement et la réflexion du jeune, etc. D'autres jeunes par-contre nous disent « moi Monsieur, je ne suis pas à l'aise, pas à l'aise avec les SDF, de par ma vie ou de ma situation, ou pas à l'aise avec les personnes âgées etc, je préfère faire ça avec les animaux, alors là, ils se restreignent eux-mêmes, parfois on l'accepte, mais a du bénévolat. Donc là ça devient une activité, un peu plus générale, tu as fait une connerie vis-à-vis de la société, tu répares vis-à-vis de la société. En général. Et là on cible... C'est le but de la réunion de sortie. C'est cette réunion qui nous aiguille, en fait.

E : Et du coup, ils font tous ça d'office ?

X : Tous. Chaque jeune qui sort de l'IPPJ fait son activité restauratrice. On a eu un creu ici dans les 4-5 derniers mois dans le sens où il manquait des éducateurs, un peu comme partout, et ça traînait à Bruxelles. J'avais moins d'éducateurs dans l'équipe donc je ne pouvais pas les « envoyer sur les chemins ».

E : Mh-mh, c'est plus compliqué.

X : Dès que j'ai mon équipe complète, et maintenant je l'ai, c'est une obligation donc l'éducateur référent a plusieurs obligations en plus des éducateurs du tout le monde : faire son rapport, et organiser l'activité restauratrice. C'est un peu leur marque de fabrique. Même si je sais que certains services d'IPPJ commencent en terme d'activité générale de groupe on va faire ça on va faire ci.

J'ai été à Jumet, hier, déposer un jeune en sitting et l'éducateur me disait bien voilà, le week-end, quand ils ne rentrent pas en famille, on fait du bénévolat avec les SDF de Charleroi.

E : Ah oui, d'accord.

X : Une activité le samedi, une activité de bénévolat, et si ça se passe bien, le dimanche activité récréative, style piscine, des trucs ça. Eux le font aussi en groupe, nous on le fait en individuel…

E : c'est intéressant. Est-ce que vous pensez qu'il faut un certain niveau de maturité cognitive ou comportementale pour devenir responsable, ou que le jeune est coute que coute considéré comme responsable ?

X : Les jeunes qui n'ont pas cette maturité je pense peuvent être responsables à leur petit niveau. Ils peuvent comprendre certaines notions, mais forcément on se rend compte que si on veut creuser, ça ne sert à rien. Maintenant voilà, si on veut vraiment aller loin dans la réflexion, aller loin dans le travail, la notion d'empathie, etc, forcément il faut un certain degré de maturité, ça c'est obligatoire. Ça ramène aux problèmes des mineurs, aux cas psychiatriques, etc. Et là, on est bloqué.

E : Y a-t-il un lien entre les capacités du jeune et son devoir de devoir respecter tel ou telle chose, et est-ce que c'est en fonction de ses capacités à lui ?

X : Il y a un lien, c'est évident, comme je viens de le dire. Maintenant, ce n'est pas un lien unilatéral. Un mineur qui n'a pas toutes les capacités, on peut l'accrocher sur certaines choses, mais basiques. Aujourd'hui il va comprendre quelque chose, demain il faut recommencer. Je pense qu'un mineur qui est placé en IPPJ, on peut lui faire comprendre que voilà, tu as fait des choses négatives, mauvaises, t'es sanctionné, punis. Pour certains, ça s'arrête là, et pour d'autres, on peut creuser, avancer plus loin. Sur tout ce qui est responsabilité. C'est par rapport au jeune. C'est la difficulté d'avoir des groupes assez hétéroclites par rapport à ça. C'est vraiment cette difficulté-là. Idem à la formation par exemple. Les formateurs font des semi-groupes en classe, ils se retrouvent parfois avec un jeune qui est en générale et un jeune qui est dans le spécial. Dans le même groupe.

E : Et en même temps il n'y a pas moyen de travailler avec un seul jeune à la fois. C'est pas possible !

X : C'est notre lot quotidien.

E : Est-ce qu'on devient responsable en fonction de comment on répond des conséquences de nos actes par exemple ?

X : personnellement, je pense qu'on devient responsable par ses actes et sa réflexion. Pas en fonction de … Maintenant, un jeune, on « s'est déjà fait duper » entre guillemets, ça arrive !

Un jeune peut nous montrer toute la bonne volonté du monde, faire les meilleures activités restauratrices, avoir le meilleurs discours du monde, il sort et deux jours après, on apprend qu'il a recommencé ses bêtises ! Donc voilà, c'est aussi notre lot quotidien ! On était vraiment ! On n'est jamais sûrs à 100% que le jeune va s'en sortir qu'il a repris ! Mais il y a des jeunes pour qui on se dit, il est reparti, on l'a mis sur des rails, on est « fiers de nous » entre guillemets, sauf quand deux jours après on apprend que rebelotte. Soit il est retombé dans la sphère familiale, ça s'est mal passé et il a recommencé. Certains jeunes arrivent à nous duper. Donc moi je pense que c'est par les actes après que les jeunes nous montrent.

E : Ce n'est pas pareil que le discours qu'ils tiennent ici.

X : Certains jeunes nous ont déjà demandé, c'est rare, je vous l'accorde, « Monsieur, j'ai envie d'être prolongé ici. Je sens qu'il se passe quelque chose, on travaille avec la psychologue, les éducateurs, le projet c'est de le mettre en internat ou en centre ouvert, mais je sens que je ne suis pas prêt. Je voudrais rester ici, encore 3 mois et je sens que je veux avancer.

E : ah oui, mais ça c'est …

X : Je vous accorde, ce n'est pas 50 jeunes ! C'est peut-être un ou deux par an. Mais c'est déjà arrivé.

E : C'est qu'il y a une certaine prise de conscience !

X : Le jeune se dit je préfère être enfermé encore 3 mois et être sûr que quand je sorte, le travail a été effectué, a été fait.

E : ça montre qu'il en veut ! C'est impressionnant ! J'ai une question qui se rapporte à ce qu'on vient de dire. Le jeune qui commet un délit, est-ce qu'il était considéré comme responsable avant de l'avoir commis ou bien est ce qu'il le deviendra en fonction de comment il réagit ?

X : ça, c'est le juge de la jeunesse techniquement qui doit prendre position. Logiquement, si le jeune est placé en IPPJ, il doit être considéré comme responsable. Un jeune irresponsable pour X ou Y raison qui arrive que le parquet amène devant le juge de la jeunesse, si le juge estime que c'est un jeune qui a des limites intellectuelles ou des choses comme ça, il ne devrait pas le placer en IPPJ. Mais, est ce que parfois ils ont le choix ? Il y a toujours ce problème de place, problème de « on se renvoit la balle avec la psychiatrie » Moi je pense que s'il arrive en IPPJ, il doit être responsable. Malheureusement parfois on se rend compte que

ce n'est pas le cas. Ou moins le cas. Je pense qu'il y a toujours ce petit degré de « oui ». On peut travailler un petit peu, mais pour certains jeunes, on est vite limité. Et malheureusement, ces jeunes-là, si à la rigueur ils ne mettent que 3 mois, enfin, je parle pour le soder, si ces jeunes-là arrivaient que pour trois mois, on peut se dire, bien voilà, après un mois on peut se dire, on ira pas plus loin. On continue de travailler, mais ces jeunes-là, généralement il y a tous les problèmes familiaux, tous les problèmes d'institutions et compagnie, et ces jeunes-là, ce sont eux qui restent les plus longtemps. On n'a pas de solution. Et donc quand malheureusement un jeune de ce type arrive à l'IPPJ, à la première réunion pluridisciplinaire, on sait déjà … on va avoir une prolongation. Parce qu'on sait très bien qu'il n'y aura pas de solution. Un jeune qui arrive chez nous en disant : « le juge me dit dans l'ordonnance qu'il a un RDV de préadmission, à Titeka par exemple » ou des choses comme ça, on sait déjà très bien qu'en 3 mois on n'arrivera pas au bout de la procédure. Sans compter le comportement du jeune. Et donc pour ces jeunes-là, il y a ce problème. C'est criant, ça fait des années que ça dure, et après nous on essaie de résoudre ça, mais… Quand il y a un jeune qui arrive comme ça, il y en a un qui va arriver aujourd'hui, on sait très bien qu'il est en procédure d'admission au Mangrove, il a raté deux fois le premier rendez-vous de sa faute, il était en fugue et compagnie, des problèmes de toxicomanie, on se dit bien que voilà, qu'est-ce qu'on va faire ? Il était en accueil il y a quelques temps, il a fugué tout de suite, on sait très bien qu'un milieu ouvert, ça ne tiendra pas la route. Si on sait l'accrocher, disons voilà, on travaille ensemble, on l'accroche, et on sait un peu l'aiguiller vers l'ouvert en disant il y a une chance, c'est bien ! Mais si on n'arrive pas à le faire, il n'y aura pas d'autre solution que la prolongation. Et donc il y a des jeunes qui n'ont pas leur place en IPPJ en arrivant, qu'on prolonge ! Parce qu'il n'y a pas de solution.

Quand les autorités auront compris ça !

E : Qu'est-ce qu'il en serait de la responsabilité de l'adulte dans la façon de pouvoir rendre possible de le rendre responsable ?

X : ça c'est tout le travail de base ! Ce n'est pas la responsabilité de l'adulte. Je pense que c'est la responsabilité de l'éducateur. On est éducateur en IPPJ, on a une mission. Notre mission bien-sûr c'est la gestion de groupe, de base c'est la gestion de la vie quotidienne de base. On a aussi un rôle social à faire. C'est ça que j'expliquais tantôt, je sens une différence de point de vue entre l'ouvert, c'est personnel ce que je vais dire, l'ouvert et le fermé. Dans l'ouvert, on a la responsabilité d'occuper les jeunes et de les faire réfléchir. En fermé, on a cette responsabilité-là, forcément. Mais on a aussi celle de protection de la société. Et donc

forcément on a une mission en plus, c'est de dire avec ce jeune-là, il est en condition de sortie, je vais sortir avec lui et faire une activité, restauratrice ou ludique etc mais on se pose aussi la question de « est ce qu'il n'y a pas un risque de fugue ? » ça peut arriver ! Si un jeune fugue lorsqu'il est en activité, ça reste une fugue ! Ce n'est pas parce qu'il est en sortie qu'il est un oiseau. Mais est-ce qu'il y a un risque de fugue ? Et s'il y a ce risque, on doit le calculer. Parfois on doit le prendre de façon, bah ! au pire il va fuguer, il va rentrer chez lui, mais si c'est un jeune dangereux, on ne prend pas le risque. On a eu malheureusement une mauvaise expérience avec un jeune qui a pris en otage une toxicologue lors d'une mission, tentative de viol etc, ça a un peu marqué tout le monde. On doit mettre beaucoup plus de critères, on doit vraiment sécuriser nos sorties.

E : Est-ce que vous pensez que quand la responsabilité de l'adulte diminue, la responsabilité du jeune augmente ? Ou bien il n'y a pas cette balance, quoiqu'il en soit le jeune doit devenir responsable entièrement ? Le rôle des adultes sera de toujours veiller sur les jeunes ?

X : je pense que c'est la mission de base. C'est de faire comprendre au jeune, le responsabiliser comme on dit, jusqu'à un certain point. Soit on voit que ses limites intellectuelles font que ce n'est plus possible soit le jeune n'accroche pas. Il a décidé de ne pas accrocher. Donc là ce n'est plus de la responsabilité de l'adulte. Notre responsabilité est de faire un rapport au juge. Mi- séjour et en fin de séjour, et là, notre responsabilité d'adulte c'est de lui dire que le jeune a accroché au projet pédagogique et a évolué dans sa réflexion, ou le jeune est toujours dangereux pour la société, mais n'a pas accroché. C'est notre seule responsabilité. Et voilà, on remet ça dans les mains du juge qui prendra une décision.

E : Si le jeune ne veut rien faire, ce n'est pas possible de...

X : Notre seule responsabilité c'est de prévenir les autorités compétentes. Donc bien-sûr on essaie, c'est notre travail quotidien, le jeune est placé chez nous pour 3 mois, pendant ces 3 mois on va essayer, ça c'est sûr. Maintenant un jeune me dit : « Monsieur, arrêtez de faire des entretiens avec vous, ça ne changera rien » voilà, on ne va pas perdre notre temps non plus, on va se concentrer sur d'autres. Evidemment on va aller le rechercher à certains moments de la journée pour essayer de … mais parfois on n'y arrive pas.

Notre responsabilité, ça veut aussi dire que ce jeune n'a rien compris, qu'on y arrive pas, il n'est pas prêt à changer, et puis c'est le juge qui prend la décision.

E : Quand ça ne fonctionne pas ici, une des dernières solutions qui reste ce serait le dessaisissement ?

X : On est en bout de course. Un jeune qui à l'extérieur a peur d'être placé en internat et compagnie, je caricature, il a peur d'être placé en IPPJ, en centre ouvert il a peur d'aller en éducation parce que c'est pour longtemps, un jeune en éducation a peur d'aller en IPPJ parce que c'est un centre fermé, et après nous, il n'y a plus rien ! La seule mesure supplémentaire c'est que nous c'est 3 mois. On a un projet pédagogique de 3 mois avec des sorties. Donc le jeune n'est pas enfermé pendant 3 mois. Si on a l'autorisation du juge et qu'on juge le jeune apte à sortir, il va avoir des sorties après 1,5 mois. Soit des sorties ludiques, sportives etc, des sorties restauratrices ou pour son projet. Si maintenant un jeune va en centre fermé traditionnel comme Braine le Château-éducation, il sait quand il rentre, il ne sait pas quand il sort. Parce que ce sont des ordonnances de 3 mois, le juge va le revoir le jeune tous les 3 mois, mais il peut très bien prolonger le jeune ad vitam eternam aussi ! ça c'est une chose, et le juge peut aussi, là-bas c'est un système de cotes. Tu fais 8 semaines de bonnes cotes etc etc et le juge peut très bien aussi dire, quoiqu'il arrive, pas de sortie ! ça arrive, et c'est ce qui pose problème, ça arrive de plus en plus souvent. Ici j'ai un jeune qui est là depuis 3 mois, il a été prolongé, on attend une audience publique pour le dessaisissement, et il n'y a pas de sorties. Donc ce jeune là était déjà à Braine le Château avant, il voit déjà la rentrée une sortie avec les éducateurs pour une activité ou autre, et des jeunes sortir définitivement, lui, il ne bouge pas. Son comportement est bon, mais il ne bouge pas. Il n'a pas de sorties et compagnie. Et donc, on lui coupe entre guillemets « ses rêves, son avenir, son projet ». On lui coupe tout ! Forcément, il n'a plus rien à perdre. Et ça, ce n'est pas « de trop », je pense que là, il y a un souci. A partir du moment où un juge dit « ce jeune-là, je ne lui fais pas confiance », ça fait un an qu'il est dans les IPPJ sans sorties, ben il faut le dessaisir ! L'aide à la jeunesse ne peux pas, je ne peux pas travailler avec ce jeune-là, il y en a un autre avec qui je fais de l'escalade, je vais aller en famille avec lui, ce n'est pas possible. On crée une bombe à retardement. C'est ce qui s'est passé à Braine le Château avec ce cas particulier, il y a eu une tentative d'évasion, il a remonté tout le monde contre les éducateurs, maintenant il est ici, en attente de son audience, on sait que le 18 mai il aura une réponse, on verra comment ça va se passer. Si le 18 mai il n'est pas dessaisi, si la juge ouvre ses sorties en disant, voilà, tu peux faire un dernier projet dans l'aide à la jeunesse, à la rigueur tu ne sera pas ou tu seras dessaisi non exécutoire, tu fais ton dernier projet, tu sors de l'IPPJ dans deux mois plus ou moins, et on voit ce que ça donne, s'il est motivé il va travailler. Si le juge lui dis « tu es dessaisi, tu

n’as pas de sortie, et tu restes ici », il n’a plus rien à perdre. Il va tout faire pour partir. S’il va à Saint-Hubert elle est logique avec elle-même. Mais elle ne pourra pas dire « je ne te dessaisi pas mais je ne te laisse pas tes sorties », à ce moment là il va faire appel et il va gagner. Et malheureusement, il y a trop de zones d’ombres là-dedans. Certains magistrats bloquent déjà en IPPJ pour ne pas prendre leurs responsabilités. Ou alors ils les prennent beaucoup plus tard et il se crée des incidents.

Ici on est dans un projet pour un autre jeune, ce n’est pas dans le projet pédagogique mais on va demander au juge une dérogation, il n’y a pas de week-end chez nous. Ce jeune-là était en centre ouvert l’année passée, on l’a inscrit au CEB, au moment du CEB il a fugué. Chance ou pas, cette année il est chez nous. Il travaille bien, il répond positivement à la réflexion et on l’a inscrit au CEB, on l’a prolongé pour qu’il puisse le passer, et on « lui a mis la carotte » en disant : »tu réussi ton CEB, tu es prolongé jusqu’au 11 juillet, ton rapport est bon, on aurait pu le faire sortir tout de suite. En juillet ses parents partent en Turquie, la juge a accepté, on l’a prolongé jusqu’au 11 juillet, tu passes ton CEB, si tu le réussi, on va te donner les week-ends chez tes grands parents avant le 11 juillet. On ne l’a jamais fait. D’un côté tu as ce jeune là qui va aller en week-end, j’espère, s’il réussi son CEB, et d’un autre côté on a un jeune qui est placé en IPPJ depuis un an, qui n’a jamais de week-end. Là aussi il y a une zone d’ombre qui n’est pas normale. Quand je pense que si on veut dessaisir un jeune ça doit aller rapidement, parce que l’on de dessaisi pas un jeune pour un fait, on le dessaisi sur une histoire. Ça doit être beaucoup plus rapide, ça c’est la justice. Et d’un autre côté, il faut une structure. Soit les jeunes en attente de dessaisissement vont à Saint-Hubert, ou alors ils sont dessaisis et vont à Saint-Hubert, ça va aller plus vite. Ce n’est pas normal qu’un jeune attende aussi longtemps. Ce sont des faits ! Pour le jeune qui est en attente, le 18 s'il y a une réponse, si c’est pas bon pour moi, je vais péter une quille.

E : Et du coup, lui il espère le dessaisissement ?

X : Il espère une réponse claire. Je pense qu’il espère ne pas être dessaisi, ou être dessaisi non-exécutoire, mais pouvoir faire son projet. Il espère, il veut aller à l’armée. Au niveau famille, c’est mort, il espère qu’on lui donne une possibilité de sortie et de faire un dernier projet. D’un autre côté si on lui dit « t’es dessaisi, tu vas à Saint-Hubert » on reste logique dans la réflexion, « tu as commis une chose, tu es dessaisi, tu assume », si on lui dit « t’es dessaisi mais tu restes ici tu n’as pas de décision de sortie en attendant d’aller à Saint-Hubert » là il a toutes les cartes

E : Surtout s'il est encore motivé d'avoir un projet

X : il est obligé, sinon quoi ? S'il est dans l'aide à la jeunesse, il doit se raccrocher à quelque chose. Si on lui dit « tu es dans l'aide à la jeunesse mais je t'empêche de sortir, pour moi on n'est plus dans l'aide à la jeunesse. On est dans la protection de la société et si on est là-dedans, c'est prison ! On est adulte ou on attend le dessaisissement. On ne peut pas mettre des deux types de jeunes en même temps. Et pourtant ça se fait.

E : vous pensez que l'on peut éduquer uniquement sous la contrainte ?

X : Non. Heureusement ! on peut éduquer positivement. Bien-sûr ici on a la contrainte des murs, d'un cadre, la contrainte du centre fermé, mais je remarque que les meilleures accroches se font à l'extérieur, lors d'une activité escalade, de marche, lors d'une activité culinaire, où on discute à bâtons rompus avec le jeune. On peut entamer le travail ici, mais je pense que les jeunes comprendraient vite que « si je suis en centre fermé, je sais ce que je dois dire, j'ai mon discours forwardé, l'éducateur va être content et puis je sors ». Non. Il faut créer des liens et sous la contrainte ce n'est pas possible. Les meilleures relations se créent à l'extérieur des murs je pense. Bien-sûr le jeune doit montrer patte blanche, montrer qu'il le mérite. Qu'il mérite d'avoir une sortie, qu'on lui fasse confiance, etc.

La meilleure discussion que j'ai eue avec un jeune, c'était hier, c'est un jeune qui sortait et qui allait à l'IPPJ de Jumet. Il est resté 3 mois chez nous, c'est un bête exemple, la première semaine il a volé des ciseaux pour tentative d'évasion, il a nié ça pendant deux mois alors qu'on était quasi sûrs que c'était lui, mais on avait d'autres jeunes, on n'a pas su le sanctionner. La preuve, on a retrouvé les ciseaux cachés dans les toilettes, etc etc, il nie pendant deux mois, il y a un mois il a dit à la formatrice, parce que le courant passait, il lui a dit « Madame, je voudrais discuter avec vous. Je voudrais m'excuser, vous avez failli avoir des problèmes à cause de moi, à cause des ciseaux parce que je n'ai pas dit que c'était moi ». On ne l'a pas sanctionné, alors qu'on aurait pu ! on ne l'a pas sanctionné parce qu'on était dans le bon mouvement, il a fait un projet qui tient la route, il a accroché à un centre ouvert, c'était un roumain, donc retour famille, il veut tout le temps retourner à la maison, mais tout compte fait, la maison ça ne va pas. Si je retourne là-bas ça ne va pas. Je préfère aller en centre ouvert et rentrer le week-end, donc il a accroché. Et hier, c'est moi qui l'ai amené d'ici et on a eu la meilleure discussion, il n'y avait plus de … entre guillemets « il n'avait plus peur ». Il n'y avait plus de restriction. On a discuté sur le trajet, je l'ai encouragé à ce que ça

se passe bien à l'extérieur. Enfin, vis-à-vis de moi, hein, je parle. Je pense, sinon il n'aurait pas accroché au projet !

C'est dans des moments comme ça, individuels, que ça marche. Et c'est là que le jeune nous on l'a. C'est notre seule façon de renvoyer l'ascenseur. Ici, on ne peut pas montrer à un jeune qu'on lui fait confiance. Je ne vais pas lui donner les clefs de mon bureau, je ne peux pas lui donner les clefs pour sortir, je ne peux pas lui donner mon portefeuille, enfin, quand on est à l'extérieur avec eux, d'office, déjà ils se disent, « si je sors c'est qu'ils me font confiance », s'ils me prennent avec eux, il y a 10 jeunes, normalement il y en a 3 ou 4 en condition de sortie en même temps. Si je sors avec un jeune, il va se dire « ils m'ont choisi, dans les 4. Ça veut dire que je travaille bien, j'avance bien et compagnie mais aussi qu'ils me font confiance ». On est dans une autre relation. Et dans l'activité en elle-même, mais forcément, quand il y a un gamin qui est callé sur une falaise parce qu'on fait de l'escalade et qu'on va le chercher, il y a des liens qui se créent. C'est cliché, mais… Quand on fait une activité restauratrice avec un jeune, et qu'on va repeindre un chalet à l'ONE de La Hulpe et que l'éducateur est en salopette à côté du jeune et qu'il repeint le chalet avec le jeune, il y a un lien qui se crée. Quand on va courir, un bête cross, que l'éducateur qui commence à 14 heures, il arrive à 13h30. « Ah Monsieur, vous êtes venu plus tôt pour moi ? » oui ! Mets ton short, on va courir ici dans les bois une demi-heure, puis on prend notre douche et puis après je commence la journée avec tout le monde, le jeune le sais, et donc il y a ce rapprochement qui se fait. Je pense que les meilleurs rapprochements se font à l'extérieur. En individuel.

E : Et tout ça, ça aide aussi à l'‘éducation du jeune ?

X : Les jeunes sont demandeurs. Ils demandent : « c'est quand que tu fais une activité avec moi ? » La première chose, c'est quand tu le mériteras. « Et je dois faire quoi pour le mériter ? » et puis voilà ! On a une porte ouverte !

E : Est-ce que la sanction favorise ou empêche la capacité de répondre soi-même ?

X : ça dépend des jeunes. Globalement, on va dire la majorité des jeunes qui sont sanctionnés, retombent sur leurs pattes, dans le sens, la compréhension de la sanction et voilà. La seule différence est que pour certains jeunes il faut plus de temps. Donc un jeune va affirmer « non c'est pas moi » pendant 3-4 jours, « c'est pas moi ,je suis une victime, c'est injuste etc etc » il va falloir plusieurs éducateurs qui vont le voir pour qu'à la fin « tout compte fait c'est vrai, Monsieur ou Madame a eu raison de me soupçonner » on en discute, « t'as compris ? » « oui » et là on avance. Certains jeunes comprennent tout de suite. Trop vite, ce n'est pas bon

non plus. Parce qu'on se dit aussi « il se fou de nous ! » « Oui oui vous avez raison, donnez-moi mon travail, je vais le faire vite et comme ça je sors de chambre ». Ce n'est pas bon non plus. Mais voilà. Et certains, c'est une infime partie, se ferment, se braquent. C'est un risque à prendre, on est obligé de sanctionner les jeunes. Il y a des comportements, si on les laisse passer, on se dénigre vis-à-vis de tout le groupe. Et c'est même dommage. Maintenant, on essaie de le faire passer dans une spirale positive, on doit le sanctionner pour un fait isolé, on risque de le perdre aussi ! Donc c'est à nous aussi de relativiser avec lui. On le fait. Quand il y a des trucs comme ça, on ne peut pas les laisser passer. Vis-à-vis des autres. Certains comprennent, ça dépend aussi du niveau.

Globalement, les jeunes comprennent tous. La sanction, ils comprennent tous. Maintenant, est-ce que c'est du cinéma, pour sortir de chambre, de toute façon, quand on sanctionne un jeune dans sa chambre, il y a de toute façon un travail de réflexion. Quoiqu'il arrive, il y a un récit des faits. Le jeune explique pourquoi il est sanctionné. L'éducateur forcément fait sa note, explique pourquoi il le sanctionne et moi, là, s'il y a un souci, s'il y a une incompréhension, c'est mon rôle de chef de section d'aller voir le jeune. A chaque fois qu'il y a une sanction, je vais les voir, je vais lire la note. Je fais semblent de rien parce que c'est facile : « ah, Monsieur, l'éducateur il est méchant, parce qu'il ne m'aime pas » « ah bon ? » et l'éducateur me dit, soit je l'ai vu ce matin soit j'ai lu sa note, il a fait ça et ça. « Ah oui Monsieur » et on essaie de remettre du lien. A partir du moment où il y a cette compréhension de la sanction, on passe au travail. C'est un travail purement sanctionnel, dans le temps on faisait copier des règlements. Ça n'avance à rien, ça ne sert à rien. Donc là maintenant, ce sont plus des travaux de réflexion.

Si c'est un jeune qui est dans les conditions de sorties, « qu'est-ce que ça implique dans ton projet ? Regarde, qu'est ce que tu as mis en place ici et qu'est-ce que tu as mis en difficulté ? Imagine, l'éducateur qui t'a sanctionné, c'est ton référent ? C'est l'éducateur avec qui tu vas sortir. Tu te rends compte pour ton projet ? C'est plus de la réflexion comme ça et avant la sortie de chambre, de toute façon il y a une discussion, et nous, ce n'est pas parce qu'un jeune rentre dans sa chambre , accepte la sanction, fait son travail, qu'il va sortir. Nous aussi on juge du degré de compréhension du jeune et sa remise en question, clairement !

E : donc ce n'est pas juste donner une sanction comme ça, c'est tout un travail là-dessus

X : un jeune qui me dit après la sanction : « voilà, maintenant j'ai fini mon travail, je peux sortir ? » Non, tu ne vas pas sortir. On va d'abord discuter, il faut crever l'abcès.

E : Dans toutes les mesures qui existent dans l'aide à la jeunesse, laquelle qui elle pourrait amener le jeune à devenir plus responsable ?

X : ce n'est pas une mesure particulière. Ça vient du jeune. Qu'il soit placé en centre fermé, qu'il soit entrain de faire des travaux d'intérêts généraux, qu'il soit en médiation, en centre ouvert, le « déclic » c'est le jeune qui doit l'avoir. Nous nous ne sommes que des outils pour évaluer ce déclic. Est-ce qu'il a lieu ou pas, et encore, on peut se tromper. On est humain. Il n'y a pas de mesure particulière. Moi je pense que, dans notre cas ici aux ODM ?) on sait le faire, parce que les faits s'y rapportent. Mais mettre en lien la victime et le délit, ça nous fait avancer plus vite. Ça c'est sûr. Maintenant, si le jeune décide de ne pas avancer, il n'avance pas.

Aller faire comprendre qu'en centre ouvert ça va aller aussi, j'ai rencontré des jeunes qui étaient là pour des délits de subsistances. Le jeune est à la rue depuis X mois, aller voler dans un magasin, d'accord s'il vole une bouteille d'alcool, on peut travailler, s'il vole de la nourriture, c'est difficile ! Donc je pense que le déclic doit venir du jeune. Ce n'est pas une mesure en particulier. Certains jeunes ont le déclic chez le juge, avec ses parents, quand le juge va seulement prendre la décision de placement et qu'il y a la mère, le père qui pleurent, « tu te rends compte de ce que tu as fait ? et regarde ta petite sœur ». Il y a des parens qui ont un bon discours. Il y a des jeunes que ça secoue, il y a déjà des jeunes qui ont un déclic là. Et je vais loin en disant que le placement ne va servir à rien. Mais il y a déjà là des choses qui se sont passées. Donc ce n'est pas la mesure en tant que telle, c'est le moment, le jeune, la situation qui font que. Mais malheureusement pour certains jeunes, il faut prendre plusieurs mesures parce que le déclic ne vient pas. On doit essayer, on doit tester toute la panoplie, à partir du moment où dans l'aide à la jeunesse, on a testé toute la panoplie, et que le jeune st toujours braqué à l'âge où donc c'est un braquage, façon de parler, il faut arrêter quoi ! Il faut arrêter. Moi j'estime personnellement qu'il prend de la place d'un jeune qui pourrait avoir le déclic ici.

Un jeune qui a 18,5 ans, qui rentre en IPPJ, mais pourquoi ? pourquoi ? je ne comprends pas. Ça arrive, il y en a un qui va arriver mercredi. On va en faire quoi ?

E : c'est possible jusqu'à quel âge ?

X : c'est parce que le juge l'a mis en prolongation. Prolongation de minorité ou de mesure ça dépend. Prolongation de minorité, le jeune n'est pas, on va dire, responsable de ses actes, donc il est en prolongation de minorité pour éviter la prison. Pour ma part, il n'a pas sa place

en IPPJ s'il n'est pas responsable de ses actes. Ça arrive. D'un autre côté, une prolongation des mesures, c'est parce que le jeune a eu le déclic et le juge estime que on va éviter de lui éviter les choses, on va mettre un projet en place, alors ça veut dire qu'il doit être en prolongation de mesure à partir de l'IPPJ. A son anniversaire ici il a 18 ans, on est sur la bonne voie, le juge prolonge, prolongation des mesures, il reste à l'IPPJ pour finaliser son projet. Un jeune qui rentre parce qu'il est en prolongation des mesures et qu'il a déjà 18,5 ans, pour moi il n'a pas respecté le… il y a eu des choses, ce n'est pas logique. Ce n'est pas logique. Pour moi un juge qui, on peut se tromper, tout le monde peut se tromper, un juge fait confiance à un jeune, le met en prolongation, il termine un projet en IPPJ, il sort, il a 19 ans, il recommet un délit, on arrête les prolongations de mesures ! Stop ! Pourtant, certains juges s'obstinent. Et placent encore ces jeunes en IPPJ. Maintenant, ils connaissent le jeune depuis plus longtemps que nous, parfois. C'est l'effet pervers du système.

E : vous avez parfois des nouvelles des jeunes qui ont é tés dessaisis ? Savoir s'ils arrivent quand même à s'en sortir ?

X : Généralement, les nouvelles des jeunes qu'on a, ce sont les mauvaises. Parce qu'on nous demande un rapport pour une autre IPPJ, on apprend comme ça qu'ils sont dans d'autres IPPJ quand on va en formation, et qu'on parle avec les éducateurs : « tu connais un tel ? il est chez moi » donc ce sont des mauvaises. Ça arrive que certains jeunes nous écrivent une carte ou nous téléphonent, ou qu'on en croise l'un ou l'autre dans la rue, ça peut arriver aussi. On a aussi des bonnes nouvelles ! Mais maintenant les jeunes dessaisis, on n'a pas de retour automatique. Donc on apprend qu'ils sont en prison. Par un autre jeune du quartier. « Ah je connais un tel qui est venu ici » Qu'est-ce qu'il devient ? « Il est en prison » . C'est soit des « ont-dits », soit des nouvelles négatives.

E : On a fait un peu le tour, je pense. Pensez-vous que ce serait utile de créer une nouvelle mesure plus adaptée ?

X : Je crois qu'il faut créer un terrain, je ne sais pas si c'est une mesure, dans une institution ou un projet, mais il faut faire des ponts entre le monde médical et le monde de l'aide à la jeunesse. Tous les grands esprits sont en travaux, il y a des colloques qui se font et compagnie, mais non, moi ça fait 17 ans que je suis dans l'aide à la jeunesse, et 17 ans qu'on est au même point. Il n'y a rien qui avance. Je pense que l'urgence, elle est là ! C'est soit avoir des institutions intermédiaires, soit accélérer les procédures de candidatures et de placement dans des hôpitaux psychiatriques pour les jeunes. Il y a quelque chose à faire là,

absolument ! Absolument ! Et puis après il y a que les magistrats prennent leurs responsabilités, soit dessaisissent plus vite, soit écartent plus vite des sections, soit … la lenteur je veux dire. Le plus gros problème, c'est les ponts, ça c'est clair et net. Il y a quelques années, ils ont fait les lits for K, ils ont fait quelques places, ça allait soi-disant désengorger le système et compagnie, toutes les places ont été prises. Puis ils ont créé des critères d'admission, des critères sur critères sur critères, et puis voilà. Nous on est dans le système donc pour moi par exemple, je caricature, mais ça fait 3 mois que j'essaie de placer un jeune à Titeka, on me dit « ah non, il est trop grand par rapport au groupe qu'on a pour l'instant, trop violent par rapport au groupe qu'on a pour l'instant, il y a des risques par rapport au groupe qu'on a pour l'instant, etc etc, » et puis j'apprend qu'il y a un jeune qui est venu en accueil ici il y a quelques temps et qu'en une semaine il a eu la place. Alors que moi, ça fait 3 mois, il a déjà eu 7 procédures, 7 RDV là-bas, et c'est à la tête du client. Alors je peux comprendre. Les équipes de psychiatrie quand elles ont un souci et qu'elles ne sont pas adaptées à recevoir ces jeunes-là, je peux comprendre qu'il y ait des réticences. Alors il faut le mettre sur la table. Il ne faut pas jouer avec les critères d'admission, jouer avec la vie des jeunes, parce que techniquement, ce sont des jeunes qui sont enfermés pendant ce temps-là, mais il faut mettre les choses sur la table. Nous on est tenu de mettre les choses sur la table par rapport à l'aide à la jeunesse, il faut qu'ils le fassent aussi. Mais voilà, nous on n'est pas prêts à recevoir ces jeunes-là, il faut créer d'autres structures. Avec lus de personnel, avec plus de moyens, enfin, je ne sais pas. Mais il faut le dire. Et ça ne se fait pas.

E : parce qu'au final ces jeunes sont exclus de tout et ça continuera comme ça.

X : Ici j'ai reçu un courrier, on a essayé d'avoir un entretien de préadmission à Titeka pour un jeune, refusé. A plusieurs reprises, refusé, refusé, refusé. On a écrit au magistrat à l'union de … je ne sais plus comment ça s'appelle, mais on a ameuté, limité, il ne restait plus que le délégué général aux droits de l'enfant. Et donc, nous-mêmes, pour le jeune, on a alerté tout le monde en disant « voilà ce qu'il se passe, la situation du jeune, sa vie, son histoire et notre constat d'impuissance. Qu'est-ce qu'on fait ? » Et là, on vient de recevoir un courrier de Titeka qui dit « on veut bien le voir, mais sachez que nous avons blabla bla ». On va y aller pour rien. C'est sûr qu'on va y aller pour rien. Donc là, ils font soi-disant une fleur pour rencontrer le jeune, mais ils vont nous dire que ce jeune n'a pas sa place chez eux, est « trop loin dans sa délinquance » ou est trop âgé pour le groupe qu'ils ont, enfin,

E : Ils vont trouver des excuses.

X : Ben voilà, c'est exactement ça. Et puis quoi ? on fait quoi ? Le jeune, ça fait 6 mois qu'il est ici. On fait quoi ? Là il y a un manque cruel de dialogue, de structure. Pour moi, le plus gros problème il est là. Maintenant le nouveau décret de Madrane parle de ces jeunes-là. L'article 122 dans le nouveau décret de Madrane, c'est la seule chose positive que j'y ai vu mais il parle de l'article 122 qui ferme l'accès aux IPPJ aux mineurs diagnostiqués avec un problème psychiatrique. Diagnostiqué, ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'un médecin psychiatre doit l'avoir diagnostiqué avant, le juge doit être au courant, ma question est, « est ce que notre médecin psychiatre à l'IPPJ pourra diagnostiquer ce jeune-là ? » Et si il arrive, il doit quand même rentrer. Notre médecin va dire « oui, là il y a une pathologie psychiatrique, il y a quelque chose », à partir du moment où ce sera fait, on fait quoi ? Le jeune est déjà rentré. Ce fameux article 122 fait des remous, au ministère de la santé et compagnie, parce que eux, quand le décret est sorti, et il va être appliqué, ils se rendent compte qu'ils vont perdre des places chez eux Pas beaucoup je pense, parce qu'il faut que ce soit diagnostiqué avant, et donc ça fait déjà des remous maintenant ! Profitons de l'agitation pour mettre les choses sur la table. C'est mon avis. J'ai peu d'espoir.

E : je pense que nous avons répondu à toutes mes questions. C'est très intéressant. Je ne sais pas s'il y a des choses à ajouter ?

X : j'espère que ça va te servir.

E : C'est concret et c'est vraiment intéressant de voir comment ça se passe sur le terrain.

X : je suis content d'avoir aidé. Alors n'hésite pas, s'il te manque un truc, si tu as une autre question, tu fais un petit mail.

E : franchement, c'est précieux !

X : Tant mieux !

E : L'aide à la jeunesse est quelque chose qui me passionne et mon master permet d'avoir une vision un peu plus large et de me questionner justement.

X : moi j'essaie, j'ai rencontré des juges en formation, j'essaie vraiment de mettre l'accent là-dessus. Dans la réalité du travail au quotidien. Et il y a plein de problèmes, des difficultés, d'argent etc. On ne va pas se plaindre quand tout le monde se plaint. Mais ça, cette disparité entre les jeunes, ce n'est pas possible. Je préfère travailler avec des jeunes délinquants. Des vrais jeunes délinquants. Le jeune qui va t'envoyer chier s'il n'aime pas, dire « moi je m'en fou, j'ai besoin d'argent » mais travailler avec deux jeunes comme ça, deux jeunes reniés par

leur famille, qui sont ici parce qu'il n'y a pas d'autre solution pour eux, deux jeunes cas psychiatriques qui sont ici, ça m'épuise quoi ! Accepter quelque chose d'un jeune parce qu'il a des limites intellectuelles, et caller un jeune très conscient, qui tire sur les ficelles, donc on doit le caller, ça vous pose problème. Parce que le malin va dire « Mais Monsieur, lui a fait ça et vous ne dites rien alors que moi » et donc on est tout le temps là-dedans. Heureusement, on ne se justifie pas. C'est comme ça. Chaque cas est différent. Mais ça nous pose des soucis. Le cas « psychiatrique » qui est ici, il y a quelques semaines, il était en condition de sortie, il n'était pas au top, il pétait sa crise en classe, il pétait sa crise sur les éducatrices, il n'était pas au top, il y avait une journée marche à Orval, on l'a pris. On s'est dit, on va le surveiller, c'est bien encadré, deux éduc et deux jeunes, au niveau fugue on sait bien que s'il part on va le rattraper, ce n'est pas un souci, mais ça lui a fait du bien. Et effectivement, en rentrant : « Ah Monsieur, ça m'a fait du bien, merci ! ».

Un autre jeune, on va dire plus mature, plus malin, plus clair au niveau de la délinquance qui va être puni, je ne sais pas, pace qu'il a volé une cigarette, un truc comme ça, on ne le prendra pas. Et il va nous dire « Moi Monsieur, j'ai été en chambre on m'a pas pris et lui, il était en chambre et il a été choisi ».Et c'est tout le temps comme ça. Donc voilà. Si les autorités m'entendent un jour, avant ma pension !

Donc voilà. Si j'ai pu aider, tant mieux !

E : franchement, ça m'a beaucoup aidé ! Merci !

5. Entretien avec deux intervenants d'un service d'actions éducatives et restauratrices (SARE)

Intervenante 1: Mais donc le thème de ton mémoire c'est la responsabilité? Des mineurs c'est ça?

Elise: Oui en gros c'est vraiment l'interprétation de la notion de responsabilité dans la prise en charge des jeunes délinquants…

I 1: Ok.

E: Et oui voir un peu concrètement sur le terrain comment est-ce qu'on la travaille cette notion, et hem…

I 1: Ah oui, c'est bien ciblé.

Intervenante 2: Oui oui, c'est chouette.

I 1: Ok.

E: Donc voilà.

I1: D'accord. Alors donc … Quel est votre… Quels sont les buts de votre travail?

I2: On va peut-être d'abord…

I1: Ah oui tu voulais qu'on se présente chacune.

I2: Donc, moi c'est D, donc je suis intervenante ici. Alors, je vais essentiellement me polariser même si on va parler toutes les deux des notions de responsabilisation mais moi je vais un peu me focaliser sur les offres restauratrices.

E: Mmh.

I2: Donc il y a deux types d'offres restauratrices euh… la médiation et la CRG, CRG ici on ne la pratique pas parce qu'on est pas mandate euh… sur Bruxelles c'est vraiment quelque chose qui… que les juges ne prennent pas comme décision donc voilà. Ce sera plus basé sur l'aspect médiation du coup.

E: D'accord.

I1: Voilà donc moi c'est A, donc je suis éducatrice spécialisée de formation, et donc je réalise deux mesures, donc je fais les prestations donc en général et les modules de sensibilisation. Tu vois ce que c'est?

E: Oui en deux mots si…

I1: En deux mots voilà ok d'accord. Et donc...Bon…

I2: Oui on y va?

I1: Oui les missions donc voilà. Donc il y a les 4 missions donc les modules, les prestations, les médiations et les CRG mais bon… On ne les fait pas… Le but de votre travail.

I2: Mais d'abord je pense que… les SARE c'est le service d'actions restauratrices et éducatives, mais notre première question c'est de… enfin, de permettre à la justice de prendre une décision qui répond aux actes euh… délinquants. Et donc euh… tout en préservant le suivi en milieu ouvert, le reste reste dans son milieu de vie. Je crois que c'est vraiment très très important dans cette notion là. Ehm… parce que ça manque déjà de… on ne sait pas désinsérer j'ai envie de dire, le jeune, mais plutôt l'accompagner dans ce que on va mettre en place, ou euh… à envisager d'une manière un peu différente de ce qu'on pratique. Voilà. Et donc nos premières missions c'est quatres réponses différentes à ça j'ai envie de dire. Voilà si je dois expliquer un peu nos missions qu'on a. Mais pour les offres c'est vraiment de rétablir le lien direct entre auteur et victime, et chercher à ce que l'un comme l'autre puissent être apaisés par la situation. Et du coup, hem… Beh ça veut dire qu'on est plus sous un.. une autorité d'un tiers qui tranche, même s'il y a déjà une mesure où une médiation est décidée par le juge ou par le parquet, hein souvent c'est le stade de la procédure. Donc c'est une

instance qui propose ça, mais la solution appartient vraiment aux parties. Et donc là, moi je trouve que c'est quand même quelque chose… C'est sortir du canevas classique de la justice.

E: Mmh.

I2: En terme de responsabilisation… ben ça on y reviendra dans les questions après mais je trouve que ça met dans une configuration quand même un peu… particulière. Je ne sais pas si tu voulais dire quelque chose là dessus?

I1: Oui au niveau de la prestation, c'est vrai que c'est aussi euh… du travail. C'est effectivement, il y a cet aspect de réparation, mais plus symbolique avec le travail qui est fait. Ça ne va pas réparer directement ce qu'il a fait, s'il a cassé une vitre, il ne va pas réparer la vitre, c'est pas là que ça va se faire, mais donc effectivement, c'est vraiment qu'il soit amené en tout cas à réfléchir. Et donc il y a les deux temps, c'est tous ces moments de préparation, d'échange qu'on a avec le jeune, les entretiens, où on le fait amener à réfléchir à sur ce qui s'est passé, et puis on a ce moment aussi de préparation où on va aller travailler et donc voilà.

I2: Il y a toute la notion d'engagement aussi...

I1: Et donc voilà effectivement dans la notion d'engagement, après dans le module c'est... le but c'est vraiment de ... au niveau réflexion. C'est une succession d'entretiens individuels et ensuite coll... euh les entretiens euh... les séances collectives avec d'autres jeunes, où on les amène vraiment à réfléchir sur différents aspects, que ce soit la victime, que ce soit l'influence du groupe, les types de représentations etc... et euh donc voilà c'est vraiment l'amener à prendre conscience de certaines choses. Voilà.

E: Mmh.

I1: Et peut-être de différents outils. Voilà.

I2: Et j'amène à compléter que hem... Même si forcément on espère... Il y a un processus de conscientisation et euh... de prise de responsabilité. On espère que ça aura un effet sur... l'antirécidive j'ai envie de dire, en même temps...

I1: On en fait pas un objectif premier.

I2: C'est pas un objectif.

I1: C'est pas euh...

E: Ok.

I1: Voilà non. On se dit on espère, c'est voilà, on espère qu'à priori avec ce qu'on... notre travail ça, ça... ça fera en sorte qu'il ne recommence pas mais...

I2: Donc voilà.

I1: Normalement c'est pas le cas. C'est pas le cas en tout cas.

I2: Dans toutes les...

I1: Dans toutes les situations.

I2: Les situations... Et on a peu de regard en fait.

I1: C'est ça.

I2: Ils ont aussi... Enfin... Et donc euh... Donc voilà on espère que la prise de conscience que euh... Le recul qu'ils peuvent avoir euh... les amènent à réfléchir et à.. à se dire qu'ils ont des choix à faire *rires* mais en même temps cet aspect récidive on ne le maîtrise pas vraiment quoi. Et donc voilà, c'est un peu...

I1: Oui.

E: Mmh.

I2: Un peu ça. Est-ce que, je ne sais pas si tu as ton canevas, et donc..

E: Non non c'est très...

I2: Donc n'hésite pas à...

E: Non c'est très très libre.

I2: Ok.

E: Enfin tant qu'on ne s'éloigne pas trop du...

I2: Du sujet.

E: Du sujet, c'est...

I1: Ok ça va.

E: Tout est bon à prendre *rires*.

I1: Ok d'accord

I2: Ca va très bien.

I1: Donc la question 2, je relis comme ça, ça nous aussi hein...

E: Oui oui.

I1: Le titre préliminaire de la loi... La justice des mineurs poursuit des objectifs éducation, responsabilisation et de réinsertion sociale ainsi que de protection société. Euhm... Au niveau éducation tu veux dire? L'objectif éducation?

I2: Oui. Ben je pense que en tout cas dans les offres, il est... L'objectif éducation je le vois à plusieurs niveaux. Il y a le remaillage entre parents/enfant qui intervient aussi. C'est-à-dire que hem... Dans la responsabilité etcetera, en général les parents parfois ont une attitude soit un peu protectrice en disant "oh mais ils se rendent pas compte, ce sont des jeunes" et ils

prennent à leur compte ce qu'il s'est passé. Soit ils sont dans une attitude heu... plus vraiment de pousser le jeune à aller dans ses ressources en disant euh "mais tu oublies ça, ça et ça pour la victime et ont une considération. Et donc il y a un niveau éducatif je dirais entre parents et enfant, qu'on vient soutenir en général. Hem... Et puis le côté éducatif c'est quand même hem... très fort que le jeune puisse prendre conscience et prendre en considération le regard de quelqu'un d'extérieur à qui il a fait subir un dommage et donc heu c'est vraiment, c'est vraiment là le le niveau de la responsabilisation et en même temps on ne va pas, ça ne lui est pas imposé la solution et donc ça va vraiment essayer de coller aux ressources aussi euh qu'il est capable de, dont il est capable de disposer. Souvent avec l'appui des parents, la présence des parents est quand même assez forte dans... Dans l'offre et par exemple il pourrait pas euhm... s'engager dans quelque chose sans la signature des parents étant donné sa minorité et donc le côté aussi euh ben responsabilité non-aquise entièrement, enfin je veux dire le statut juridique le met dans cette position là très clairement. Donc voilà pour un peu les offres.

I1: Mmh au niveau des mesures hem au niveau des types d'éducation, hem... On est dans quelque chose où effectivement on rappelle le fait de la loi à un moment donné quand même sur le fait qu'il y a des choses qu'on peut faire et des choses qu'on ne peut pas faire, on est dans une société et on... voilà. Et ça si on veut qu'à priori ça se passe bien, dans une société il y a des choses voilà qui qui sont interdites et donc effectivement ce rappel à la loi. Ce qu'on a aussi effectivement c'est j'ai envie de dire le fait de, euh... de quand même essayer de venir à un entretien, aussi le fait de venir à l'heure, de s'engager, voilà c'est tout ce truc d'engagement que voilà il y a des horaires à respecter et donc ça il faut les respecter ou alors tu préviens, on appelle, on s'arrange, on essaie donc... ça c'est un travail de, de... ensemble voilà. Avec effectivement ce lien qui est créé, ce lien qui se créé ou pas..

I2: On essaie en tout cas.

I1: On essaie. Disons on fait tout pour. Et effectivement se dire que d'accompagner le jeune aussi, d'accompagner le jeune dans un projet, en tout cas là je parle, que ce soit, je pense que pour toutes les mesures à priori, c'est de se dire que voilà il y a quelque chose là qu'on peut faire ensemble, que tu dois faire, et nous on met tout en oeuvre pour que ça se passe bien. Et donc on peut t'accompagner là dedans, voilà. Et ça c'est de... quelque chose... ça c'est très éducatif quand même.

E: Oui oui.

I1: En tout cas c'est, on voit c'est très parental.

I2: Oui c'est ça...

I1: Le fait d'accompagner et de soutenir ce jeune là-dedans et euh... Voilà. Il y avait.... C'était...?

I2: Non... Moi moi je dirais que c'est un peu la différence donc, une médiation c'est une offre, et donc il y a pas cette notion euh... de quelque chose, d'un devoir imposé quelque part. Et donc, vraiment, c'est pour ça que je crois que ça fait appel très proprement aux ressources et aux disponibilités du jeune. On est un peu moins dans ce cas de figure-là quand on est dans des mesures. Euh, nous on va les chercher ces disponibilités et ces ressources mais en même temps la première chose dont il a à répondre c'est vraiment ce que le juge va décider.

I1: Tout à fait.

E: Mmh.

I2: Et donc c'est un peu, c'est un peu différent, 'fin c'est deux euh prise de responsabilité un peu différente me semble-t-il.

I1: Oui parce que dans les mesures effectivement, dans les obligations, on peut, on a le côté obligation et on a... ça nous permet, en tout cas ça peut être un outil entre guillemets, mais ça nous permet un moment donné de...

I2: D'être levier...

I1: Voilà levier et de dire attention euh voilà. Au niveau de la médiation effectivement il n'y a pas cette oligation. Mais l'engagement, on leur demande quand même cet engagement, on leur demande d'être engagé à un moment donné, que quand commence ce processus, c'est pas qu'ils doivent terminer parce que si si si...

I2: Non non...

I1: parce qu'à un moment donné s'ils en ont marre ils arrêtent. Mais c'est qu'à un moment donné ils doivent quand même, s'il y a un rendez-vous de prévu ils doivent quand même être là. Ou alors ils doivent quand même appeler. Enfin voilà c'est vraiment de... dans les entretiens ils doivent quand même être, être répondre à un moment donné, discuter, être... respectueux enfin tout ça fait quand même, que y a quand même un certain engagement même si c'est dans l'offre quoi. Il y a quand même quelque chose à faire de l'engagement...

I2: De l'engagement et je dirais euh... en médiation on ne peut pas parler à leur place, 'fin je veux dire, on est vraiment des relais de communication, on les aide à réfléchir etcetera, mais en même temps la parole c'est eux qui vont porter leur parole et donc c'est vraiment essayer de... que le jeune puisse être le plus authentique possible pour être le plus convainquant possible vis-à-vis d'une victime. Et c'est plutôt vers ça qu'on va hem... chercher. Je trouve que dans la prestation il y a un côté très... très concret, très physique c'est...

I1: Oui.

I2: C'est... Ils doivent être présent...

I1: Oui tout à fait.

I2: Ils doivent se mobiliser

I1: Tout à fait.

I2: Et qui est peut-être...

I1: Très factuel quoi.

I2: Oui très factuel hem, c'est pas la même mobilisation je dirais.

I1: Non, non.

I2: Ni la même responsabilisation...

I1: Oui non non tout à fait.

I2: ... qu'on cherche.

I1: Tout à fait, tout à fait.

I2: Donc voilà le module c'est sans doute encore aussi, c'est... c'est aussi un principe un peu d'authenticité de pouvoir aller chercher dans la réflexion. Enfin j'en parle mais je ne connais pas beaucoup...

I1: Euh, oui oui, tout à fait, effectivement, on... on... on essaie quand même, on essaie à les amener à nous dire euh... quelque chose d'authentique après on... ils nous disent ce qu'ils veulent, et ça on a rien de de... voilà on est pas à l'intérieur de lui..
I2: On n'est pas avec des détecteurs *rires*

I1: On... On en sait rien, c'est juste que nous en tout cas, on croit enfait, ben au processus. Que ce soit la médiation, que ce soit même le... la prestation ou le module on pense qu'en fait on essaie quand même de tout mettre en oeuvre pour que le jeune se sente bien, en sécurité, et qu'il se sente libre de dire les choses ou pas. Voilà et donc après à partir de là ben c'est la responsabilité... c'est, enfin c'est le jeune, c'est le jeune qui nous dit ou pas et... voilà.

I2: Répète moi un peu la question?

I1: Après il y a donc objectif d'éducation, responsabilisation...

I2: C'est interrelié moi je trouve après....

I1: Oui voilà. Réinsertion sociale. Effectivement dans la prestation on y est, dans la médiation aussi mais... Enfin oui, pardon, je commence. Vas y.

I2: Non non...

I1: On avait dit que ce serait d'abord les offres... Mais euh effectivement on essaie vraiment de créer ce lien avec le...

I2: Avec le jeune.

I1: Avec le jeune, beh nous, effectivement avec nous, et puis avec l'organisme quand on... quand on les mets dans un... dans un organisme effectivement. Et c'est de trouver sa place quoi.

I2: Mmh.

I1: C'est de trouver sa place et qu'on... on croit en ça, qu'il est tout à fait capable de trouver, qu'il a sa place, quelque part en tout cas. Voilà. Et donc, le fait qu'il y ait une personne extérieur, pas nous, ni les parents, ni le juge mais quelqu'un de complètement extérieur qui a ce regard positif sur le jeune, on croit vraiment que c'est tout à fait bénéfique pour lui et que ça peut l'aider à trouver la confiance, machin, etcetera et donc, euh...

I2: Ça les amènent aussi hem... à réfléchir un petit peu sur comment fonctionne notre société à porter un regard, donc on travaille dans les prestations, on travaille avec un réseau d'organismes, d'ASBL, de communes etcetera...

E: Mmh.

I2: Et souvent, c'est des lieux que les jeunes n'investissent pas ou ne connaissent pas et donc, ça leur permet de découvrir un petit peu "tiens bah ça existe, qu'est-ce qu'ils cherchent à faire" et donc en terme de remaillage social je trouve qu'il y a cette dimension là aussi qu'on retrouve dans la prestation. C'est pas ce remaillage là qu'on vise dans les offres, dans les offres c'est vraiment euh... Souvent les jeunes euh... quand ils commettent un acte ils ne voient pas la personne. Ils voient l'objet. Ils voient ce qu'ils ont...

E: Abimés?

I2: Oui c'est ça le potentiel de... bah ça c'est une source d'argent ou bien... C'est un GSM ou bien... enfin mais donc... et souvent la personne ils en font pour pouvoir passer à l'acte, ils en

font totalement abstraction. Et donc c'est rappeler que derrière ces objets-là, il y a une histoire, des personnes et qu'on ne sait jamais sur quel vécu on va tomber, et donc c'est des... ramener de l'humain à l'humain et pas de l'humain à l'objet pour le côté auteur en tout cas.

I1: Hem... Et alors protection de la société.

I2: Ben ça moi je pense que c'est un peu des faits...

I1: Ben c'est au niveau de la récidive aussi même si...

I2: Oui c'est ça...

I1: Nous on a pas ce ce...

I2: Cet objectif-là.

I1: Cet objectif-là, mais ça n'empêche que voilà on on on y croit, on essaie quand même de se dire qu'une fois qu'on travaille ça avec le jeune il ai pris conscience de certaines choses et que forcément on espère qu'il ne récidive pas, mais maintenant voilà je pense que c'est vraiment protection de la société à part ça bon... je je ne vois pas trop dans d'autres euh...

I2: Mais c'est le fait de... 'fin si on met des règles et qu'il y a des sanctions euh derrière les règles même si je trouve que le modèle protectionnel se dégage très fortement de la sanction, enfin moi, je l'assimile plutôt au modèle pénal classique qui est rétributif, qui est sanctionnel, on est dans quelque chose d'autre par rapport au jeune et par rapport à la protection mais mais il y a protéger de la société à différents niveaux j'ai envie de dire, y a à accompagner les jeunes qui cherchent les limites, qui commettent des erreurs, c'est bien pour ça qu'on a une loi protectionnelle et on ne va pas les embarquer dans un circuit où pour les 60 années à venir ils soient catalogués avec une étiquette donc on estime ça et je pense que cet accompagnement voilà, fait partie de protéger la société d'un parcours de vie qui pourrait être vraiment tourné vers beh des systèmes de fonctionnement parallèle j'ai envie de dire hein qui sont illégaux. Et c'est rappeler aussi que ce qui garanti le vivre ensemble c'est un ensemble de règles donc on éduque quand même du côté du rappel à la loi. Ne rien faire, c'est difficile pour une société d'envisager de ne rien faire par rapport à ça. Alors maintenant il y a certaines théories qui

disent ben ça ou rien ce serait pareil parce que les jeunes doivent traverser des choses et donc voilà mais on est pas dans ce cadre là et on est pas dans ce mode de réaction sociale là. Et donc je pense qu'il y a une visée de protéger la société de quelque chose en invitant le jeune à se responsabiliser et à se dégager en lui disant aussi que on... ben il y a des actes qui sont immoraux fin c'est tout ça qui est porté euh je pense à travers notre réaction, fin la réaction judiciaire par rapport à l'acte délinquant. Et donc voilà c'est...ça me semble clair aussi ce rôle-là.

I1: Oui oui oui.

I2: Qui est envisagé dans l'aspect protection de la société.

I1: Oui, euh, que signifie être responsable? Mais nous on avait parlé euh que voilà c'était vraiment, pour nous c'est faire en sorte que le jeune se décalle un petit peu de ce qui s'est passé. Voilà donc on part de là, on part de là... Alors après la on avait dit qu'au niveau médiation ou au niveau prestation euh... la notion de responsabilité fin part pas de la même chose, on part pas du même travail donc du coup c'est travailler autrement. Voilà. Mais... Donc voilà c'est vraiment essayer de de.. d'amener le jeune, de chercher à ce que le jeune se décalle un peu et prenne conscience de de... des conséquences qu'il y a eu envers qui et puis voir... et donc en prestation effectivement ben voir qu'effectivement il y a ce qu'il dit et puis il y a ce qu'il fait. Et qu'effectivement son attitude beh soit congruante.

I2: Oui, c'est ça.

I1: Que voilà si effectivement ce jeune nous dit qu'il s'excuse, qu'il est désolé et que c'est vrai qu'il n'aurait pas du faire ça etcetera et qu'après il ne fait pas sa prestation et qu'il a du mal... C'est vrai qu'on... alors il y a quelque chose qui coince, donc il faut voir ou alors à contrario on on peut avoir un jeune qui ne dit presque rien.

I2: Oui et qui fait...

I1: Et qui fait parfaitement sa prestation.

I2: Oui.

I1: Alors, on peut mettre pleins de choses dessus hein, on peut s'imaginer pleins de choses; qu'il s'en fout mais qu'il veut le faire vite fait et puis être en norme et puis voilà, on peut... mais voilà nous on est on ne va pas commencer à... à réfléchir fin, à se dire euh... s'il parle pas c'est qu'il ne se remet pas en question, c'est pas parce que la prestation fait qu'il faut qu'il parle, non. Nous effectivement c'est vraiment de de... On peut essayer de ... on essaie de voir si effectivement son attitude est congruante et que ça passe mais en même temps il y a quand même des jeunes qui...

I1: Qui en disent pas grand chose.

I2: Qui en disent pas grand chose parce qu'il y a pleins de raisons, parce que c'est trop dur, parce qu'ils n'y arrivent pas, parce que... Pour le moment en tout cas ils n'arrivent pas à mettre des mots dessus etcetera mais qu'ils font leur prestation. Et donc ça pour nous ça ça, il y a quand même un tilt quelque part. Enfin je crois que pour tous les intervenants d'ici je crois qu'à partir d'un moment où la prestation est faite et où elle est faite correctement c'est que y a en tout cas y a un respect qui est qui est...

I1: Beh y a quand même l'acceptation euh...la ... d'abord de la position d'un juge qui a une légitimité pour imposer.

I2: Oui.

I1: et j'ai respecté ça et donc à minima c'est quand même que il y a quelque chose des règles du jeu de la vie en société qui est admis par le jeune. Et ça nous, ça vient nous prouver ça. Maintenant, ça ne vient pas euh parler parfois du repentir par rapport à ce qu'il a fait, des regrets, des euh... de la place qu'il donne à la victime, ça ne vient pas parler de ça, mais ça vient quand même de... parler de son rapport à la règle et à la norme et du respect

I1: Voilà.

I2: de ce qui peut être imposé par quelqu'un de tiers, qui porte le nom de juge et...mais c'est pas, c'est pas acquis, fin je veux dire c'est pas acquis tout le temps ce genre de chose

I1: ah non!

I2: Et donc du coup ben c'est ce qui fait un peu autorité et on sait qu'à l'adolescence parfois la remise en question de l'autorité se fait fort au niveau parental euh... et donc c'est un autre niveau d'autorité mais là qui est accepté s'ils vont jusqu'au bout de la prestation. Et donc le processus de responsabilisation il est plus focalisé là dessus je dirais, par rapport à la prestation. Je pense qu'on trouve un peu quelque chose de ça aussi au niveau du module même si euh...

I1: Oui oui bien sûr!

I2: y a y a... Fin c'est plus poussé sur la réflexion et pas sur l'action.

I1: Oui hem...

I2: Elle est de nouveau un peu différente dans l'offre hein puisque c'est... le juge fait offre et donc c'est à eux de s'en saisir s'ils ont envie de s'en saisir. Et le juge ne peut pas s'en servir après comme quelque chose d'imputé "tu n'as rien compris ou tu n'as pas fait" fin voilà... Donc ça c'est c'est un peu différent en terme de réponse de côté volontariste, enfin je veux dire on peut se dire que la règle est d'autant plus intégrée hem... j'ai l'impression, en tout cas non, les normes sociales sont sans doute très très bien intégrées chez quelqu'un qui entame un processus de médiation et qui reconnait euh... la place de la victime. Je veux dire il n'y a peut-être pas besoin de passer par un rappel qui a une autorité qui impose etcetera. C'est que c'est acquis. Enfin quelque part et que c'est intégré d'une certaine manière. Ce qui ne veut pas dire que chez les autres ce n'est pas intégré hein mais...

I1: Oui.

I2: en tout cas on appuie pas sur les mêmes pôles j'ai envie de dire. Hem... il y avait ça... Hem... C'était un peu.. Je trouvais que c'était compliqué vos questions sur le "advenir responsable".

E: Oui.

I2: Où ça c'est très très complexe je trouve.

E: Oui oui...

I1: Oui c'est la question sur le fait que quand un jeune a commis un fait est-ce qu'il est déjà responsable ou est-ce qu'il le devient une fois que...?

I2: Oui voilà c'est ça. Alors

E: Oui c'est compliqué hein mais...

I1: Ça c'est...

Rires

I2: Ça c'est très très compliqué.

I1: C'est compliqué effectivement de savoir est-ce que mais... on y répond maintenant? C'est? parce que c'est...?

I2: Oui c'est parce que je sais pas très bien...

I1: On peut on peut hein.

E: Oui oui la chronologie on la fait comme on veut...

I1: Mais effectivement on avait discuté et on s'était dit qu'effectivement il y avait cette différence entre au niveau juridique et au niveau...

I2: Oui.

I1: subjectif quoi. Et que c'était différent aussi dans la médiation et dans la prestation, et que effectivement il y a le fait d'être responsable de ce qui s'est passé et il y a la notion de responsabilité ben comme tu disais face aux aux...

I2: conséquences

I1: aux conséquences et à la décision du juge quoi. Et donc c'est c'est... C'est difficile quoi.

I2: Pour nous c'est un processus qui va de paire. C'est à dire que hem... ils ont une responsabilité comme, fin on ne peut pas dire que les jeunes ne sont pas responsables,

I1: Oui non.

I2: ils ont fait certains choix

I1: On attend une réponse

I2: ils ont commis certains actes etcetera.

I1: Quand ils viennent ici on attend, ils doivent répondre

I2: de leur responsabilité

I1: de leur responsabilité

I2: et alors parfois elle est étonnemment pas du tout dans ce qu'on croit, ils peuvent par exemple, on pose souvent la question "de quoi tu te sens responsable dans ce qui s'est passé?"

E: Oui

I2: et parfois ils se tournent vers les parents en disant "beh moi je suis responsable d'avoir vraiment déçu mes parents, de m'être engagé dans un truc comme ça", ils sont souvent, ce sont souvent des faits... fin on a énormément de faits de groupe hein. Mais donc la responsabilité, la notion par exemple de co-auteur parfois elle est vraiment compliqué pour les jeunes. Et donc ça marque un peu euh, je crois que c'est un processus qui prend un peu les deux niveaux. C'est à dire qu'à la fois ils ont une responsabilité et parfois qui est imputé par le juge en disant "mais t'es responsable de ça" après eux nuancent en fonction de ce qu'ils ont

l'impression d'avoir maîtrisé ou pas maîtrisé aussi, parce que je crois que ça vient toucher aux notions de libre arbitre hein un petit peu, de choix qu'ils ont pu poser ou pas posé, euh par rapport aux faits et c'est clair que nous en les invitants à réfléchir à leur situation bah ça accentue le côté responsabilité et responsabilisation du jeune. Donc je crois qu'on travaille, c'est fin... c'est pas tout noir ou tout blanc quoi, c'est un processus à mon avis concommittant et on se faisait la même réflexion aussi en disant hem... C'est sans doute un processus de maturité aussi...

I1: Tout à fait.

I2: On se disait qu'il y a une tranche d'âge où les jeunes se sentent parfois, à la grosse louche hein, parce que c'est très variable d'un individu à l'autre, mais...mais on se disait les 14-15 ans ils sont les maîtres du monde *Rires*

I1: Ils ont un côté un peu intouchables.

I2: Ils ont un côté un peu intouchables où... un peu rien à faire des autres etcetera mais je pense que ça fait partie d'un processus de maturité et de maturation aussi euh ben c'est la phase aussi où l'influence des amis est énorme et dominante par rapport à ce que le discours d'un adulte peut porter, et donc voilà nous on sent comme ça qu'il y a des âges sans doute qui sont plus hem... difficile à responsabiliser que d'autres ou du moins dans la posture parce que parfois aussi c'est une posture hein, de provocation de... surtout "moi je suis le maître et on a rien à me dire", fin... mais mais est-ce que c'est congruant avec ce qu'ils pensent en interne, et ben moi je me dis parfois ils se sentent super vulnérable, pas sûr d'eux, et donc c'est une manière de donner le change aussi.

I1: Tout à fait.

I2: Et donc vraiment, de nouveau c'est sûr que il y a une question de maturité fin... moi je dirais de maturité.

I1: Oui oui tout à fait tout à fait, une maturité que y a un moment donné où..

I2: Y a un déclic.

I1: Oui voilà. Effectivement, il y à un déclic qui arrive et donc effectivement on se dit ben 16-17, 17-18 par là, où on sent que il y a des choses qui... ça se passe ailleurs, ça se passe à un autre niveau et c'est ce que je disais c'est que on a l'impression que ceux de 14-15 ans, quand on essaie de les faire réfléchir etcétera, que on sent que c'est pas le moment, on sent que... ils ne trouvent pas de sens. Ca veut dire que pour eux ça ne fait pas sens quoi. Et donc là on a beau.. rajouter des trucs dans le cerveau, pour moi ça ne sert à rien fin quand il y a... Je me souviens il y avait un jeune qui était là qui est venu pour une prestation qui avait bientôt 18 ans et j'ai mis un an et demi à faire sa prestation donc il était venu et il avait 15 et demi ou 16, non 16 ouais et donc ça a été très long et il y a eu des moments très difficiles où au début c'était impossible de lui faire entendre quoi que ce soit, quoi que ce soit c'était impossible. Et puis il a eu... A pratiquement 18 ans, et puis finalement la prestation j'ai changé de d'o... d'organismes et ça s'est passé super bien, magnifiquement bien. Et lors du bilan, effectivement il me dit que ben voilà il a bien évolué, qu'il sent qu'il y a eu un avant et un après etcetera. Et puis, sa mère, à l'entretien elle me dit que son frère qui a 15 ans "j'ai l'impression de le voir lui, c'est la même chose" et donc elle dit "il n'entend rien, son frère n'entend pas ce que je lui dis etcetera", et le jeune, donc son grand frère qui est là qui me dis, qui dis à sa mère et dis "mais c'est pas le moment de parler, c'est pas la période de parler, il ne t'entendra pas maman ça ne sert à rien" parce qu'elle disait "j'essaie de lui dire, j'essaie de lui expliquer les conséquences etcetera, il n'arrête pas de faire des allers/retours en IPPJ etcetera et tout" et son frère lui dit "mais ça sert à rien, il n'est pas dans le parler, il n'est pas dans le discours il est dans rien, laisse le, laisse le faire ses placements, laisse le faire ses trucs et tu verras à un moment donné il aura déclic comme moi je l'ai eu". Et c'est vraiment ça, après avec ce jeune je l'ai vraiment vu, c'est vraiment à un moment donné j'ai vu quelque chose qui switch, et qui se dit "putain bah oui en fait, c'est clair que j'ai fais des conneries, c'est clair que machin et c'est clair qu'il faut que je fasse cette prestation parce que pour moi 'fin... Et donc , alors je dis pas, c'est ce qu'on se disait c'est qu'il n'y a pas qu'une seule chose. Y a pas que le fait que effectivement ça se joue c'est l'adolescence et que machin, il y a un tout. Je crois aussi que les personnes qui qui rencontrent bon je ne dis pas ça pour nous ni rien, mais c'est vraiment un ensemble, c'est vraiment un ensemble et c'est de se dire à un moment donné aussi le jeune se sent porté, le jeune y a un regard positif, est-ce qu'on y croit, c'est ça aussi c'est ce qu'on disait aussi c'est cette euh... le truc de responsabilité, est-ce que le jeune a besoin que on y croit aussi avec eux? Ou c'est que lui ou c'est que...? Donc je pense que c'est un tout. Je crois qu'il n'y a pas qu'une seule chose. C'est aussi euh... C'est

aussi ce qui vit aussi, et la situation qu'il vit, moi j'ai des jeunes qui me disent "ok c'est moi qui suis responsable, c'est moi qui ait fait une connerie" mais y a 15 jours un jeune me dit ok il me dit "mais il faut voir la famille que j'ai quoi. Faut voir la famille mon père s'est barré quand j'avais 10 ans, je n'ai plus de nouvelle de lui, c'est ma mère qui gère les 4 enfants, elle a pas de thune, elle peut pas bosser, elle elle n'arrivait pas à nous gérer donc on rentrait à des heures pas possible on rentrait à l'heure qu'on voulait, comment voulez-vous que à un moment donné nous on se construise quoi? Et c'est vrai, on peut comprendre quoi, c'est pas un... Donc c'est vrai que c'est un tout je crois, c'est vraiment plusieurs choses, mais des choses qui sont importantes quoi. C'est pas... On peut pas se dire par exemple que fin une mère seule qui éduque ses enfants ça va rater parce que non voilà... mais en même temps on est conscient que un jeune qui n'a pas son père, un moment donné dans l'adolescence, on est conscient que...

I2: C'est compliqué quoi.

I1: C'est compliqué.

E: Mmh.

I1: Et donc ben voilà, ils doivent faire avec ça et donc, alors il y a des jeunes qui... par plusieurs choses et ben voilà d'ailleurs il y a plusieurs jeunes qui arrivent à surmonter ça sans difficulté et sans faire de conneries et sans machin, et y a des jeunes ben c'est compliqué. Et donc ils ont besoin de.. voilà c'est des conneries, alors pour faire appel au père parce que à un moment donné il se dit peut-être que si je fais des conneries beh la mère va appeler le père et le père va va redébarquer, il y a pleins de choses, se dire voilà. Mais voilà c'est pas...

I2: Non. C'est pas univoque et hem... et je pense que y a pleins de choses dont ils ont pas conscience qui qui... jouent et euh et qui n'arriveront sans doute pas à exprimer hein mais c'est vraiment un ensemble...

I1: Ou pas au moment où peut-être on leur demande. C'est ça aussi c'est que effectivement j'ai eu un entretien de cabinet où la juge demandait au jeune "mais réfléchis, pose toi des questions, qu'est ce qui se passe? Pourquoi tu en es encore là? Alors que ça fait 5 ans qu'on essaie de te sortir de la merde et tu en es encore là et tu as 18 ans machin etcetera, réfléchis,

réfléchis, réfléchis" qu'il avait 15 ans, 16 ans, 17 ou 18 ans, il arrivait pas à réfléchir, il arrive pas beh alors voilà c'est comme ça. Et c'est vrai qu'il y a des fois où on attend, on attend des choses, on attend qu'ils réfléchissent surtout parce que c'est vraiment, enfin c'est vrai que ce sont des questions qui reviennent non en disant "fin ce jeune il parle pas, qu'est ce qui se passe il parle pas", et donc on essaie de mettre des outils en place, on essaie de faire quelque chose, mais qu'est-ce qui fait que il parle pas? Alors dès fois c'est l'âge aussi, parce que je crois qu'à 14-15 ans...

I2: Qu'est-ce qu'on a à dire à des adultes? Pfff qui sont en face...

I1: Oui de ça de cette notion de responsabilisation, de cette notion de qu'est-ce qu'il y a comme conséquences, qu'est-ce qu'il y a comme... C'est compliqué... Fin voilà c'est vraiment hem...

I2: Ca montre aussi que notre travail est fort basé en terme d'outils et d'accompagn... Donc je pense que c'est vraiment de l'accompagnement, de de multiplier hem... beh des opportunités d'avoir un adulte qui qui lui dise peut-être ben moi je vois pas les choses comme toi, ou bien fin qui puisse en tout cas entrer en dialogue avec lui et d'être un appuis un certain moment. Je crois que dans notre boulot c'est un peu ça qu'on essaie de faire. C'est d'avoir une une d'être une source externe peut-être avec moins d'enjeux que la famille etcetera euh... d'être une ressource pour le jeune et d'entrer en dialogue par rapport à sa situation, de l'aider à réfléchir, de lui permettre de se poser, euh et de l'accompagner mais ça montre aussi à quel point on est basé hem... notre outil principal c'est la parole.

I1: Oui.

I2: La parole et le lien.

I1: Oui oui tout à fait.

I2: Et donc c'est vraiment ça qu'on essaie de euh de maintenir, de créer, pour que le jeune puisse déposer, puisse articuler et puisse oui envisager autre chose que ce qui vit euh... dans le quartier, avec les potes, avec les parents aussi, voilà qu'il puisse vraiment se poser et réfléchir un peu à sa situation et d'envisager les conséquences de vers quoi il risqie d'aller si.. il ne

change pas de comportement. Parce qu'on disait tout à l'heu...fin quand on a un peu réfléchit, hem... le système pénal il est quand vachement *rires* une fois qu'on met les pieds dedans, s'en sortir c'est quand même drôlement compliqué. Et donc moi je trouve que ce qui est chouette dans notre travail c'est que quand même on soutient le milieu ouvert donc on se dit, on essaie de... moins le déstructurer possible, et c'est de faire avec aussi euh son environnement, sa famille etcetera donc vraiment... mais qu'il ait des appuis pour pouvoir tourner la page à un certain moment et pouvoir mettre ça de côté.

I1: Oui oui...

I2: Donc vraiment pouvoir y réfléchir... Et je dis ça prend, ça prend pas, on sème, on essaie de semer des trucs en se disant ben c'est jamais perdu et euh...

I1: Tout à fait parce que je pense qu'il y a des stades, enfin il y a des stades, c'est pas des stades mais c'est... y a des des choses des moments qui se passent et... c'est dû à une rencontre, c'est dû à un moment, c'est dû à un film qu'il voit, à une musique qu'ils écoutent, c'est vraiment hem... Et donc moi c'est c'est ce que je me dis quand je travaille avec un jeune et que je me dis même si j'ai l'impression qu'il n'a pas compris à un moment donné certaines choses, j'ai envie de croire qu'il comprendra à un moment donné, ce n'est pas perdu. Voilà et que quand il aura 21, 22, 23, 24 je m'en fou, et ben que ça fasse tilt et se dire... "c'est bon, c'est ça, ok" voilà et donc on essaie de de... Et moi c'est vrai qu'avec les jeunes, souvent quand effectivement je sens que ça coince où pas, c'est, j'essaie vraiment de leur faire comprendre que c'est pour eux. C'est vraiment pour eux et qu'ils essaient de trouver un sens pour eux. Que s'ils font la prestation ce n'est pas pour papa, ce n'est pas pour maman, s'ils veulent trouver un boulot ce n'est pas pour papa c'est pas pour maman c'est pour eux. Et que là maintenant, y a un moment donné, surtout quand ils ont 17-18 ans, il faut qu'ils fassent les choses par pour eux quoi. Et que si si sinon y aura rien et donc si il ne fait pas les choses, s'il ne va pas à l'école, s'il ne fait pas ça, c'est des conséquences, c'est d'abord pour eux. Même s'il y a aussi pour les parents, et que ça blesse les parents, mais c'est d'abord pour eux. Et donc du coup, ben voilà c'est vraiment essayer de leur faire comprendre que leur destin c'est dans leur mains et que effectivement il y a des choses qui ne sont pas faciles, effectivement papa il est pas là ou maman elle n'est pas là, y a pas beaucoup de thune ou quoi... mais donc qu'est-ce que tu peux faire quoi? Qu'es-ce que tu peux faire pour essayer à un moment donné

de de... d'avancer et de de de te sortir quand même de la merde quoi. Voilà vraiment essayer de de...

I2: Oui c'est ça... maintenant il faut qu'il soit, fin qu'ils aient un regard quand même... que leur situation elle est problématique. Parce que je veux dire sinon c'est un peu peine perdue. Il y a des jeunes qui font le choix de la délinquance et qui...

I1: Ah oui!

I2: qui... ben c'est comme ça qu'ils fonctionneront *rires* et qu'ils fonctionneront encore après donc fin

I1: Bien sûr.

I2: Tout le monde ne fonctionne pas en... dans le respect des règles, se dit que la meilleure façon de s'en sortir bah euh c'est un traffic, c'est euh... fin voilà je veux dire tous ne sont pas dans la logique que effectivement c'est une situation euh que tu qualifies de merde dans laquelle ils sont fin je veux dire euh... Et ça parfois aussi ils sont beh c'est plus la facilité du moment

I1: Bien sûr.

I2: C'est... on voit l'argent qu'on voit sur le moment même donc quand ils réfléchissent un petit peu ils disent mais "il ne fait que nous brûler les doigts hein cet argent là" c'est celui qui est vite acquis, parfois ils ont l'impression que c'est acquis facilement, enfin on peut se demander sur ce facilement, mais en même temps il ne fait que brûler les doigts et qui n'a finalement que peu de valeur aussi parce que acquis d'une manière un peu... qui n'a peu de valeur quoi. Mais mais tous ne sont pas... fin tous n'arrivent pas euh...

I1: Ah non.

I2: A cette identification là hein.

I1: Bien sûr.

I2: Et je disais que parfois...

I1: A être conscient de leur situation oui bien sûr.

I2: C'est ça et de donc aussi dans quoi ils s'enferment quand on disait que le système pénal ben une fois qu'on est entré dedans c'est difficile d'en sortir

I1: Oui tout à fait.

I2: hem... ils ne sont pas tous là dedans et beaucoup on un peu une pensée euh magique de "ah mais à partir de 18 ans ça va changer"

I1: Oui.

Rires

I2: Et avec ben ouais mais c'est peut-être pas si si évident que ça,

I1: Oui tout à fait.

I2: Que tout va changer. Parce que qu'est-ce que tu as mis en place pour que tout changent? Pour que ce ne soit pas la galère quand parce quand on a pas d'école, quand on a pas fin quand on a plus la confiance des parents, fin c'est c'est un peu compliqué quoi de... même en terme d'estime de soi c'est fort compliqué.

E: Oui oui...

I2: Et donc voilà je pense que c'est vraiment pour... c'est essayer de donner des opportunités pour qu'il puisse réfléchir et qu'il puisse prendre une autre impulsion quoi. C'est ça notre boulot essentiellement. Et y a une question qui concernait les adultes ou l'accompagnement...

I1: Oui c'est ça! Oui oui oui

E: La responsabilité des adultes...

I1: Qu'en est-il de la responsabilité des adultes en général, dans la fonction d'aider les jeunes hem à devenir adulte, ou alors pensez-vous que la responsabilité de l'adulte, l'entourage puisse diminuer lorsque la responsabilité de l'entourage augmente?

I2: Alors est-ce que ce serait un effet de balancier comme ça...

E: Est-ce que...

I1: Justement je je c'est c'est oui c'est marrant j'ai essayé de voir avec les jeunes ou même avec mes enfants, de voir si quand je les vois un peu plus responsable est-ce que je me vois moins responsable bon après ils sont petits donc non pour le moment je pense que ce n'est pas posé...

I2: Et ben moi je dirais que non... C'est pas alors, c'est pas une diminution de responsabilité mais c'est un changement de la responsabilité je pense. C'est à dire que je pense qu'au plus ils grandissent, au plus ils gagnent normalement en autonomie. Et donc on dit souvent hein hem des parents qu'on ne voit pas quand on a un jeune de 18 ans qui dit "mais moi je veux prendre mes responsabilités, c'est bon mes parents ils ont déjà donnés" on peut l'entendre, on peut vraiment l'entendre, et ça ne veut pas dire pour autant que les parents sont moins responsables

I2: Non non non...

I1: Ils le sont vraiment d'une manière différente, mais c'est pas moins responsable par contre la présence dans l'accompagnement mais c'est sûr qu'on attend pas le même accompagnement

I2: D'un jeune qui a 18 ou 19 ans

I1: D'un jeune qui a 14 ans...

I2: Oui

I1: Et d'un autre qui a 18 ans hem... Donc voilà je ne pense pas qu'il y ait une diminution de la notion de responsabilité

I2: Non.

I1: Mais je pense que la responsabilité se porte pas de la même manière au fil de l'âge quoi. Mais voilà moi en tout cas je vois pas de de... Ce ne sont pas des vases comuniquants.

E: Oui oui...

I1: Vraiment pas. EUh... Et il y a des milieux, aussi des milieux où ils sont très défaillants de ce côté là mais ça ne veut pas dire que le jeune ne peut pas faire son chemin donc ça aussi c'est en fonction des ressources un peu euh... de chacun. Maintenant je trouve que en tant qu'adulte on a une responsabilité à offrir des appuis pour qu'on puisse atteindre ça. Et c'est bien ça notre fonction, c'est de vraiment, de permettre au jeune d'avoir des appuis parfois quand d'autres appuis sont défaillants ou qu'ils ne trouvent pas leur compte là dedans, c'est d'essayer de créer cette possibilité là. Et là on a une responsabilité d'adulte mais tout adulte j'ai envie de dire à une responsabilité par rapport à ça.

I1: Oui oui.

I2: Et donc voilà moi je je ne suis pas dans un effet de de vase communicant.

I1: Non non je ne crois pas non plus. Euh pensez-vous, euh pensez-vous plutôt que dans tous les cas il s'agit du rôle des adultes à veiller sur euh que le jeune devienne responsable?

I2: Ben ça moi oui.

I1: Oui moi aussi.

I2: Je pense vraiment.

I1: Moi aussi. Moi je crois que chaque adulte qui croise un jeune, alors c'est marrant parce quand on dit c'est aux parents d'éduquer et pas aux professeurs d'éduquer ça ça... ça me fait

toujours un peu sourire même si effectivement le professeur n'a pas à faire l'éducation complète des jeunes, mais...

I2: Il y participe...

I1: Il y participe complètement moi je crois que chaque jeune et chaque enfant croise un adulte, l'adulte a sa part de responsabilité face à l'enfant et au jeune... Je pense vraiment qu'ils ont une image quoi, fin c'est pas une image mais ils doivent, ils doivent être...

I2: Etre un appuis fin... c'est un référent quoi quand même.

I1: Oui c'est ça, c'est un référent, doit être un référent

I2: Voilà sur lequel il peut, le jeune peut s'appuyer mais s'appuyer ça peut être aussi contester hein.

I1: Bien sûr!

I2: Ah bah oui c'est pas forcément être conforme à ce que l'adulte dit vraiment pas, prendre son autonomie c'est d'ailleurs ça. Mais qu'il puisse venir s'appuyer, l'adulte a à donner quelque chose par rapport à... à la construction euh des enfants des des jeunes... J'avais encore une autre idée par rapport à... hem... Oui je voulais dire que hem... Moi je ne fais pas un lien immédiat entre délinquance et éducation euh donné par les parents,je veux dire le nombre quand même de parents qui viennent nous dire et que je crois à bon escient en disant "c'est pas du tout dans le principe dans lequel j'ai voulu l'élever etcetera..

I1: Oui ou "on en à 3 et y en a qu'un qui foire"

I2: Ou bien y en a un qui fonctionne bien et y en a 5 qui foirent

Rires

I2: Non mais c'est c'est vrai donc du coup, ça montre bien que hem... faire un lien entre éducation donné par les parents et délinquance, je pense que c'est un lien falacieux, c'est bien plus subtile que ça et c'est bien plus...

I1: Tout à fait, tout à fait.

I2: dépendant de facteurs multifactoriels par rapport à ça... ça joue sur pleins pleins de niveaux et donc, et donc voilà c'est pas une mauvaise éducat... enfin la délinquance n'est pas une mauvaise éducation.

E: Oui oui.

Rires
I2: Je veux dire, je crois que c'est un lien qui n'est pas... Enfin je ne sais pas ce qu'en dit les... les théories là-dessus

I1: *rires*

I2: Mais en tout cas... Je pense que c'est pas...

E: C'est plus complexe que ça quoi.

I2: C'est plus complexe que ça voilà.

I1: Oui oui oui.

I2: Hem... Y avait une question qui m'intéressait c'était le dessaisissement...

I1: Ouais, ben qu'est-ce que vous pensez du dessaisissement?

E: Ah oui oui c'est assez général

I2: Je pense que c'est... fin... C'est quand même un aveux d'impuissance de la part de... du système protectionnel

I1: Ouais.

I2: Parce que c'est bien quand on a un peu tout essayé, quand on a pas de résultat, et moi je trouve que c'est... Ouais c'est vraiment ça c'est... là on passe sur du rétributif sur du sanctionnel, où on s'interroge un peu moins sur le sens et sur l'accompagnement j'ai envie de dire euh qu'on peut fournir. Donc vraiment, pour moi c'est une sorte d'aveux d'impuissance euh... On a pas su y faire quoi quelque part et je... fin ça c'est moi mais je... c'est c'est on impose physiquement quelque chose au jeune, hem... parce qu'on ne sait plus faire autrement. Voilà je pense vraiment que c'est ça un peu le dessaisissement. Maintenant est-ce que... bon y a une société à protéger hein, moi je ne dis pas que que... l'enfermement n'est pas nécessaire à un certain moment et je fais un amalgame entre dessaisissement et enfermement mais c'est parce que je trouve qu'il y a une pauvreté quand même un peu au niveau, dans la manière... les réponses judiciaires un peu, le code pénal etcétera ben c'est quand même une manière de réfléchir le la réponse à la délinquance quand même un petit peu... fin qui est remise en question fortement je trouve dans la société. Parce que s'il n'y a pas d'accompagnement, s'il n'y a pas un projet de réinsertion, c'est un peu fin... c'est un peu fin quoi.

E: Mmh.

I2: C'est un peu la mise à l'écart et euh... de nouveau c'est parce qu'on ne sait pas quoi faire et donc comme on ne sait pas quoi faire on isole et c'est un petit peu... questionnant et peut-être que ça pourrait être pensé surtout quand on voit les politiques qui sont mises en place dans d'autres pays comme le Danemark etcetera euh... où c'est une réponse proportionnée ou on enferme le moins possible, est-ce que le but c'est bien que ces gens puissent fonctionner correctement avec les lois qui existent et et dans la société justement dans le cadre de vie en.. fin... en rapport avec les autres et pas sur une île déserte.

E: Mmh.

I2: Et donc voilà le dessaisissement... alors je dis pas hein je je... Je pense que c'est très... on sait plus quoi faire quoi. Et c'est c'est la réponse à "on ne sait plus quoi faire".

I1: Oui je partage tout à fait cet avis et c'est, puis c'est complètement se leurrer de se dire que ça va aller mieux quand le jeune est dessaisi. Effectivement je crois qu'il y a quelque chose de défaillant et qu'effectivement on se dessaisi parce qu'on ne sait plus quoi faire et donc c'est plus notre problème et donc... Voilà, après, après c'est vrai qu'il faut... Voilà c'est aussi compliqué, faut pas se dire que.... Faut pas se dire faut pas se dire que les choses sont simples et que y a plus qu'a enlever le dessaisissement et que tout ira bien, non je crois qu'effectivement ce n'est pas ça, y a des choses là à faire à travailler, et donc se dire on se pose et on réfléchit vraiment avec "qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi à un moment donné les jeunes ne prennent pas ce qu'il y a quoi?" et donc... Voilà!

I2: Et ça tombe sur votre dernière question qui est hem... alors je trouve que qu'est-ce qui manquerait fin...

E: Oui oui c'est ça.

I2: Et donc... ben je trouve que c'est très compliqué parce que, d'abord, par économie je pense que l'être humain quand il a un cadre, c'est difficile de penser hors du cadre.

E: Mmh.

I2: Et donc voilà, je trouve que quand même, en terme de... allez tout ce qui existe dans l'aide à la jeunesse, on a un panel qui est quand même assez riche.

E: C'est sûr.

I2: Hem maintenant je pense qu'il y a parfois vraiment des politiques sociales qui devraient être repensées heu... Fin vraiment l'accompagnement à ses points, à un lieu de vie adéquat, on devrait respenser mais tiens l'école ça ne colle pas à tout le monde donc qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que les jeunes trouvent plus facilement leur place, se sentent attendus aussi dans la société, je veux dire quand on a des taux de pourcentages de chômage qui sont énormes mais c'est aussi quel projet on leur permait aussi d'investir, surtout quand ils ont des parcours un peu compliqué euh... je crois qu'il y a pleins d'axes auxquels il faudrait réfléchir et euh... qui sont un peu méta par rapport à aux trajectoires personnelles quoi. Et donc voilà ce serait d'avoir des politiques les plus intégrées possibles je dirais et multifactorielles donc

d’essayer d’agir sur énormément de choses en même temps. Mais mais c’est compliqué de penser à une réponse et moi je trouve quand même qu’on est... qu’on en a pas mal des réponses. Euh... Maintenant il ne faut peut-être pas... Enfin ça c’est une grande grande politique que j’ai, je pense que parfois on veut régler tout en même temps. Ce qui me semble être vraiment... mais on ne manque pas... Personne n’est parfait et donc je veux dire, je trouve qu’appuyer sur tous les leviers, épuiser toutes les mesures ou toutes les possibilités qu’on a en même temps c’est compliqué aussi. Hem... Et que de temps en temps, les juges croient tellement peu aux décisions qu’ils prennent que parfois ils en prennent de plus en plus ettayées, restrictives, cadenaçantes euh... et qui ne sont peut-être pas des plus porteuses non plus. Et donc moi je suis très “un temps, une mesure”, quand on voit certains jugements actuellement où “A) la scolarité doit être régulière, il doit être inscrit au club de foot, il doit rentrer à telle heure le soir et pas fréquenter telle personne qui habite le quartier bien entendu” fin on les mets parfois dans des conditions où là... Fin on veut s’assurer pleins de choses, et le fait qu’on veuille s’assurer de pleins de choses ça ne laisse plus d’espace de possibilités aux jeunes, et ça va juste lui donner la possibilité d’être bien défaillant, et de mettre beaucoup de curseurs dans le rouge. Et donc voilà y a parfois des choses comme ça où je me dis “est-ce que les juges croient encore à ce qu’ils font? Est-ce que... Pourquoi on est dans des sociétés qui essaient de tout sécuriser absolument or je pense que fondamentalement l’individu prend des risques aussi, et est dans la prise de risques, et donc c’est ce qui nous fait vivre, ce qui nous permet de sentir un peu * rires* pas tout le temps dans des chemins de traverses mais d’avoir l’impression de pouvoir faire nos propres choix etcetera, et ça construit l’individu aussi. Et donc voilà moi je crois qu’il y a des choses un peu méta à devoir penser, mais j’ai pas de solution, j’ai pas un truc où je me dis “ça ça manque vrai...” enfin je suis incapable de dire aujourd’hui “il manque cruellement de.. de ça”

I1: Non non moi non plus.

I2: Des interventions donc..

I1: Moi non plus j’arrive pas je je... certainement hein je sais pas hein peut être qu’il manque quelque chose hein je... mais effectivement je trouve aussi que... y a plusieurs choses qui sont quand même intéressantes.

E: Mmh.

I1: Voilà, c'est vrai qu'il y a plusieurs choses maintenant est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas assez de choses qu'il y a dessaisissement ou qu'effectivement ça ne se situe pas comme tu dis à d'autres niveaux, il y a l'école, il y a machin y a fin le regard qu'on a sur l'adolescent en général, y a qu'est-ce que... Voilà où est-ce qu'on est en... Fin les priorités est-ce que voilà, dans la jeunesse, est-ce qu'on est ailleurs, fin voilà y a pleins de choses je crois qui font que effectivement ce dessaisissement on est là et donc voilà. Mais ça n'empêche qu'effectivement moi je trouve qu'effectivement ce n'est pas une réponse euh...

E: Mmh..

I2: le dessaisissement non.

I1: Je ne sais pas s'il y a des questions...

I2: Oui est-ce que tu vois qu'il y a des choses qu'on a oubliées? Des des trucs?

E: Hem... On a un peu tout parcouru maintenant j'avais une ou deux questions que j'avais rajouté je ne sais pas si ça vous dérange...

I2 et I1: Non non non

E: Ben y en a une où vous avez un peu répond au début, mais je me demandais si vous pensez qu'on peut éduquer uniquement sous la contrainte?

I1: Aah... Ou est-ce que on peut éduquer uniquement sous la contrainte ou est-ce que sous la contrainte on peut aussi éduquer?

* Rires*

E: Est-ce que la contrainte est la seule solu.. fin pas la seule solution mais la seule manière...

I2: Non...

E: d’éduquer?

I2: Non moi je ne pense pas...

I1: Et heureusemenent parce que sinon ça serait...

I2: Et c’est pas, la contrainte n’est pas... C’est l’intériorisation de de quand même... D’un contrôle, de... d’une pression etcetera mais la contrainte en elle-même.

I1: Non directement...

I2: Elle n’est pas suffisante hein.

I1: Non c’est ça..

I2: Sinon il y aurait

I1: Elle amène des choses, elle amène certaines choses

I2: Oui c’est sûr.

I1: Mais juste la containte non, ça ne suffit pas.

I2: Non.

E: Et si on prend la contrainte comme étant un cadre et qu’après que...

I1: Voilà moi je crois que moi dans mon travail la contrainte je m’en sers

I2: Voilà.

I1: Comme un... ouais un outil ou fin comme tu dis...

I2: Un outil, un cadre.

I1: Un cadre voilà et que je sais que ça sert et que ce n'est pas mal pour le jeune mais parce que il y a tout le travail qu'on fait derrière et que... on prend le jeune comme il est, on le respecte et le regard qu'on a sur lui etcetera tout ça voilà mais non heureusement qu'on éduque pas que par la contrainte parce que sinon...

I2: Ca serait triste quoi...

I1: Oui ça serait triste

I2: On éduque par la confiance,...

I1: Voilà ! Par la confiance, par le regard qu'on a...

I2: Peut-être par le soutient

I1: Oui c'est ça c'est ça tout à fait.

I2: qu'on donne. Et heu.. Non heureusement qu'on éduque pas que... fin moi je je... J'ai l'impression de parler de société totalitaire quand

I1: Oui c'est ça tout à fait

I2: Parce que parce que que si...

I1: Mais ils ont besoin de limites ça on est d'accord hein

I2: Oui c'est ça..

I1: C'est comme quand effectivement j'explique à mes enfants, j'ai pas encore expliqué avec un jeune ça c'est vrai que je pourrais, mais que y a un cadre, et que l'enfant est dedans

E: Mmh.

I1: Et que ça leur permet de, qu'ils peuvent vaguer dans leur cadre et quand ils touchent c'est que... voilà. Il demande, il demande y a quelque chose, du coup on est là pour rappel à la règle, à la norme, et expliquer les choses, et qu'aussi ça leur permet, d'être dans un cadre sécurisé. Parce que je crois qu'effectivement si un jeune, un enfant a zéro limite, ça... pour lui ça le rend dingue. Donc effectivement ils ont besoin de ce cadre. Et plus ils grandissent, plus ce cadre grandit quoi.

E: Mmh.

I1: Mais... il y a certaines choses dans ce cadre qu'on ne fait pas sous la contrainte et que... justement ça sert à ce que le cadre il grandit justement donc...

I2: Oui c'est ça, moi je.. la la contrainte en fait partie... Et on est tous contraint à certaines choses

I1: Bah oui!

I2: Fin je pense.

I1: Je crois que cette contrainte elle est là, et elle est tout le temps là, puisqu'on est contraint à voler, on est contraint machin, on est contraint à respecter, on est contraint,... Donc la contrainte elle est là, mais dans cette contrainte il y a des choses qui se passent...

I2: Y a pleins de possible quoi et donc c'est vraiment c'est...

I1: qui sont tout à fait spontanés, qui sont... Et donc du coup c'est... l'éducation se passe aussi par là, fin c'est vraiment... Je crois que dans chaque échange, dans chaque lien, dans chaque discussion, dans dans toutes les choses qu'un jeune, qu'un enfant peut vivre il y a de l'éducation quoi.

E: Mmh.

I1: C'est vraiment...

I2: Un monde sans contrainte... Mais ça n'existe pas...

E: Oui c'est compliqué hein...

I1: Mais non ça n'existe pas. Bien sûr que non. Après dans ce dans ce... C'est pour ça que je parle de cadre, dans ce cadre il y a des choses qui se passent...

I2: Oui oui...

I1: Sans que l'enfant se sente obligé ou sans que le jeune se sente obligé ou sans que nous on se sente obligé

I2: Non non tout à fait...

I1: Et donc quand on voit des maisons de jeunes, où les jeunes sont tout à fait libres d'y aller ou pas, et qu'il y a des choses qui se passent super mais... quand même effectivement il y a un cadre

E: Oui

I1: Qui est dans.... ils ne doivent pas faire n'importe quoi, ils doivent pas... piquer, ils doivent pas voler, ils doivent pas tout saccager, ils doivent respecter toutes les personnes qui sont là mais ça n'empêche que... on est pas que sous la contrainte quoi.

I2: Mais non c'est ça...

I1: Maintenant voilà...

I2: Mais y a ce...

I1: Mais y a des règles.
I2: Ce truc ultime. Oui effectivement.

I1: Tout à fait.

I2: Que que euh... si c'est pas respecté à un certain moment il va y avoir quelque chose ou on est...

I1: Il y a quelque chose qui est une réponse.

I2: Où on est obligé. Enfin je veux dire, et ça va loin c'est, c'est jusqu'à... menotter une personne fin je veux dire *rires* ça va jusque là la contrainte, physique dans un rapport de force quoi.

I1: Bien sûr.

I2: Je veux dire pour moi le... la contrainte ultime c'est le rapport de force et qui fait que ben... on est impuissant vis-à-vis de ça et donc... donc voilà ça s'impose à nous, mais on sait aller loin quoi.

E: Mmh.

I2: Et y a pleins de choses sur lesquelles on a... des choix à poser et c'est bien ça quand on dit "il y a pleins de liberté" dans ce cadre qui est balisé

I1: Tout à fait.

I2: Par l'ultime, si jamais ce n'est pas respecté on ira jusqu'à... t'empêcher

I1: Bah oui bien sûr.

I2: Mais euh... en en deça il y a pleins de possibles quoi. Y a vraiment pleins de possible.. Et c'est ça qu'on rappelle.. Maintenant vraiment hem... Moi j'ai du mal à... à me dire beh tiens ce serait quoi un monde sans contrainte quoi... Ca ne ça ne... Je pense que de part simplement qu'on est des individus sociaux, on est directement soumis à des démarches...

I1: Bien sûr, mais bien sûr...

E: Mmh.

I2: Y avait une autre question?

E: Oui hem... est-ce que vous pensez que la sanction favorise où empêcherait l'accès à la capacité de pouvoir répondre de son acte? ... Je ne sais pas si c'est très clair...

I2: Non *rires*

E: Ok *rires*

I1: Attend ça voudrait dire que la sanction empêche le jeune de s'exprimer?

E: Non non mais est-ce que donner une sanction à un jeune, ça l'aidera à être responsable de ses actes ou est-ce que ça va plutôt l'empêcher? Je ne sais pas si...

I1: Ben c'est toujours la même chose c'est que s'il y a juste... ça dépend comment est faite la sanction... ça dépend comment la personne qui donne la sanction.. Comment elle fait, comment... Si c'est... un coup de pied au cul tout simplement...A priori je ne suis pas très pour et à priori je ne pense pas que ça puisse servir à quelque chose si ce n'est que de cette manière là. Bon je crois que... je ne dis pas j'ai déjà reçu une gifle dans ma vie.. dans mon enfance et... et ça me... voilà j'ai capté hein!

* Rires*

I2: Oui mais tu as gardé... tu as capté... que c'était un interdit tu vois et...

I1: Non j'ai capté toute toute la catastrophe de ce que j'avais fais, on est d'accord mais parce que j'ai senti que ma mère était à bout et...

I2: Oui mais ça..

I1: Et c'était la seule chose que...

I2: Qu'elle était possible...

I1: Qu'elle était possible de faire et voilà, et j'ai capté. Et y a pas eu de discussion, j'ai capté quoi. Mais voilà, en sachant que je n'ai pas eu que des baffes quoi et voilà

I2: Non non

I1: Mes parents m'ont parlé, m'ont dit les choses, ils m'ont expliqué bien avant, fin donc c'est ça, mais c'est c'est vraiment ça, moi je crois à mon boulot et je crois au sens que ça a sinon je le ferai pas. Donc c'est clair que, effectivement y a sanction quand ils commettent un délit, y a le juge, y a la sanction le prestation, y a machin etcetera, et, tout le travail qu'on fait après, je crois qu'il est très utile quoi. Et que c'est très utile de de... Et même ce rappel à la loi, même passer devant le juge, je crois que ça peut paraître ben voilà et je pense qu'il est utile quoi.

I2: Mh mh.

I1: Il est utile à un moment donné qu'il y ait ce stop, et même il y a certains jeunes qui nous le disent.

I2: Oui oui.

I1: Ils disent "heureusement, heureusement qu'il y a eu ce stop, heureusement que j'ai passé 15 jours en IPPJ parce que... "

I2: Parce que sinon ils sont embarqués dans un truc...

I1: Ils y seraient encore quoi, voilà. Heureusement qu'il qu'il..

I2: Ils peuvent le dire parfois cet effet euh...

I1: Qu'il y a eu ça et donc alors même si on est pas pour forcément l'IPPJ, on est pas pour l'enfermement c'est pas ça, mais c'est que, à un moment donné, y a besoin de la loi

I2: d'un stop

I1: et y a un besoin d'un stop. Alors mais après c'est comment il est fait, comment il est expliqué, comment...

I2: Et comment il l'a intégré aussi

I1: Et comment

I2: Parce que dans ce que tu dis c'est "j'ai compris" et donc c'est de l'... c'est surtout la manière dont l'individu va aller légitimer cette sanction que il me semble être porteuse, parce que si jamais euh... il la trouve illégitime, euh injuste, euh il ne pige pas d'où ça vient, et on "dit pourquoi c'est là?", ben je pense que ça... ça... euh zappe tout à fait euh l'effet escompté quoi. Et donc c'est vraiment la compréhension qu'il peut en avoir de cette sanction. Tu vois je dis "ben j'ai capté tout de suite que..."

I1: Oui complètement.

I2: Ça c'était hors cadre quoi et donc...

I1: Ah oui oui non c'est clair j'ai capté tout de suite et je m'en souviens hein, j'avais une dizaine d'années et je m'en souviens hein, j'ai failli cramé ma baraque, j'ai j'ai mis le feu à ma maison donc..

E: D'accord

I1: Bah c'était pas volontaire hein bon voilà, j'ai failli tuer mes frères avec en plus, les faire cramer dans la maison hein, donc c'est voilà. Mais voilà après c'est vrai que quand je voilà je.. quand il y a quelque chose qui se passe et quand on voit qu'il y a des enfants qui sont violentés, et qui qui n'ont que ça et donc... et donc voilà c'est là, c'est là que ça ne va pas, il faut, il faut, il faut il faut expliquer faut faut faire comprendre faut qu'il y ait des choses qui soient dites, il faut amener l'enfant à ce qu'il puisse s'exprimer, à ce qu'il puisse réfléchir sur ça, à ce qu'il puisse prendre... Ses responsabilités et en tout cas le stop doit y être.

I2: Oui..

I1: Et et c’est, et c’est vrai que je disais en en... Je ne sais pas si c’est Dolto qui disait ça ou quelqu’un d’autre qui disait “ à partir du moment où y a un manque de respect envers une personne il faut qu’il y ait un stop”, il faut quelque chose qui vient marquer, qui vient marquer le fait que ce n’est pas possible, on ne peut pas manquer de respect, on ne peut pas euh... Après c’est pas juste... Alors tout ne peut pas être expliqué. Je ne dis pas qu’il faut tout tout le temps essayer à un moment donné il faut se dire non c’est comme ça maintenant tu es puni etcetera machin et non c’est non, voilà. C’est ça aussi des fois où on ne peut pas mettre des mots sur tout mais.... Voilà.

I2: Oui c’est ça je crois...

I1: Je crois que le stop est tout à fait nécessaire quoi vraiment et à tout âge je pense... Enfin les adultes après c’est autre chose mais... En tout cas tout petit c’est ça...

I2: Mais c’est en rapport avec le juste aussi hein.

I1: Oui c’est ça!

I2: Je veux dire...

I1: Etre juste c’est vraiment très important! Et surtout à l’adolescence quoi.

I2: Oui.

I1: Parce que quand on est pas juste, ils viennent tout de suite nous le remarquer!

I2: Oui oui.

I1: Et quand ils ont raison

I2: Ou qu’on est incohérent...

I1: Ou qu’on est incohérent, ou...

I2: Fin...

I1: Y a un manque de... C'est pas clair quoi hein.

I2: Oui.

I1: Pourquoi, pourquoi... C'est vraiment... C'est vrai que nous on essaie vraiment de, ici on essaie vraiment d'être vraiment le plus juste possible quoi. Et pas seulement de parler de positif dans un rapport, et pas seulement machin...

I2: Oui non.

I1: Cacher non non..

I2: Oui nuancer...

I1: Non c'est vraiment être nuancé, le plus juste possible quoi, c'est vraiment ça.

I2: Voilà.

E: D'accord.

I2: Ça va?

E: Merci beaucoup c'est super intéressant.

I2: Oui?

E: Vraiment.

I2: OK cool.

I1: J'espère que ça va... apporter du...

E: Sûrement.

I2: C’est compliqué hein ces notions de responsabilisation..

I1: Oui!

E: Oui, très compliqué.

I1: À fond!

I1: Oui... Oui vraiment très compliqué.

E: Et justement c’est aussi tout le temps de la nuance et c’est c’est... y a pas de réponse clair c’est pour ça, il n'y a pas de mauvaise réponse non plus.

I1: Non mais même dans le mot responsable c’est-à-dire que tu peux dire “tu peux être responsable de ces faits, donc c’est ta faute” et puis être responsable

I2: Oui oui c’est différent.

I1: C’est vraiment tu es responsable et maintenant sois responsable

I2: oui oui

I1: Du fait que tu as été responsable de ce fait quoi et comment ça se... traduit et comment... ouais c’est vraiment... Mais c’est intéressant en tout cas.

I2: Oui c’est vraiment intéressant, ce serait intéressant fin... une fois que vous avez produit votre mémoire... fin moi je crois que je serai très intéressée de le lire parce que..

I1: Oui moi aussi!

E: Ben pas de soucis.

I2: Parce que c’est vraiment...

I1: Je ne sais pas si vous pourriez nous le transmettre?

E: Sûrement.

I2: C’est au coeur de notre action et

I1: À fond à fond!

I2: Et en fait en même temps on...

I1: Et même nous hein... Il y a certaines questions où on se dit que..

I2: Ah oui!

I1: Notre chef nous a dit “moi je veux bien les questions” pour y réfléchir et ça aide vraiment à nourrir notre travail quoi.

I2: C’est vraiment très chouette quoi.

E: C’est vrai que moi qui ai fait plusieurs stages dans l’aide à la jeunesse c’est vrai que c’est une question qu’on travaille, mais qu’on réfléchit... on ne prend pas énormément de temps pour la...

I2: de la réfléchir non non...

E: Oui...

I2: Tout à fait.

E: Même si on l'applique un peu tous les jours et ça devient un peu naturel mais vraiment se poser et y réfléchir c'est... fin voilà j'avais l'occasion et je trouvais ça chouette mais oui c'est intéressant.

I2: Très chouette. Voilà.

E: Mais un tout grand merci en tout cas.

I1: Mais avec plaisir hein.

E: Mais c'est vrai que tous les autres intervenants que j'ai interrogé, à chaque fois ça ramenait à votre service...

I2: Ah oui, ah oui.

E: Ils me disaient "mais ça ce sera eux qui vous expliqueront, ça ce sera eux..."

I2: Aaaah! Nous? Ah oui d'accord!

E: Parce que justement je posais la question de "quelle est pour vous la mesure qui prend le plus en compte justement cette notion et qui travaille ça avec le jeune?" et à chaque fois c'était "ah mais ça c'est les SARE"

I2: Ah oui?

I1: C'est marrant ça parce que je trouve qu'il y a quand même pleins de trucs qui...

I2: Ben on travaille quand même la notion de responsabilité.

I1: Oui bien sûr. Après c'est vrai que l'API peut-être aussi, peut travailler aussi cette notion de responsabilité non?

E: Oui oui, même si l'API aussi me disait...

I1: Ah oui d'accord. Mais c'est vrai qu'un SAAE...

E: Oui.

I1: Le SPJ...? C'est un peu...

I2: Ben oui mais en même temps je trouve que c'est... chaque fois...

I1: Ben déjà le SPJ quand tu vois ils ont quand même vachement plus de dossiers.

E: oui oui...

I1: Et pas que des mineurs délinquants, et quand ils ont un mineur délinquant devant eux... Je ne sais pas si ces questions sont travaillées ou pas aussi en profondeur... pas aussi tu vois...

I2: Non non...

I1: Le SPJ c'est global quoi; tu vas a l'école? Donnes moi ton bulletin, j'appelle l'école si machin,...

I2: Oui c'est plutôt du contrôle...

I1: Beh oui oui... Après j'imagine que c'est en fonction du délégué tu vois, comment il travaille tu vois mais...

E: Oui mais vu le nombre de dossiers ils ont plus un rôle de "dispatching" où justement ils contactent les autres services pour vraiment travailler tout ça

I2: Oui c'est ça...

E: Mais ils ont pas le temps de faire eux même...

I2: Non non...

E: le travail quoi... Ils savent voir le jeune une fois tous les 3 mois...

I2: Non non c'est ça et ça c'est vrai quand on parle d'accompagnement on est pas... fin on va pas en famille hein par exemple nous.

E: Oui oui.

I2: Vraiment c'est des entretiens ici mais déjà ça les oblige à poser un choix, fin je veux dire de venir, ou de boycotter, nous on essaie de créer vraiment quelque chose et que ce soit un espace qu'ils investissent quoi, quoi c'est vraiment... Et donc euh... C'est c'est... un chouette lieu je trouve, vraiment pour que les jeunes puissent un peu... prendre du recul et en même temps pas spécial... Fin on est dans une certaine dose de contrôle, mais nuancé beaucoup aussi.

I1: Mais oui parce qu'on a quand même on se dit pas qu'on renvoie le dossier aussi chez le juge à partir du moment où le jeune ne vient pas nous voir, on on laisse le temps...

I2: On se met au travail.

I1: Voilà, on se met au travail, voilà c'est comme ça qu'on vise c'est vrai qu'on se donne du temps et on essaie de de composer avec ce qu'il amène et de... voilà. Mais euh...

I2: Voilà. On te raccompagne.

E: Merci beaucoup.